



Commission européenne, représentée par la Délégation de l'Union européenne en République du Cameroun et auprès de la République de Guinée Equatoriale

ACT-60586

Programme régional NATURAFRICA - TRANSHUMANCE

PC-456715

Projet NaturAfrica Transhumance Paysage Waza - Logone - Mandelia

ANNEXE I - Description de l'action

Table des matières

PREAMBULE

PARTIE A : NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

1. Résumé de l'action	5
2. Description de l'action	7
3. Contexte	4
4. Pertinence de l'action	15
5. Acteurs	18
6. Éléments spécifiques apportant une valeur ajoutée	20

PARTIE B : FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLETEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.22

1 Informations générales.....	Erreur ! Signet non défini.
2 L'action.....	22
2.1. Description de l'action	Erreur ! Signet non défini.
OG + OS + Résultats + Activités	
2.2. Méthodologie de mise en œuvre	63
2.3. Suivi - évaluation.....	65
2.4. Plan indicatif de mise en œuvre de l'action.....	68
2.5. Durabilité.....	71
2.6. Budget (voir annexe III)	75
2.7. Cadre logique.....	75
3 Déclarations.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1 Codemandeur	87
3.2 Demandeur principal.....	91
3.3 Entité affiliée.....	93

Préambule

Nous reconnaissons que, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, le respect des droits humains, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, représente l'une des valeurs fondatrices qui constituent le fondement de l'Union européenne, avec la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit, et nous nous engageons à respecter ces valeurs et à les garantir.

En particulier, nous nous engageons à respecter les droits des peuples autochtones, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (07-58682 indigenous french cs2.indd (un.org)).

Par conséquent, nous nous engageons à sensibiliser et à développer les capacités de notre personnel sur le respect des droits de l'homme, dans le but de veiller à ce que les activités d'application de la loi se déroulent dans le respect de l'intégrité et des droits des populations civiles, et que tout changement dans l'affectation des terres ou dans le régime de gestion des ressources naturelles ait obtenu le consentement libre et éclairé préalable des populations concernées y inclus, lorsque cela est justifié, un accord sur une indemnisation juste et équitable.

Nous nous engageons à mettre en place – si ce n'est déjà fait – un (ou plusieurs) systèmes de remontée des plaintes qui permette(nt) aux membres des communautés locales d'exprimer leurs griefs, y compris tout cas d'abus ou de violation des droits de l'homme. Ce (ou ces) système(s) doi(ven)t être accessible(s) aux groupes les plus vulnérables de la population, ainsi qu'aux membres des peuples autochtones, aux femmes et aux enfants.

Nous nous engageons à mettre en place un (ou plusieurs) système(s) permettant de d'évaluer les actions et le comportement de notre personnel, en particulier des agents qui sont en position d'autorité, et à enquêter sur toute accusation ou suspicion de violation des droits humains, ainsi qu'à faciliter les investigations indépendantes menées par des tiers.

En cas d'abus, nous nous engageons à prendre immédiatement les mesures correctives qui s'imposent, à fournir une assistance juridique aux victimes et une indemnisation pour les éventuels dommages causés par notre organisation (ou nos organisations).

Nous nous engageons à informer immédiatement l'Autorité Contractante de toute accusation ou suspicion d'une éventuelle violation des droits humains ou des droits des peuples autochtones par des membres ou des employés de notre organisation (ou nos organisations), et de toute investigation menée sur ces cas et du suivi apporté.

Nous inclurons également dans notre rapportage régulier lié à l'article 2 des Conditions générales, un rapport spécifique sur les mesures prises pour prévenir les violations des droits humains, sur le nombre et la nature des plaintes reçues par le biais du système de règlement des griefs mis en place, ainsi que sur les suites données.

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1. Résumé de l'action

Titre	Projet Naturafrika Transhumance paysage Waza – Logone - Mandelia
Demandeurs	Association des Communes Forestières du Cameroun – (ACFCAM) et Action pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement (APSE)
Objectifs de l'action	L'objectif général de cette action est de réduire la perte de biodiversité tout en améliorant de manière durable la qualité de vie des communautés locales résidant dans les paysages prioritaires pour la conservation et le développement (PPCD) en Afrique subsaharienne L'objectif spécifique est d'améliorer la conservation, la gestion et l'utilisation de la biodiversité et des biens et services écosystémiques dans le PPCD de « Waza-Logone-Lac Tchad » au bénéfice de la nature et des communautés locales, en particulier des femmes, des jeunes et des populations vulnérables (peuples autochtones et communautés locales — PACL)
Durée	42 Mois
Budget (et part UE)	1.515.628,2 Euros dont 1 500 000 € pour l'UE
Groupe(s) cible(s) ¹	Les Communes Les Communautés locales Populations de la zone d'action
Bénéficiaires finaux ²	Les Etats du Cameroun et du Tchad Populations de la zone d'action
Produits escomptés (Résultats)	<u>Composante Conservation</u> RESULTAT 1.1 : 600 ha de paysages dégradés en périphéries des Aires protégées et des berges du Logone sont restaurés et entretenus pour servir d'espace tampon avec les villages riverains RESULTAT 1.2 : Les comités de Vigilance communautaire renforcés et équipés assurent la surveillance autour des Parcs RESULTAT 1.3 : L'intégration de la problématique de la transhumance pastorale contribue à la protection et à la conservation du parc de Waza. <u>Composante Economie Verte</u> RESULTAT 2.1 : Des périmètres maraichers intensifs et productifs sont créés/renforcés avec une forte implication des jeunes et des femmes RESULTAT 2.2 : Des Fours améliorés sont construits pour moderniser la transformation du poisson et mieux développer les activités dans la zone de Waza. RESULTAT 2.3 : Deux (02) Etangs piscicoles pilotes et deux forages solaires sont fonctionnels autour du Parc de Waza RESULTAT 2.4 : 30 Micro entrepreneurs sont équipés en outils et matériels de production <u>Composante Gouvernance</u> RESULTAT 3.1 : Une instance de Concertation sur la Transhumance transfrontalière autour des Aires protégées de Waza et de Mandelia est créée dans la zone de l'action RESULTAT 3.2 L'approvisionnement en énergie solaire de 150 Familles riveraines des Parcs et de 15 Espaces publics communautaires permet de renforcer l'engagement et la participation des communautés dans la gestion concertée des Aires protégées (<i>Mandelia et Waza</i>) RESULTAT 3.3 : Un renforcement des capacités en respects des droits des peuples autochtones et aux droits de l'homme est mis en place et fonctionnel RESULTAT 3.4 : Le Projet est exécuté convenablement

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de l'action.

² Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront de l'action à long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large.

	<p>Activité 1.1.1 : Identifier les sites potentiels, matérialiser, géo référencer et les cartographier ;</p> <p>Activité 1.1.2 : Produire les plants forestiers et acquérir les plants fruitiers pour le reboisement de 600 ha d'espaces dégradés autour du PNW et de la RFM ;</p> <p>Activité 1.1.3 : Préparer le terrain et mettre en terre les plants ;</p> <p>Activité 1.1.4 : Assurer les entretiens, le suivi et la sécurisation (contre vols et animaux) ;</p> <p>Activité 1.2.1 : Renforcement de la Surveillance et de la vigilance communautaire en périphérie des Parcs de Waza et Mandelia</p> <p>Activité 1.2.2 : Equiper les équipes de patrouille et apporter une prime aux comités de surveillance communautaire</p> <p>Activité 1.3.1 : Sécuriser et matérialiser un couloir de transhumance en périphérie du Parc de Waza.</p> <p>Activité 1.3.2 : Faciliter l'accès à l'eau pour limiter les conflits agriculteurs/pasteurs et hommes/faune autour du Parc de Waza et aménager les points de chargement des téléphones des transhumants</p> <p>Activité 2.1.1 : Identifier, protéger et aménager les sites Maraichers intensifs</p> <p>Activité 2.1.2 : Produire de l'Eau par la création de 25 Points d'eau à pompe Solaire pour les périmètres maraichers, cultures de contre saison et pour les besoins domestiques ;</p> <p>Activité 2.1.3 : Assurer la maintenance et la sécurisation des infrastructures</p> <p>Activité 2.1.4 : Sélectionner et Former 60 Maraichers</p> <p>Activité 2.1.5 : Equiper les producteurs et groupement de producteur sur chacun des trois sites</p> <p>Activité 2.1.6 : Accompagner les producteurs et leur groupement à élaborer les comptes d'exploitation</p> <p>Activité 2.2.1 : Construire 03 Hangars de protection aux toits en tôles portés par des structures en béton</p> <p>Activité 2.2.2 : Construire 12 Fours améliorés CHORKOR pour le fumage de poissons</p> <p>Activité 2.3.1 : Sélectionner deux organisations professionnelles pour la gestion des étangs piscicoles</p> <p>Activité 2.3.2 : Réaliser au moins deux micro-étangs piscicoles de dérivation de 400 m2.</p> <p>Activité 2.3.3 : Former les communautés volontaires sur les activités piscicoles</p> <p>Activité 2.3.4 : Réaliser deux Forages solaires d'alimentation d'étang et d'abreuvement humain</p> <p>Activité 2.4.1 : Sélectionner les micro-entrepreneurs membres d'associations représentatives</p> <p>Activité 2.4.2 : Former les micro-entrepreneurs membres des associations éligibles</p> <p>Activité 2.4.3 : Doter les 30 Micro-entrepreneurs membres d'associations en outils et matériel de production</p> <p>Activité 2.4.4 : Suivre et encadrer ces bénéficiaires</p> <p>Activité 3.1.1 : Créer une Instance de Concertation sur la Transhumance transfrontalière</p> <p>Activité 3.1.2 : Constituer une base de données d'informations et de cartographie sur les mouvements de transhumances dans le paysage Waza-Logone- Lac Tchad.</p> <p>Activité 3.1.3 : Réaliser des enquêtes NGRT, BNS au démarrage et à la clôture du projet pour mesurer les changements générés par le projet</p> <p>Activité 3.2.1 : Doter 100 Familles riveraines du Parc de Waza, 50 Familles de la réserve de Mandelia, à partir des plaques et des lampes d'Eclairages solaires (de 200 à 300W)</p> <p>Activité 3.2.2 : Améliorer l'éclairage Public sur 15 espaces communautaires (500 à 1000W) : 8 Cameroun et 7 Tchad)</p> <p>Activité 3.3.1 : Elaborer et publier un Guide sur les droits de l'homme et faciliter la compréhension des PACL en traduisant ce mécanisme en langue locale.</p> <p>Activité 3.3.2 : Mettre en place un dispositif de renforcement de capacités pour les groupes bénéficiaires de l'action et les équipes de mise en œuvre sur le respect des droits humains communautaires</p> <p>Activité 3.3.3 : Sensibiliser les communautés sur le respect des droits de l'homme</p> <p>Activité 3.4.1 : Organiser le web monitoring des activités du projet ;</p> <p>Activité 3.4.2 : Coordonner l'équipe du projet et rendre compte des activités</p>
--	--

2. Description succincte de l'action

Le projet NaturAfrica Transhumance Waza- Logone-Mandelia dans la zone de Logone et Chari autour du Parc National de Waza et de la Réserve de Faune de Mandelia est prévu dans la convention de financement Naturafrica – Phase 1, qui s'articule autour de la conservation de la biodiversité, du développement des communautés à travers les activités économiques « vertes » et de la gestion durable de la transhumance ainsi que de la Gouvernance en général. L'action a pour objectif général le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles au bénéfice des conditions de vie des populations. De manière plus spécifique, ce projet vise le renforcement de la gestion participative de la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie des communautés locales vivant dans le paysage prioritaire pour la conservation et le développement (PPCD) de « Waza-Logone-Lac Tchad ». Ce projet reprend donc les trois piliers du programme NaturAfrica (Conservation, Economie verte, Gouvernance).

L'action de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) permettra de conduire une première phase des activités du projet NaturAfrica autour du Parc de Waza et Mandelia sous la responsabilité du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), appuyé du côté tchadien par son homologue codemandeur auprès de l'ACFCAM. L'Action pour la protection et la sauvegarde de l'environnement (APSE) codemandeur.

Les activités bénéficieront des apports en nature ou en numéraires sous forme de cofinancement des bénéficiaires. Il s'agira de la mobilisation de la main d'œuvre pour les travaux, l'inscription des investissements locaux dans les budgets communaux et les budgets d'investissement public. Le paysage de Waza constituera l'essentiel des activités des trois composantes alors que quelques activités liées au reboisement et à la gouvernance seront entreprises du côté de Mandelia, en attente des études en cours et les décisions gouvernementales liées à la gestion de cette réserve.

3. Contexte

• Contextes nationaux du Cameroun et du Tchad

Le Cameroun est situé au-dessus de l'équateur dans le Golfe de Guinée, entre le 2ème et le 13ème degré de latitude nord et couvre une superficie totale de 475 442 km². Il s'étire en longueur du Golfe de Guinée (au sud) jusqu'au Lac-Tchad (au Nord) sur près de 1.200 km, et en largeur de l'océan Atlantique (à l'Ouest) jusqu'à la frontière avec la République Centrafricaine sur 800 km à l'Est. C'est à ce titre que le Cameroun est qualifié d'Afrique en miniature. En effet, plusieurs écosystèmes s'y trouvent (forêts de montagnes, forêts de mangroves, forêts denses humides, prairies, savanes, plaines...). Cette diversité élevée d'habitats naturels regorge une biodiversité riche et abondante, ainsi qu'une concentration d'espèces rares et menacées d'extinction (Chimpanzés, gorilles, éléphants, lamantin etc...).

La politique de gestion des aires protégées du Cameroun est mise en œuvre par le Ministère des Forêts et de la Faune (**MINFOF**) et sa Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP). Le cadre juridique régissant la gestion des ressources fauniques et définissant les aires protégées est vaste et diversifié. Les capacités de surveillance et de valorisation de ces domaines protégés de l'Etat sont tout à fait insuffisantes à Waza comme dans les autres parcs du Cameroun. Les activités anthropiques de culture et élevage ainsi que le braconnage empiètent sur les ressources du parc et diminuent progressivement sa biodiversité. Le manque de ressources fourragères et d'eau incitent les transhumants à pénétrer de plus en plus dans les aires protégées pour alimentation et abreuvement de leurs troupeaux.

Le Tchad est un pays situé en Africa centrale, il a une superficie de 1.284.000 Km². Le Tchad, avec une population de 17.179.740 habitants, il est classé à 69^e par population de 196 pays et a une faible densité de population, 13 personnes par km². La capitale est N'Djamena et sa monnaie est le franc CFA. Il détient la position 143 PIB nominal Le Tchad se divise en trois grands ensembles géographiques : du nord au sud, on trouve successivement une région désertique, un espace semi-aride, puis la savane soudanaise proposant une grande diversité d'écosystèmes et de biodiversité. Le lac Tchad, qui donne son nom au pays, est son principal plan d'eau, et le point culminant du pays est l'Emi Koussi, qui culmine à 3 415 m d'altitude, volcan éteint situé dans le Nord du pays et faisant partie du massif du Tibesti. Le réseau d'Aires protégées (Parcs nationaux et réserves de faune) couvre une superficie d'environ 10% du territoire national

Au Tchad, le Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable (**MEPDD**) est chargé de la mise en œuvre des politiques environnementales, de la pêche et du Développement durable. Placé

sous l'autorité d'un Ministre, une Direction technique en charge de la Faune et des Aires protégées avec des missions importantes est chargée de l'exécution de la politique gouvernementale en matière de la faune sauvage et des Aires protégées. Ces Aires protégées sont gérées par la Direction technique en collaboration avec des ONG internationales telles que African Parks. Le Tchad pratique déjà la délégation de gestion de certains de ses parcs nationaux à des opérateurs privés. Le cadre juridique régissant la gestion des ressources fauniques et floristiques et définissant les aires protégées est vaste et diversifié. Malgré les efforts déployés pour la conservation de la faune et des Aires protégées, le Tchad fait face à plusieurs défis. Des initiatives telles que le renforcement des capacités des gardes forestiers, la sensibilisation des communautés locales à l'importance de la conservation et la promotion du tourisme durable sont mises en place pour surmonter ces défis et assurer la préservation à long terme de la biodiversité du Tchad. Les limites comprennent le braconnage, la dégradation de l'habitat due à l'expansion agricole et l'exploitation illégale des ressources naturelles. La pauvreté et l'insécurité dans certaines régions du pays rendent également difficile la mise en œuvre efficace des mesures de conservation.

- **Le Parc National de Waza**

Le PNW est situé à 132 km de Maroua, Capitale de la Région de l'Extrême Nord du Cameroun et à 145 km de Kousseri, Chef-lieu du Département du Logone et Chari. Ce parc est frontalier côté Ouest avec le Nigéria et offre l'opportunité d'un complexe d'aires protégées transfrontalières avec le « Lake Chad Basin National Park » du Nigeria. A l'Est, il est frontalier avec la République du Tchad et offre également la possibilité de créer un complexe d'aires protégées transfrontalières avec la Réserve de Faune de Mandalia. Le Parc National de Waza (PNW) est l'une des Aires protégées majeures du Cameroun. Ancienne Réserve de Chasse qui devint Parc National en 1968, ce parc a également été érigé par l'UNESCO en Réserve de Biosphère en 1982 et en site RAMSAR en (2006). En deux décennies, soit entre 1990 et 2020, dans le parc national de Waza, le braconnage a totalement décimé la population des félins et de bien d'autres espèces.

- **Réserve de faune de Mandelia (138 000 ha)**

La réserve de faune de Mandelia (RFM) a été classée en 1967 pour la protection des éléphants et des girafes. La girafe et l'éléphant ont disparu de cette réserve, il y a une quinzaine d'années. La réserve est située dans la partie nord du site Ramsar des « plaines d'inondation du Logone et les dépressions Toupouri », site qui couvre 2 978 900 ha. Proche de la capitale N'Djamena, elle a été soumise à de fortes pressions anthropiques et apparaît profondément dégradée. L'utilisation du bois-énergie a conduit à la quasi-disparition du couvert arboré, et seuls subsistent des peuplements de rôniers (*Borrassus aethiopicum*). On trouve dans la réserve, comme au parc camerounais de Waza, les « yaérés » - zone d'inondation du Logone - couverte de graminées pérennes qui constituent un riche pâturage de saison sèche. La pression des transhumants est très forte. Cette réserve est aujourd'hui menacée par l'urbanisation de la ville de N'Djaména, tout comme l'a été la réserve du Bas-Chari, au nord de la ville, qui a été déclassée.

Dans la RFM il règne un climat de tension entre les différents acteurs impliqués dans la gouvernance de cette portion de territoire. Nous avons d'une part les gestionnaires (le personnel du secteur faune de Mandelia) et d'autre part la brigade mobile et les autorités traditionnelles. Le cas le plus périlleux de la mauvaise gouvernance est l'accaparement et la vente illégale des terres par les chefs traditionnels aux agriculteurs et éleveurs au sein même de la RFM.

La valeur marchande des ressources de la réserve est importante. La surveillance est faible et les pressions anthropiques sont fortes.

La Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse s'appuie sur 20 « secteurs » de faune. Cette structuration est ancienne, et peu adaptée aux réalités actuelles, la faune s'étant concentrée dans quelques îlots moins sujets aux pressions. Une réflexion est en cours pour restructurer le réseau, et repositionner les effectifs pour rendre plus opérationnelles les actions de conservation. Enfin, l'exclusion de la population des processus de création et de gestion des parcs ne favorise pas ensuite son adhésion à la politique de conservation.

Une étude sur financement de l'Union européenne en cours d'analyse en télédétection (qui pourrait s'achever au mois de mai 2024) de la réserve pour une évaluation précise conduite par African-park permettra d'avoir un état de lieux de la RFM et les activités qui pourront être menées.

- **Dégradation des Berges du Logone**

L'érosion hydrique, résultant essentiellement de l'action agressive des eaux de ruissellement du Logone, entraîne le transport et le dépôt des éléments fins du sol pouvant accélérer ainsi le processus d'envasement et de sédimentation des berges du Logone. Toutes les formes d'érosion des berges y sont associées, laissant

les abords du fleuve Logone désolé avec des ravinements, des rigoles, la destruction du couvert végétal ainsi que de la biodiversité. Le Logone est au « centre » du paysage et fait frontière entre l'extrême Nord Cameroun et Tchad. Le volume des apports décennaux de pluies dans la partie supérieure du bassin est passé de 16,8 milliards de m³ en 1961-1970 à 9,7 milliards de m³ en 1981-1990, puis à 12,4 milliards de m³ en 1991-2000 (Nadji, 1999). Les résultats du traitement d'images indiquent que le gain territorial pour le Cameroun entre 1986 et 2015 est de 853,32 ha, représentant le différentiel entre les engraisements (1397,1ha) et les reculs (543,78ha) de la berge orientale (NANA C. 2017). Cette dynamique remet en cause le principe de l'immobilisme des frontières naturelles. En effet, l'existence de cette limite naturelle n'ayant pas rendu nécessaire la reconnaissance au moyen d'outils de positionnement performants de la frontière entre le Cameroun et le Tchad, c'est la ligne de contact entre les deux pays qui se trouve ainsi modifiée sans cesse. Il serait difficile d'envisager la restauration des berges du Logone du fait de son inondation permanente (plus de 8 mois). Certaines mesures de protection pourraient être envisagées si possible avec des essences agroforestières adaptées pour assurer sa stabilité et limiter l'érosion du côté de chari, mais il serait important de penser à d'autres mesures. D'autre part, il est nécessaire de développer de l'agroforesterie et des plantations forestières sur des espaces tampons aux Aires protégées. *« Nous avons une ressource commune qui est l'eau du fleuve Logone. Le fleuve Logone est une ressource commune pour le Tchad et le Cameroun. Donc il y a des pêcheurs du côté du Tchad et du Cameroun, il y a des agriculteurs, des éleveurs des deux côtes. Ces interactions créent souvent des conflits ».*

- **Les conflits hommes/faune**

Avec l'expansion des populations humaines et la fragmentation accrue des habitats naturels, les communautés rurales sont confrontées à une recrudescence des conflits homme-faune (CHF) à savoir la dévastation des cultures et des récoltes, la prédation du bétail qui entraînent parfois des pertes de vies humaines, de bétail et d'animaux sauvages. Ce problème est particulièrement grave avec les pachydermes. Si les coûts de la coexistence avec la faune sauvage ne sont pas allégés, les communautés locales continueront à s'opposer aux mesures de conservation et à braconner les éléphants. Dans la réserve de faune de Mandelia (RFM), la destruction des habitats naturels, en particulier pour développer l'agriculture, reste la cause principale de la disparition de la faune, suivie par la surexploitation et l'intrusion du bétail pour le pâturage. La pression pastorale est forte dans et en périphérie de la RFM. Le manque de points d'eau à l'intérieur du PNW stimule la faune à sortir du parc et augmente les conflits.

- **Gestion durable des ressources naturelles**

Dans l'ensemble du paysage Waza-Logone, les ressources naturelles continuent de constituer un élément central des moyens de subsistance des populations rurales. Les normes, les coutumes locales influencent les formes quotidiennes d'utilisation des ressources par les populations, les ressources naturelles constituent un enjeu important sur le plan alimentaire, environnemental, politique, géopolitique, sanitaire et socio-économique. Or au regard de son importance la gestion des ressources est une donnée majeure pour le développement durable du paysage Waza-Logone. L'action conjuguée des changements climatiques et de la surexploitation des ressources par une population en pleine expansion et soumise à des mobilités forcées affecte profondément les activités de pêche, d'élevage, d'agroforesterie et d'agriculture.

La dégradation accélérée des ressources en eau et des écosystèmes est exacerbée par la situation sécuritaire actuelle et la migration subséquente de bétail et de populations en quête de vie meilleure. Le renforcement des structures locales et la dynamisation des échanges et expériences transfrontalier pourrait aider à une gestion plus durable. La mobilité pastorale transfrontalière qui a un impact négatif sur les ressources naturelles est une pratique de résilience des peuples pastoraux.

- **Manque de gestion participative**

Les résultats de gestion participative sont mitigés par trois caractéristiques récurrentes qu'il nous paraît important de souligner : un mode de fonctionnement *top-down* et dirigiste, un dispositif territorial source d'insécurité foncière et un cadre juridique lacunaire.

Le code général de décentralisation du Cameroun apporte des réponses à ces préoccupations. L'Association des Communes forestières du Cameroun et ses partenaires tchadiens sont en capacité « stratégiques » pour mieux impliquer les Communes et communautés locales dans la préservation de la biodiversité des Aires protégées (Waza, et Mandalia).

- **La problématique de l'énergie dans le paysage Waza-Logone**

L'énergie fait partie des éléments vitaux qui permettent de simplifier le quotidien et qui contribuent au confort de vie : éclairage, chauffage, cuisson, etc. Dans le paysage Waza-Logone-Mandelia, le bois est la principale source d'énergie (estimée entre 90 et 95%). La pauvreté augmente davantage le taux de dépendance au bois comme principale source d'énergie. À ce problème sont couplés les aspects tels que la non-couverture globale des zones en électricité, les prix élevés du pétrole et du gaz qui ne sont pas toujours à la portée des plus démunis.

Le soleil est largement disponible et un apport en énergie solaire dans les ménages et les espaces publics permettra de réduire la pression sur le bois et d'améliorer le cadre de vie des populations. Cet accès à de l'énergie renouvelable permettra en outre la renaissance ou la redynamisation des activités culturelles et économiques autour de points lumineux publics dans la zone l'action, l'éducation par la création de conditions adéquates à l'apprentissage des enfants dans les familles. Outre la moindre dépendance au bois énergie, les actions de l'union européenne en matière de reforestation permettront de pérenniser la ressource en bois énergie.

- **Insécurité dans le Paysage Waza-Logone**

Au cours de la dernière décennie, les quatre pays autour du bassin du lac Tchad : Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria, ont connu des niveaux de crises sans précédent, aggravés par les cas répétés de violence du groupe terroriste Boko Haram. Ces crises ont intensifié l'instabilité, ralenti la croissance économique et suscité de graves préoccupations humanitaires dans la région. En outre, la pauvreté et la propagation de la radicalisation, constituent un contexte « attirant » pour les jeunes démunis qui pensent que l'État les a laissés tomber et qu'ils sont exclus des processus politiques et économiques légitimes.

Aujourd'hui, la présence de l'armée camerounaise particulièrement le Bataillon d'intervention rapide (BIR) dans la zone de Waza permet de réduire considérablement les exactions de Boko Haram. Leur présence et leur intervention a permis un retour progressif de la population et à la reprise des activités dans la zone Waza Logone. Ainsi la redynamisation des comités de gestion semble être un atout pour les dénonciations, la gestion durable des ressources naturelles et un rapprochement avec l'armée pour la sécurisation de la zone.

- **La problématique de l'eau**

L'eau est une ressource naturelle indispensable à la vie. Elle est devenue une denrée rare et mal répartie en particulier dans le paysage Waza/Logone/Lac Tchad. La plupart des sols sont encroûtés en surface et donnent naissance à un ruissellement superficiel qui emporte sélectivement les matières organiques et les nutriments des horizons superficiels. Toute une série de techniques traditionnelles de gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité des sols peut être observée dans ces zones très diversifiées tant au niveau du bilan hydrique que du point de vue des ethnies (Roose, 1988). Ces savoirs existent et méritent d'être vulgarisés même si ces techniques présentent des limites et des fonctionnements quelque peu différents.

La baisse des débits s'est traduite par une réduction notable des superficies inondées dans les plaines avoisinantes (dont celles de Waza Logone Chari) et un amenuisement de la recharge des nappes souterraines, entraînant une diminution de l'eau dans les puits, des tarissements saisonniers de certains points d'eau. La réduction significative des espaces disponibles pour l'hippopotame est significative et impactante sur la population de cette espèce phare.

Des changements de pratiques culturelles se traduisent par l'abandon des cultures exigeantes en eau comme le coton au profit du sorgho de décrue. Ces changements d'habitudes mériteraient un accompagnement. L'aménagement d'infrastructures hydrauliques dans le paysage Waza-Logone pour des besoins domestiques et agricoles (cultures maraîchères) contribuerait à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des Aires protégées.

Une meilleure coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau est cruciale. Il est impératif de travailler en partenariat avec la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) pour aider les Tchad et le Cameroun à mettre en œuvre des actions transparentes et concertées en vue d'améliorer la gouvernance des eaux transfrontalières.

- **Transhumance**

Les tendances actuelles en matière de transhumance sont clairement insoutenables, mais il existe une très forte résistance (de la part des autorités locales et même de certains partenaires techniques) à toute idée de réforme drastique des pratiques actuelles.

Les couloirs de transhumance contournant les zones agricoles et les aires protégées sont fortement fréquentés et constituent des goulots d'étranglement en fin de saison sèche. L'accès à la ressource en eau est important et dans un contexte évitant des réformes drastiques, le soutien aux couloirs et à l'accès aux

ressources en eau paraissent pertinents. Une gestion participative et décentralisée de la problématique transhumance à la périphérie des Parcs préoccupe l'Association des Communes forestières du Cameroun et ses partenaires tchadiens sur la nécessité d'impliquer les Communes et communautés locales dans la préservation de la biodiversité des Aires protégées (Waza, et Mandalia).

- **Echanges transfrontaliers**

La situation humanitaire est critique depuis près d'une décennie dans le bassin du lac Tchad suite à la présence de Boko Haram et l'épuisement des ressources naturelles. La région du lac Tchad détient une place centrale au cœur des itinéraires commerciaux transsahariens historiques et représente un réseau de cultures et de relations entretenues de longue date. Plusieurs acteurs interviennent dans la course aux ressources dans le bassin du lac Tchad. Il s'agit entre autres des pêcheurs, des agriculteurs, des éleveurs, des migrants, etc.

Les communautés frontalières et les villes voisines jouent depuis longtemps un rôle significatif dans le commerce au sein et au-delà des quatre pays du bassin du lac. L'avènement de la secte Boko Haram vient marquer un arrêt brusque de ces échanges commerciaux mettant ainsi en péril la circulation des biens et personnes. Au lieu du commerce, les populations sont témoin d'une croissance du trafic des armes, des drogues illicites, du banditisme armé, des kidnappings et de divers genres de crimes (centre de DREP, 2017).

Il est important de soutenir le renforcement de la coopération sous-régionale qui est la clé de la lutte contre la prolifération des armes dans le bassin du lac Tchad. Cette coopération impliquera non seulement les Communautés transfrontalières mais aussi des Collectivités territoriales décentralisées.

- **La Menace des Canaux de pêche dans le paysage Waza-Logone**

Le Parc national de Waza s'avère particulièrement important pour le ravitaillement de la plaine d'inondation du Logone en poisson lors des crues en raison de la présence d'un important stock de géniteurs que les mares situées dans le parc renfermeraient après le retrait des eaux.

La pêche joue un important rôle économique dans la zone. Elle se pratique dans le système fluvial du Logone, les yaérés à l'aide des canaux de pêche et également dans le Lac Maga. On estime à plus de 12.000 tonnes de poisson frais récoltés annuellement dans la plaine d'inondation du Logone, 2000 tonnes dans le Lac de Maga (UICN-Projet Waza Logone, 2000). Depuis plusieurs années, les prises diminuent suite aux effets de la sécheresse et de la multiplication des canaux de pêche dont les plus profonds sont à 3 mètres et les plus longs à 10 KM. Le problème se pose avec acuité dans les Yaérés qui ne jouent plus le rôle de zone de reproduction en période de crues à cause de leur surexploitation. Cette pêche se fait avec des outils non appropriés notamment les appâts empoisonnés, les produits chimiques toxiques, les filets à mailles non conformes à la réglementation en vigueur. La plaine d'inondation de Waza-Logone est l'une des zones de pêche les plus productives d'Afrique. Les pêcheurs venant des pays voisins sont vecteurs de nouvelles techniques de pêche souvent dévastatrices de la ressource (« Gura » ou nasse malienne et « Tarau » ou senne de plage par exemple) (Hamidou et al., 2006).

Les canaux de pêche sont très anciens dans les habitudes des communautés des plaines inondables. Jadis peu nombreux et moins longs, les populations les ont approfondis, agrandis et multipliés de manière anarchique suite à l'augmentation des besoins de la population, aux diminutions des crues et la baisse des précipitations depuis quelques décennies pour relier le fleuve Logone à toutes sortes de dépressions. La croissance des canaux coïncide avec la construction du lac de Maga (dans les années 1979-80). Pour Kabelong (2013), ces canaux, en 22 ans sont passés de 1000 canaux à 5000 canaux autour du Parc de Waza. Ils appartiennent à des familles, à des communautés et à des villages. Pour Moudingo (2007) cité par Kabelong (2013), ces canaux entraînent le retrait rapide des eaux d'inondation dans la plaine empêchant ainsi la régénération naturelle des plantes en l'occurrence des espèces ligneuses. Les plantes ne bénéficient plus d'une longue période d'inondation des eaux et ceci réduit ainsi les capacités de croissance des espèces ligneuses (Ganaba, 2005).

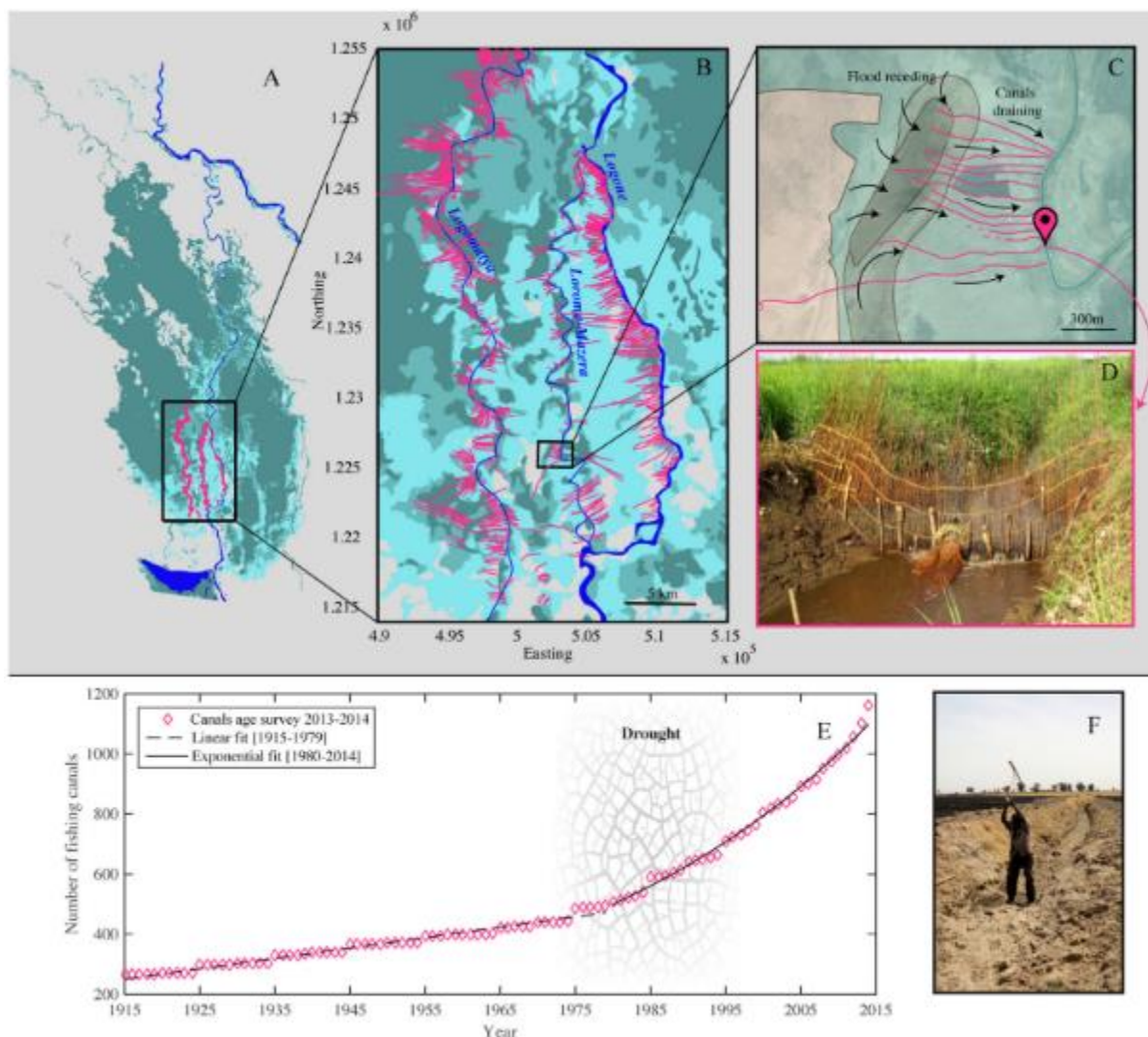


Fig. Les canaux de pêche modifient le paysage de la plaine inondable du Logone.

A : Zones inondées à partir de trois images Landsat superposées et des canaux pêches étudiées sur le terrain (balises roses).

B : Zoom du cadre noir en A : les lignes roses sont des canaux de pêche.

C : zoom du cadre noir en B, les flèches noires représentent les chemins d'écoulement de l'eau lors de la crue récession.

D : Photographie d'un casier de pêche situé au niveau de l'épingle du cadre C, au bout d'un canal (cliché : O. Atti).

E : Croissance du nombre de canaux de pêche dans la plaine inondable du Logone ; linéaire ajustement jusqu'en 1979 ($R^2 = 0,974$ pour 1915-1979), puis ajustement exponentiel ($R^2 = 0,993$ pour 1980-2014).

F : un ouvrier tchadien approfondissant un canal en saison sèche (Photo : S. Laborde). (Pour l'interprétation des références à la couleur dans la légende de cette figure, le lecteur est renvoyé à la version Web de cet article.)

Source : S. Laborde et al. / Global Environmental Change

• Fumage du poisson et consommation de bois

Le paysage Waza-Logone est à juste titre considéré aujourd'hui comme un pôle producteur de poissons dans la sous-région CEMAC. Les poissons, fumés pour la plupart, proviennent à 95 % des Yaérés du bassin du Logone. 80% de poissons sont fumés et 20% séchés. Seulement sur la Commune de Waza le Ministère de la pêche et de l'élevage a enregistré une production et une commercialisation de poissons en 2023 estimée à près de 350T/an dont 150T commercialisés de manière formelle et traçable environ 200T qui vont dans la consommation directe locale, sur les marchés voisins comme Logone Birni. 85% de la production est exporté vers le marché Nigerian et 15% vers Batouri qui alimente la République centrafricaine et Yaoundé. Le bois qui sert à fumer le poisson provient des Aires protégées de Waza, Kalamaloue et d'autres

écosystèmes à écologie fragile. Une étude réalisée par l'Université de Maroua et le Ministère de l'élevage et de la pêche montre que les femmes ont besoin de plus de 750 m³ de bois chaque année afin de satisfaire la demande du marché, ce qui menace ces écosystèmes fragiles. L'activité de fumage est exercée en majorité par des femmes, les hommes étant chargés de la pêche. A l'heure actuelle, les techniques utilisées pour le fumage sont encore rudimentaires, avec pour conséquences d'énormes pertes d'énergie et une charge considérable pour l'approvisionnement en combustibles. Pour fumer 1 kilogramme de poissons frais avec un fumoir traditionnel, il faut en moyenne 2,5 kg³ de perches de bois pour le faire en trois jours, tandis que le fumoir amélioré en brique de terre nécessite 1.25 kg de bois et deux jours, ce qui correspond à 50 % de gain énergétique par rapport au fumoir traditionnel. Selon la FAO, la durée de fumage pour les petites espèces est en moyenne de 4 heures contre 8 heures pour les poissons de taille moyenne. Le rendement moyen est de 35 pour cent. La consommation en bois est de 0,5 à 0,7 kg par kilogramme de poisson frais. Les tests d'un deuxième prototype développé par l'Université de Douala ont montré qu'avec ce nouveau prototype, les fumeuses ont juste besoin de 0,16 m³ de bois pour fumer 200kg de poisson frais, et seulement en un jour. Ce fumoir offre alors un gain énergétique d'environ 88% comparativement au fumoir traditionnel. Ces opératrices économiques disposent d'un outil innovant et écologique qui leur permet d'accroître leur production de poissons fumés, tout en préservant leur santé et l'environnement. Ces fours ont surtout des avantages sanitaires et écologiques. Ils protègent les fumeuses contre la fumée qui occasionne les maladies des yeux et les maladies pulmonaires grâce à leurs couvercles. Ces fours écologiques permettent également de diminuer la pollution de l'air et les déforestations.

- **Accès aux AGR**

L'agriculture extensive, peu performante et consommatrice d'espaces agraires est pratiquée par près de 80% de la population, exerçant ainsi une pression accrue sur les ressources naturelles du paysage Waza-Logone-Lac Tchad avec des extensions jusque dans les parcs. L'élevage quant à lui est caractérisé par des effectifs importants de troupeaux et des ressources fourragères plus rares. L'agriculture urbaine et périurbaine (maraichers) connaît un essor important dans l'extrême-Nord depuis le début de la crise économique au Cameroun. Les jardins de très petites tailles, localisés dans les bas-fonds et les vallées marécageuses sont apparus à l'intérieur ou à la périphérie des agglomérations. L'activité occupe les producteurs du début de la saison sèche (novembre) au retour des pluies (juin). Selon les disponibilités en eau, plusieurs cultures peuvent ainsi se succéder sur une même parcelle pendant une campagne agricole. La production maraîchère reste dans l'ensemble manuelle avec une main-d'œuvre familiale et un rendement faible.

Un appui technique des maraichers s'impose pour dynamiser ce secteur d'activité. Il porterait sur les itinéraires techniques appropriés pour chaque spéculation et la diversification des cultures. La construction des puits et forages permanents s'avère indispensable pour améliorer la production maraîchère sur les versants et durant toute l'année.

- **Comités de gestion**

Le Comité Villageois de Vigilance (CVV) est mis en place à l'issue du processus du diagnostic participatif villageois dans la zone de Waza. Les membres du comité de concertation sont les garants de toutes les décisions prises lors de ces assises. Le processus de concertation se fait au cours des assemblées villageoises réunissant le maximum de groupes socio-professionnels et de couches sociales.

Les autorités traditionnelles sont les présidents d'honneur. Les CVV rendront compte de leurs activités aux présidents d'honneur. Le CVV ne devra pas compter plus de 15 membres.

Ces comités ont été mis en place dans le cadre de divers projets et ont disparu à la fin dudit projet. Par ailleurs, les missions de surveillance et de gestion durable autour des parcs ne constituaient pas de priorité pour ces comités. Il convient, de redynamiser ces comités en établissant des liens forts avec les collectivités territoriales décentralisées, mais aussi en intéressant les membres des dits comités par des activités génératrices de revenus et de culture de contre saison qui doivent s'inscrire sur la durée. Il faudrait également inscrire dans leur statut de nouvelles missions sur la surveillance des activités anthropiques en périphérie du parc, sur la protection des ressources naturelles, leur implication dans la gestion durable du parc et renforcer les liens avec les Communes pour assurer leur pérennité.

- **Comité Communal de Concertation (CCC)**

³ Utilisation du bois dans les pêcheries côtières du Cameroun, Revue d'ethnoécologie, 2015.

Les CCC ont des objectifs divers tels que la conservation des ressources à travers la réglementation locale de leur accès et de leur exploitation ainsi que la gestion des conflits découlant de la forte compétition pour leur maîtrise. Le CCC s'inscrit dans la dynamique globale de la promotion de la gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles et d'accompagnement des acteurs dans la prise des décisions et de règlement de conflits. Il vise une participation citoyenne ou l'émergence d'une démocratie participative. Il s'agit d'un dispositif qui a pour objet d'attribuer aux administrés d'une collectivité, aux populations d'un territoire un rôle dans la prise de décision voire également dans la conduite d'une action. De nombreuses contraintes, dans différents domaines liés à la transhumance et à la gestion des ressources, ont conduit à la mise en place du CCC. La création du cadre de concertation est constatée par un arrêté du Maire de la Commune. Cet arrêté précise la mission, la composition du cadre de concertation ainsi que le rôle des membres. La composition du CCC varie d'une Commune à l'autre en fonction des spécificités locales. De manière générale sur la base de la Commission consultative pour le règlement des litiges agro-pastoraux, le CCC pourrait être composé des membres suivants (Sous-Préfet, Maire, les OSC, les sectoriels des administrations, les autorités traditionnelles, les représentants des éleveurs, de l'agriculture, de transhumance, de pêche, etc.). Il est régulièrement nécessaire de s'assurer que le fonctionnement de cette instance de concertation soit régi par des statuts et le règlement intérieur et trouver des moyens permettant de jouer son rôle de façon pérenne.

- **Comité de gestion de la transhumance transfrontalière et intercommunale**

L'approche est multi-acteurs et construite sur la concertation entre les acteurs frontaliers du Cameroun et du Tchad, afin de prendre en charge les préoccupations des éleveurs transhumants, en matière de conflits liés à l'accès aux ressources pastorales. L'approche consiste à : i) mettre en place un cadre pour la gestion concertée de la transhumance transfrontalière entre le Cameroun et le Tchad ; ii) assurer une large diffusion des textes communautaires sur la gestion de la transhumance, et iii) permettre un accès apaisé et durable aux ressources pastorales dans les deux pays, iv) renforcer les capacités des acteurs.

La pratique et la gestion de la transhumance font intervenir plusieurs groupes d'acteurs. Il s'agit essentiellement des institutions de l'état qui sont chargées de l'élaboration des textes règlementaires et la création des cadres de concertation inter-Etats et régionale, des projets et ONG en charge de l'administration et la mise en œuvre des actions de concertation et de développement, et les acteurs directs (éleveurs transhumants et leur association faitière) en charge du respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de l'exercice de leur activité. Les éleveurs doivent acquérir les documents administratifs, assurer la conduite du bétail en transhumance, participer aux cadres de concertation sur la Gestion des ressources naturelles (GRN) et sur la maintenance et la pérennité des infrastructures hydraulique, etc.

- **Peuples autochtones et droits humains autour des Aires protégées**

Les aires protégées empiètent presque partout sur des terres assujetties à des droits fonciers coutumiers, et donc utilisées par la population autochtone, les communautés agricoles, éleveurs et pêcheurs. Dans la plupart des cas, les communautés locales ont subi aussi bien le déplacement physique de villages entiers que des déplacements économiques dus à la limitation, ou l'interdiction pure et simple, de l'accès à leurs terres ou ressources, avec des conséquences considérables sur leur économie, leur culture, leurs conditions de vie et leur identité. Le respect des droits fonciers et des droits d'usage des communautés participe à l'efficacité à long terme des mesures de conservation.

La déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît en son préambule que « le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribuent à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion. » Pour cela, elle réaffirme en son article 29 que « les peuples autochtones ont droit à la préservation et à la protection de leur environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et ressources.

Aujourd'hui, il est important d'impliquer les communautés locales riveraines et les collectivités territoriales décentralisées dans la gestion participative des Aires protégées de Waza et Mandélie par des actions concrètes concentrées autour de la surveillance, la conservation, le développement de l'économie verte et la gouvernance. Cette implication des communautés et des communes contribue à garantir les droits humains et améliorer leurs conditions de vie autour des parcs.

Les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme définissent des normes juridiques non contraignantes, quoique nécessaires à leur efficacité. Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles dans les aires protégées de l'Etat, les Forces de Défenses et de Sécurité sont régulièrement impliquées dans un contexte d'insécurité croissante.

La connaissance des règles est faible et les excès aux droits de l'homme sont rarement dénoncés. Les mécanismes de dépôt de plainte sont lourds, onéreux dans un contexte juridique formel d'efficacité relative. Le renforcement de la connaissance des droits et obligations relatifs aux droits de l'homme sont une voie intéressante pour limiter les abus.

4. Pertinence de l'action

Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions

La proposition d'action cible trois composantes qui correspondent au programme NaturAfrica : Conservation, Gouvernance et Economie Verte.

L'action vise la zone « Waza/Logone/Mandelia tel que sollicité dans les lignes directrices.

La participation des communautés sur les 3 composantes est importante et contribuera fortement à l'appropriation nécessaire à la durabilité.

La plaine transfrontalière du Logone correspond aux ambitions transfrontalières de NaturAfrica. Ce paysage est situé en zone « transhumance » qui est des deux méta-paysages de NaturAfrica en Afrique centrale. Il est l'un des plus importants réservoirs de diversité biologique avec plusieurs Aires protégées limitrophes à l'instar du Parc naturel de Waza (PNW) avec une grande concentration animale variée et diversifiée, une population d'éléphants estimée à 600, près de 40 lions, 358 Girafes et autres Espèces fauniques rares (Tchamba. WCS, 2023), du Parc de Kalamaloue et de Mandelia à la frontière tchadienne

Pertinence par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du paysage cible (y compris synergies avec d'autres initiatives de développement et absence de double emploi)

Les problématiques principales du paysage Waza/Logone/Mandelia sont relatives à la transhumance, la ressource en eau, la gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'énergie, l'insécurité et l'accès aux activités génératrices de revenus en toutes saisons.

La proposition d'action fait face à toutes ces problématiques par une approche communautaires intégrées. Certes, l'insécurité n'est pas de la responsabilité des communautés mais un renforcement de la cohésion sociale pourra permettre une contribution significative à la sécurisation dans le paysage.

La majorité des orientations préconisées va dans le sens d'une forte intégration entre la conservation de la biodiversité et le développement local des périphéries des aires protégées, d'autant plus que celles-ci se caractérisent par l'extrême pauvreté des populations qui y vivent.

L'action envisagée est en phase et complémentaire avec diverses initiatives soutenues par l'Union européenne dans le Paysage Waza-Logone-Lac Tchad à savoir :

TEI « Team Europe Initiative » Pacte vert et résilience dans le Septentrion au Cameroun initié par l'UE, la France et l'Allemagne avec pour objectif de réduire les conflits induits par les concurrences d'accès et d'usages aux ressources et territoire naturels.

Le Programme d'Appui au Développement Local (PADEL) est une aide budgétaire de l'UE qui va soutenir notamment des communes du Septentrion camerounais pour mieux intégrer la prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans leurs plans de développement communal

Le programme BSB Yamoussa de conservation du Parc de Boubadjida et Sena Oura conduit par la GIZ et KFW pour **contribuer à la protection des parcs nationaux de Boubou Ndjida et Sena Oura.**

Le Projet PADER sur financement de la Coopération Allemande et UE pour accompagner les mutations du Bassin cotonnier du Cameroun

Le programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) est financé par l'Union européenne pour une durée opérationnelle de cinq ans (2017 - 2022).

L'Appui régional à la COMIFAC par l'UE pour Améliorer l'offre en formation professionnelle dans le domaine de la restauration des paysages en Afrique centrale et de la Gestion des Aires Protégées (GAP)

via un appui au Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC) et à l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC)

Projet d'appui au développement des filières agricoles – Phase II (PADFA II). Le PADFA II est mis en œuvre dans les quatre régions du PADFA, à savoir le Nord, l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et l'Ouest. Il interviendra dans de nouveaux villages des 15 départements. La cible prioritaire est constituée de petits exploitants pauvres organisés en 111 coopératives et de micro entrepreneurs intervenant en amont et en aval des filières oignon et riz (semenciers, transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et de services agricoles).

Le projet de Relance de Développement de la région du Lac Tchad (PROLAC). Il a été conçu en vue de répondre aux défis communs et opportunités partagés des pays du Bassin du Lac Tchad, directement affectés par les exactions de la secte terroriste Boko Haram. Ces pays sont notamment le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria.

Les programmes régionaux **BORDERLANDS** et **PRADEP** financés par UE visent à soutenir la gestion durable de la transhumance dans le bassin du lac Tchad (RCA, Tchad, Cameroun)

Le programme Caseve : Cameroun, Septentrion vert et résilient est partie intégrante de la TEI du même nom.

Le projet **Reboisement 1400** (2018-2022) a été mis en œuvre par l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCAM) et a bénéficié d'une subvention directe de l'Union européenne qui a permis de réaliser des actions de reboisement dans le paysage Waza/Logone/Lac Tchad et particulièrement sur les Communes de Waza et Kousseri. Sur un objectif de 1400 Ha le projet a pu réaliser 3456 Ha.

L'action envisagée est en phase avec les principales politiques nationales et régionales et les engagements internationaux, par exemple :

Stratégies nationales du Tchad

- Stratégie nationale et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'initiative grande muraille verte au Tchad
- Stratégie nationale de gestion des feux de brousse
- Plan national de développement
- Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP)
- Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- Le Programme de Gestion Communautaire des Ecosystèmes (PGCE) ;
- La Stratégie Nationale et le Plan d'Action de la Biodiversité du Tchad (SNPABT) ;
- Le Fonds Spécial en Faveur de l'Environnement (FSE) ;
- Le Programme National de Développement (PND) ; etc.

Ces différents textes et stratégies abordent d'une manière ou d'une autre la conservation des valeurs naturelles pour un développement durable. Outre ces textes, l'Etat tchadien a octroyé des moyens conséquents à l'équipe de gestion du Parc, pour la mise sur pied d'une brigade mixte constituée de trois équipes (des motocyclistes, des cavaliers et des piétons).

Stratégies nationales du Cameroun

- La Stratégie nationale Muraille verte
- Le Programme sectoriel Forêt-Environnement
- Le Programme national de développement des plantations forestières
- La Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND30), le pays dispose désormais d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours de la prochaine décennie.
- Le Plan Stratégique National de la Santé des Adolescents et des Jeunes du Cameroun : Garantir le bien-être des adolescents et des jeunes, les doter d'aptitudes indispensables à la vie sont nécessaire à l'atteinte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Stratégies régionales : Adhésion du Tchad et du Cameroun aux Accords et initiatives régionales de Gestion durable en Afrique centrale

L’Afrique centrale connaît une émergence de plusieurs initiatives de gestion des ressources forestières et fauniques (organisations régionales, organisations non gouvernementales, programmes régionaux, réseaux régionaux et nouvelles initiatives émergentes) ayant des interfaces dans leurs activités sur les plans de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, la communication et les échanges, l’harmonisation des politiques, des approches et des pratiques dans le renforcement des partenariats et de la coopération internationale.

- La Déclaration de N’Djamena sur la nécessité d’orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques.
- L’Accord-cadre Cameroun/Tchad/Nigeria de Coopération sur la conservation des écosystèmes transfrontaliers et la gestion durable des ressources forestières et fauniques de leur frontière commune de plus de 1 500 km.
- L’Accord de coopération entre le Cameroun et le Tchad relatif à la création et à la gestion concertée du complexe transfrontalier des Aires protégées.
- La Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC) a été mise sur pied suite à la Déclaration de Yaoundé pour faciliter la mise en œuvre des recommandations sur les politiques forestières des Pays membres. Un plan de convergence, résume les actions nationales et sous régionales devant concourir à atteindre les objectifs de cette déclaration. Il stipule que : « les pays d’Afrique Centrale gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières de la région et un réseau d’Aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes pour le bien-être des populations et l’équilibre de la planète ».
- La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d’Afrique Centrale (CEFDHAC) a été lancée en 1996. La CEFDHAC est un forum regroupant les Ministres, les Parlementaires, les Organisations non gouvernementales nationales et sous-régionales, les communautés autochtones et locales, le secteur privé et les chercheurs impliqués dans la gestion des écosystèmes de forêts denses et humides d’Afrique Centrale.
- Le Réseau des Aires Protégées d’Afrique Centrale (RAPAC) qui vise l’amélioration de l’état et de la gestion des aires protégées de l’espace COMIFAC ainsi qu’à leur valorisation.
- Le Programme d’Action Sous-Régional de Lutte Contre la Dégradation des terres et la Désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC), adopté en septembre 2008 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC au cours de leur session ordinaire est un complément du plan de convergence dans son volet « lutte contre la désertification » ; le document du PASR/LCD-AC apparaît comme un cadre fédérateur des différentes initiatives en matière de gestion durable des terres en Afrique Centrale.
- Le Plan d’Action sous-régional des Pays de l’Espace COMIFAC pour le renforcement de l’Application des Législations nationales sur la Faune sauvage

Engagements internationaux : Adhésion du Cameroun et du Tchad à plusieurs accords et traités

Le Cameroun et le Tchad sont signataires de la plupart des Traités, conventions internationales et régionales relatives à la protection de l’environnement et parmi les plus importantes on peut citer: (i) la Convention de l’UNESCO de Paris pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel ; (ii) la Convention CITES; la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) de Rio ; (iii) la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; (iv) la Convention de Rotterdam sur les PIC et celle de Stockholm sur les POP ; (v) l’Accord de Genève sur les bois tropicaux ; (vi) la Convention Africaine sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles de Maputo, pour assurer un développement durable des économies africaines ; (vii) l’Accord de Coopération et de Concertation entre les États d’Afrique Centrale sur la conservation de la faune sauvage et la création d’un fonds spécial pour la conservation de la faune sauvage ; (viii) la Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification ; (ix) la Convention sur la protection du bassin du lac Tchad ; (x) l’Initiative de Restauration des Paysages Forestiers Africains (AFR100) où le Cameroun s’est engagé à restaurer 12 062 768 hectares de paysages forestiers et des terres dégradées à l’horizon 2030 (soit la totalité des régions de l’Adamaoua, du Nord et de l’Extrême-Nord et une partie des territoires forestiers dégradés en zone méridionale) sur les 100 Millions d’hectares (AFR100) que le «Bonn Challenge» a entrepris de restaurer ; (xi) la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux ; (xii) la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES selon l’acronyme anglo-saxon), c’est un accord intergouvernemental signé

le 3 mars 1973 à Washington. Elle est aussi appelée Convention de Washington. D'autre part, les Gouvernements camerounais et tchadiens, en souscrivant ainsi aux atteintes des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à d'autres initiatives internationales et sous régionales, se sont engagés à poursuivre les réformes qui visent à réduire la pauvreté à travers la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Par exemple le Cameroun a rejoint la grande famille **Ramsar**, le 20 juin 2006 devenant ainsi la 151^e partie à la Convention sur les zones humides et avec pour site principal la plaine inondable de Waza-Logone (600 000 hectares, 950 km, 1138'N 01437'E) de par sa riche biodiversité. L'Action s'inscrit également dans l'atteinte **des objectifs de l'Agenda 2030**. Elle contribue à atteindre l'objectif de l'ODD 15⁴ « vie terrestre », et aux progrès vers l'obtention des Objectifs 6 « accès à l'eau à tous », 7 « accès de tous au service énergétique », 8 « travail décent et croissance économique » et 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

5. Présentation des groupes cibles et bénéficiaires finaux, ainsi que leurs besoins et contraintes et la façon dont l'action répondra à ces besoins

• ACTEURS PRINCIPAUX ET LEURS ROLES

- **Demandeur principal** l'ACFCAM. ACFCAM pour le compte des communes bénéficiaires
- **Entité affiliée, Coordination technique** : Centre Technique de la Forêt Communale. Agissant au nom de l'ACFCAM, il dispose d'une expérience de 18 ans auprès des Communes et dans la conduite des projets avec divers bailleurs de fonds internationaux. Des Antennes dans diverses régions du Cameroun et particulièrement dans l'Extrême-Nord. Il travaillera notamment en collaboration étroite avec les Cellules Techniques Communales, référents communaux pour la Maitrise d'œuvre du Projet
- **Codemandeur, Maître d'œuvre délégué** Tchad: Action pour la protection et la sauvegarde de l'environnement (APSE). L'ACFCAM en sa qualité de demandeur principal a identifié APSE comme partenaire codemandeur et qui répondra de la gestion des fonds mis à sa disposition auprès de l'ACFCAM qui elle aussi est Responsable fiduciaire du projet auprès de la DUE. D'autres Organisations agissant au Tchad à l'instar de SANA Logone, etc... pourraient être mobilisées selon les circonstances.

• AUTRES PARTENAIRES

Toute la population du paysage est ciblée et bénéficiaire final. Certaines activités ne concerneront toutefois pas l'ensemble de la population (AGR, Comité locaux, etc.) qui n'aura pour ces activités que des bénéfices indirects (Gouvernance, disponibilité alimentaire, etc.). Les groupes cibles sont les entités représentatives de cette population.

Les Administrations en charge de la gestion des Aires protégées (Tchad- Cameroun)

Bien que l'approche soit « communale », les actions impactent les aires protégées. Les administrations nationales en charge de la gestion de ces domaines protégés de l'Etat seront informées et participeront au comité de pilotage. Certaines actions (barrières, points eau, couloir transhumance) impacteront directement l'intérieur des parcs. L'action, à travers des différentes composantes va appuyer les actions de conservation, d'économie verte et de gouvernance dont les différents Ministères en charge des Aires protégées ont la responsabilité au Tchad et au Cameroun.

Les résultats de l'action contribueront à la mise en œuvre de la feuille des deux gouvernements sur la conservation et au renforcement de la gouvernance participative des Aires protégées.

Au Tchad : MEPDD, DFAP

Au Cameroun : **MINFOF** (Directions des Forêts, de la Coopération et des Aires protégées) - **MINEPAT** (Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire) ; **MINEPIA** (Elevage, Pêche et productions animales, **MINDDEVEL** (Ministère de la Décentralisation et du développement local) **MINEPDED** (Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable)

Au niveau régional : **OFAC** (Observatoire des forêts d'Afrique centrale) est un outil régional créé sous l'égide de la COMIFAC

Les Communes

⁴ ODD : Objectifs de Développement Durable

Les communes sont des acteurs centraux de l'action. Les autorités communales sont élus. Au Tchad le niveau de décentralisation n'est pas aussi avancé que le Cameroun. Les autorités administratives ont la responsabilité dans une grande partie du pays de gérer les territoires. Ainsi l'institution administrative référente sera la Préfecture de Mandelia qui s'impose sur le terrain comme l'interlocuteur de l'Etat avec ses services déconcentrés.

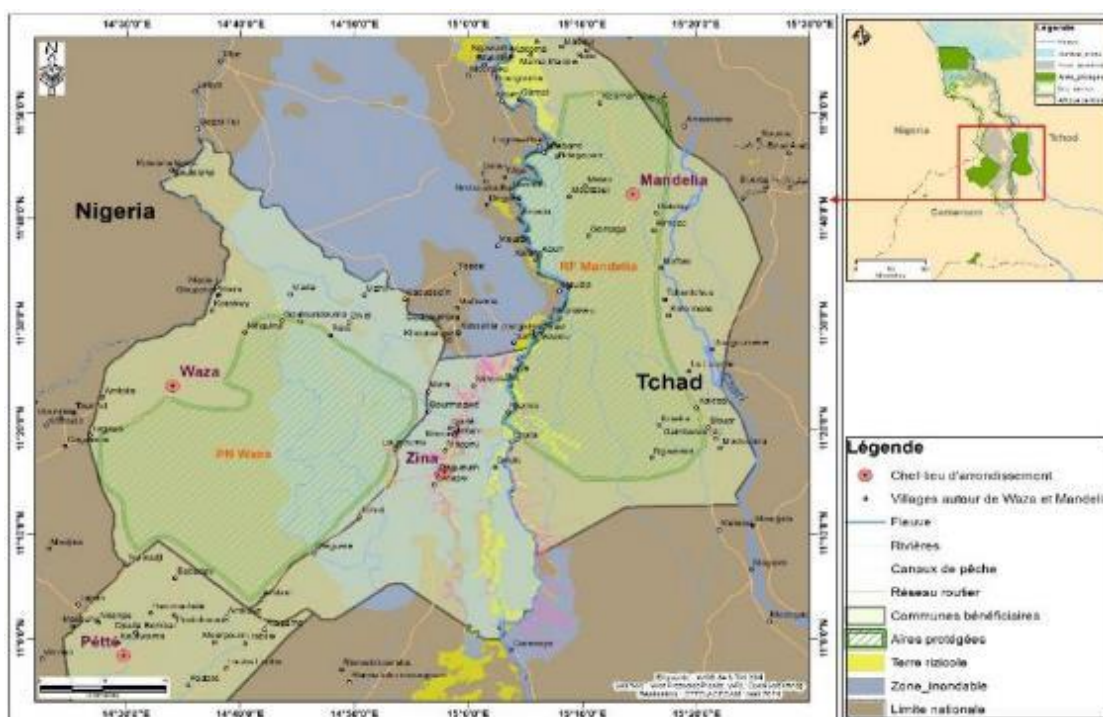
Au Cameroun les Communes de Waza, Pette et Zina seront les principales concernées. L'action soutenue par l'Union Européenne contribuera à travers des indicateurs mesurables à améliorer le bien-être des populations, et valoriser le rôle des communes dans la gouvernance des Parcs et à promouvoir une meilleure gouvernance par l'implication des Communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et la protection de la biodiversité.

Les villages

Une vingtaine de villages seront directement concernés par les opérations de reboisement de 600 ha. Le besoin en bois de feu sera rapidement couvert par ces opérations de reboisement de gestion des ressources naturelles. L'accès à l'eau sera amélioré pour les hommes et les animaux. Bien que non élu, le chef de village est représentatif (souvent traditionnel) de sa population et mobilisera les habitants pour participation complète aux actions du projet.

Les Autorités traditionnelles.

L'implication des Autorités traditionnelles dans la mise en œuvre des actions de gouvernance participe au souci de la gestion participative. Il ne s'agira pas seulement de participer mais d'impliquer ces autorités qui ont un pouvoir foncier important et un leadership sur la cogestion des Aires protégées. Il s'agit ici des Autorités traditionnelles des Villages riverains des Parcs qui ont été choisis pour leur proximité avec le parc.



Carte des villages riverains autour du PNW et de Mandelia

6. Éléments spécifiques apportant une valeur ajoutée

La principale valeur ajoutée vient essentiellement de l'implication des « communes » dans la mise en œuvre de l'action. Cette implication dès la rédaction du document est importante pour une appropriation optimale. La connaissance du milieu de l'ACFCAM et APSE assure également une action adaptée faisant face aux principaux problèmes des bénéficiaires finaux tout en correspondant aux objectifs et indicateurs du programme NaturAfrica.

L'action se base sur l'existant et notamment les opérateurs privés existants (fournisseurs, entreprises, associations et comités, pépiniéristes) et ne vise pas à recréer systématiquement de nouvelles structures

Le « paiement » d'une prime en fin de projet pour les périmètres reboisés présentant les meilleurs taux de survie des arbres est également une approche innovante.

La valeur ajoutée des AGR proposées et fonctionnelles en toute saison est décrite dans la partie « durabilité » et assure une efficacité et une pertinence de haut niveau.

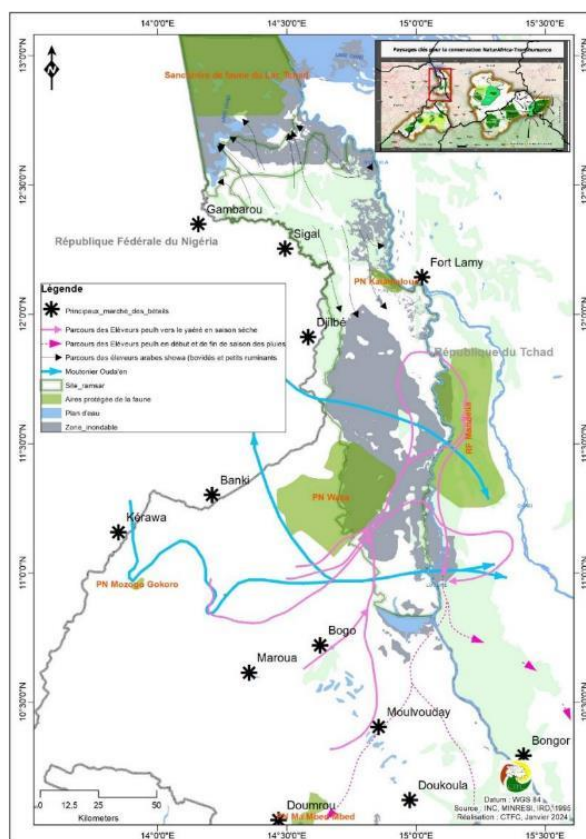
L'action mettra en place des partenariats public-privé pour assurer la durabilité des résultats. Il s'agira d'une part d'établir au Cameroun et au Tchad des protocoles de partenariats avec des organisations locales dont les producteurs de fruits et d'agrumes sont membres pour le développement des plantations fruitières dont les coûts d'entretiens sont assurés par les bénéficiaires.

D'autre part des accords seront passés au Cameroun avec les Collectivités territoriales et les organisations de productions maraichères pour l'implication des CTD au soutien budgétaire des activités périphériques de conservation du Parc de Waza et à la bonne gestion et maintenance des équipements mis à la disposition des producteurs maraichers. Enfin les comités de gestion des investissements hydrauliques et solaires assureront la pérennité des équipements par un modèle économique durable mis en place adossé au paiement des services fournis. L'implication des Communes camerounaises dans l'appui aux initiatives de terrain ouvre la voie à une innovation dans la gouvernance des Aires protégées où la Cogestion Etat/communes pourrait être expérimenté et vulgariser.

Le dispositif du Web monitoring mis en place permettra de suivre en permanence sur la plateforme numérique de l'Association des Communes forestières du Cameroun les résultats des activités de terrain par des images et des vidéos datées et géo référencées. L'ACFCAM via le centre technique de la forêt communale va mettre en place une cartographie interactive en ligne à l'intérieur de laquelle seront alimentées les images géo référencées et datées du terrain. L'activité consistera à Configurer la plateforme d'information du projet intégrée au site web de l'ACFCAM, Configurer les applications dans les téléphones ou tablettes et à offrir au projet une visibilité mondiale sur une plateforme qui enregistre aujourd'hui près de 80 Millions de visiteurs en ligne.

Le partenariat entre une ONG camerounaise et une organisation tchadienne de la société civile (APSE) est inédit et innovant et ouvre la voie à une coopération transfrontalière des organisations de la société civile du Cameroun et du Tchad autour des Aires protégées.

L'attribution d'une subvention conséquente à une ONG locale, si pas inédit, permet de poursuivre le renforcement de capacité nécessaire aux ONG et associations du Cameroun.



Carte sur les couloirs de transhumance

PARTIE B. FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLETE⁵

1. Informations générales

Intitulé de l'appel à propositions	NATURAFRICA TRANSHUMANCE
Nom du demandeur chef de file	Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) FEL 6000628677
Nom du codemandeur	Action pour la protection et la sauvegarde de l'environnement (APSE) FEL 6000815191
Entité affiliée	CTFC - Centre Technique des Forêts Communales – affilié à ACFCAM
Intitulé de l'action	PROJET NATURAFRICA TRANSHUMANCE WAZA – LOGONE – MANDELIA
Lieu(x) d'exécution de l'action:	Cameroun (Régions Extrême-Nord autour des Aires Protégées de WAZA), et au Tchad (autour de Mandelia) dans la Zone du Logone
Lieu d'exécution	Cameroun : Régions de l'Extrême-Nord du Cameroun dans la Zone de Waza- Logone- Chari Tchad : Région Chari-Baguirmi, département de Mandelia
Durée de l'action	42 mois

2. L'action

2.1. Description de l'action

L'**objectif général** de cette action est de réduire la perte de biodiversité tout en améliorant de manière durable la qualité de vie des communautés locales résidant dans les paysages prioritaires pour la conservation et le développement (PPCD) en Afrique subsaharienne

L'initiative prévoit d'être active dans les paysages prioritaires pour la conservation et le développement (PPCD/KLCD) dans le but de (i) renforcer la protection des zones à forte biodiversité et de développer des activités économiques «vertes» par et pour les communautés locales avoisinantes, et de (ii) faciliter la gouvernance inclusive de ces paysages pour promouvoir/améliorer l'aménagement du territoire, réduire les conflits et intégrer davantage les communautés riveraines dans la gestion durable des Aires protégées.

L'**objectif spécifique** est d'améliorer la conservation, la gestion et l'utilisation de la biodiversité et des biens et services écosystémiques dans le PPCD de « Waza-Logone-Lac Tchad » au bénéfice de la nature et des communautés locales, en particulier des femmes, des jeunes et des populations vulnérables (peuples autochtones et communautés locales — PACL)

Trois composantes accumuleront des résultats permettant d'atteindre cet objectif spécifique :

- Composante 1 : Conservation
- Composante 2 : Economie verte
- Composante 3 : Gouvernance participative

⁵ La demande complète se compose du présent formulaire de demande complète, du budget (annexe B), du cadre logique (annexe C) et du Formulaire PADOR d'enregistrement off-line (annexe F)

RESULTATS ET ACTIVITES DE L'ACTION

COMPOSANTE 1 : CONSERVATION (317 967 500 Fcfa)

RESULTAT 1.1 : 600 ha de paysages dégradés en périphéries des Aires protégées et des berges du Logone sont restaurés et entretenus pour servir d'espace tampon avec les villages riverains.

Des espaces communautaires sécurisés seront privilégiés pour garantir la durabilité des actions par une forte implication des bénéficiaires dans la mise en place des plantations et leurs entretiens. Les sites prioritaires à restaurer sont des zones périphériques dégradées situées entre les Aires protégées, les villages riverains et les berges du Logone si possible (si inondation permanent des berges, pas de restauration à faire). L'objectif de la démarche est de créer une zone tampon arborée à partir des plantations forestières et agroforestières pour la reconstitution de la biodiversité et intéresser les Communautés riveraines à la protection, la conservation et la cogestion des Aires protégées. Il ne suffit pas de planter, il faut aussi et surtout assurer les entretiens sur une période minimale de 3 ans à 4 ans. Un système de suivi en ligne permettra de vérifier la qualité de la restauration et des plantations sur base de photos datées et géolocalisées. Une prime au taux de survie est prévue en fin de projet.

Activité 1.1.1 : Identifier les sites potentiels, matérialiser, géo référencer et les cartographier

(2 000 000 Fcfa)

Cette activité consiste à identifier 600 ha des sites potentiels à restaurer dans un maximum des villages riverains du PNW et de la RFM, notamment :

- Dans la commune de Waza (Waza, Ndiguina, Tagawa, Niwadji),
 - Dans la Commune de Pété (Babaday, Amkoye, Amahaïri, Massindeye),
 - Dans la commune de Zina (Andirni, Djeguéré, Tchidi, Lomgouma, Bourmagwé, Ma'é)
- et dans la Sous-préfecture de Mandélia côté Tchad ((Aouri, Gomaga, Moutzoum, Meleri, Ndagazwa et les sites publics à Mandelia (écoles, administration, dispensaire, etc.)).

Il s'agira pour l'équipe de l'ACFCAM et celle de APSE du coté tchadien de concert avec les municipalités, les administrations, Bénéficiaires et les autorités traditionnelles de procéder au choix des sites potentiels à restaurer assorti d'un procès-verbal. Ce procès-verbal qui sera produit constitue l'accord de toutes les parties prenantes sur la mise à disposition des sites appartenant aux communes ou aux Communautés pour le projet. La sécurisation foncière permet de mitiger les risques de contentieux et de destruction des plants. Les surfaces à reboiser seraient de 5ha minimum par village cible en fonction des disponibilités foncières et pourraient être réduites dans un nombre limité de villages pour des raisons sécuritaires et de gestion de risques. En somme, ces surfaces pourront varier d'un village à l'autre en fonction des espaces disponibles et des risques. Le coût de la mise en œuvre de cette activité d'identification sera constitué des perdiems, les frais de mission et des frais de transport des parties prenantes mobilisées. Un budget estimé à 1 000 000 Fcfa pour le Cameroun et 1 000 000 Fcfa pour le Tchad. Ainsi :

- Il est prévu que chaque équipe (Cameroun et Tchad) réalise, lors de l'identification des sites, un état des lieux dans chaque village assorti d'un rapport. Il sera question de déterminer les caractéristiques, délimiter et matérialiser, prendre les coordonnées GPS pour la géolocalisation et la cartographie des différents sites.
- L'équipe technique effectuera également des échanges avec des personnes rencontrées de la zone de l'action, pour prendre en compte, le savoir-faire local, leurs attentes afin de les impliquer dans la mise en œuvre de l'action.
- Un rapport d'état des lieux fournira des informations sur la localisation, la caractérisation des sites, la cartographie, le nombre de site et la superficie pour chacun des 14 villages riverains du PNW et au moins 6 villages de la RFM, les attentes des populations, les essences adaptées pour la zone et les recommandations). Ces villages sont ceux dont les actions anthropiques impactent les parcs d'autre part donc leur engagement à s'impliquer sur le projet est avéré. Les sites du projet sont ceux appartenant à des communautés membres des OSC (groupe d'intérêt communautaire, coopératives, associatives). Il faut préciser que le choix final se fera à l'issue de l'état des lieux qui confirmera les risques, les engagements des parties, la disponibilité des sites

sécurisés et les volontés politiques des communes du côté Cameroun et des autorités administratives du côté Tchad.

Activité 1.1.2 : Produire les plants forestiers et acquérir les plants fruitiers pour le reboisement de 600 ha d'espaces dégradés autour du PNW et de la RFM. (69 000 000 Fcfa)

La première année, l'équipe technique du CTFC, l'APSE en collaboration avec les Communes et pépiniéristes locaux réhabiliteront au moins 4 pépinières (de Waza, de Zina, de Pété et de Mandélie) pour la production d'environ 150 000 plants forestiers. La réhabilitation de ces pépinières communales et communautaires permettra de renforcer ces structures et accroître la capacité de production de chaque pépinière de 20 000 à 80 000 plants. La production des plants forestiers à moindre coût va nécessiter l'acquisition du petit matériel (pot, substrat, brouette, pelle, pioche, semence, etc.) auprès d'un fournisseur légalement établi. Cet appui en petit matériel permet d'avoir les plants produits en pépinière à un coût moindre qui varie entre 200 et 250 Fcfa comparativement aux prix des plants vendus entre 350 et 400 Fcfa sur le marché (GIZ, ANAFOR). Pour la production des plants en pépinière l'équipe communale ou communautaire assurera l'emportage, l'ensemencement, les arrosages, le suivi et les entretiens.

Le coût estimatif de la production des 150 000 plants forestiers estimé à **30 000 000 Fcfa** (200Fcfa /Plant). Le projet procèdera à l'acquisition auprès de plusieurs pépiniéristes locaux de plants fruitiers la première année estimée à 1000 Fcfa le plant, soit un coût de **30 000 000 Fcfa** pour 30 000 plants fruitiers. Les regarnis consistent à remplacer les pertes et les jeunes plants morts après la mise en terre dans le but de maintenir la densité initiale de la plantation. On procède généralement à une production des plants pour remplacer toutes les pertes. Cette production est estimée à 15% selon le taux de pertes en première année en zone de savane sèche.

Une production d'environ 22 500 plants forestiers et 4 500 plants fruitiers serait nécessaire pour combler les pertes. Le coût est estimé à 4 500 000 Fcfa pour les plants forestiers et à 4 500 000 pour les fruitiers, soit un coût total de **9 000 000 Fcfa**.

Type plant	ha	Qté vivante attendue en terre	Regarni	Total plants à produire/ acquérir	PU	Coût total acquisition FCFA	Euros
Forestiers	300	150.000	22.500	172.500	200	34.500.000	52 594.91
Fruitiers	300	30.000	4.500	34.500	1 000	34.500.000	52 594.91
TOTAL	600					69.000.000	105 189.82

Activité 1.1.3 : Préparer le terrain et mettre en terre les plants (61 007 500 Fcfa)

Les sites communautaires potentiels identifiés dans les villages cibles pour les 600 ha à reboiser feront l'objet des opérations de nettoyage, de confection des piquets, de piquetage (mesurage des écartements et mise en place des piquets), de trouaisons et de mises en terre des plants par l'approche HIMO rémunérée avec une moyenne de 300 personnes (40% des femmes et 60% d'hommes) sur l'ensemble des sites pour une durée d'un mois. Pour le reboisement des plants forestiers, la densité est de 500 plants/ha (écartement 4x5m) et pour les fruitiers 100 plants/ha (10x10m). Le suivi de ces reboisements sera visible par le Web Monitoring (composante 3). L'acquisition du petit matériel (Machette, lime, brouette, pelle, pioche, ficelle de 100 m, barre à mine, houe, ruban gradué, botte, gang, etc.) sera fait auprès d'un fournisseur légalement établi et choisi selon la procédure simplifiée pour les marchés inférieurs à 20 000 Euro. Les paiements se feront à la tâche après chaque opération sur décharge avec la photocopie de la CNI du bénéficiaire. Les organisations locales, les Mairies, les autorités traditionnelles seront mises à contribution pour le recrutement des tâcherons à travers un communiqué radio et les affiches dans les villages cibles. Les coûts moyens des activités sont contenus dans le tableau 1. Dans le cadre des opérations de mise en terre des plants les contributions des communes bénéficiaires restent des apports en nature. Les opérations de mobilisation de la main d'œuvre pour la décharge des plants, l'appui à la production des plants et la mobilisation des tricycles pour les travaux sur le terrain sont supportées par les communes bénéficiaires pour un coût estimé à 12 850 000 F CFA.

Tableau 1 : Préparation et mise en terre des plants forestiers et fruitiers

	Plants forestiers					Plants Fruitiers				
	Unité	Quantité	PU	Apport projet (Fcfa)	Apport en nature (Fcfa)	Unité	Quantité	PU	Apport projet	Apport en nature
Matériel de reboisement (brouette, Pioche)	matériel	provision	2 000 000F			Matériel	provision	2000000	2 0000 000	
Nettoyage	HA	300	10 000	3 000 000		HA	300	10000	3 000 000	
Piquet	Plant	500Piquet* 300ha	10	1 500 000		Piquet	100*300	10	300 000	
Piquetage	plant	500*300ha	25	3 750 000		plants	100*300 ha	25	750 000	
Trouaison	Trous	500*300ha	100	15 000 000		Trous	100*300	150	4 500 000	
Chargement déchargement	H/J	50H*15Jrs* 200 plants	40	6 000 000		H/Jrs	25H*15Jrs *80 plants	25*2	750 000	750 000 (décharge)
Mise en terre	plant	150000	50	7 500 000		plants	100*300	100	3 000 000	
Logistique (Camion)	Camoin	10Jrs	300000		3 000 000	Camion	6jrs	300 000		1 800 000
Logistique tricycles pour les zones désenclavées	Mois	2*150Jrs	10000		3 000 000	Mois	2*150Jrs	10000		3 000 000
Implication des communes pour la production des plants	Mois	13H*2Mois	50000		1 300 000					
Total				38 750 000	7 300 000				14 300 000	5 550 000
Regarnis (15% de la production des				5 812 500					2 145 000	
Total Général (Fcfa)				44 562 500 Fcfa	7 300 000 F				16 445 000	5 550 000
Total général en Euros				67 935,09	11 128,78				25 070,24	8 460,92

La décharge des plants fruitiers est une contribution des bénéficiaires. Pour simple information, les apports en nature des communes et communautés bénéficiaires sont estimés à 12 850 000 Fcfa (19 589,70 Euros)

NB : Du fait qu'à travers l'ACFCAM, les communes s'impliquent en mobilisant les populations dans la mise en œuvre des activités du projet. Le coût minimum officiel de mise en place d'1 ha de plantation forestière dans la zone de savane sèche est de 388 800 Fcfa et varie en fonction de la densité⁶. Le coût minimum de la production de certains plants est de 400 F or ici il est évalué à 200F/plant avec une contribution en nature des communes qui correspond à 200 F soit 50% d'apport en nature pour la production d'un plant. La réalisation de trouaison est évaluée à 150 F/trou et les communes participent à 33% d'où le coût de 100F/trou mentionné dans le tableau. En somme le coût minimum revient de la mise en place d'1 Ha de plantation forestière ici est de 229 167Fcfa soit 58,94% du coût minimum d'1ha de plantation.

Activité 1.1.4 : Assurer les entretiens, le suivi et la sécurisation. (65 460 000Fcfa)

La sécurisation des sites reboisés consistera à impliquer une forte main d'œuvre locale par les Communes et les communautés bénéficiaires dans l'établissement des dispositifs de protection tels que la sécurisation des plants. Le coût minimum des entretiens de plantation dans la zone de savane sèche reconnu officiellement pour la première année est de 375 000 Fcfa/ha⁷. Or à travers l'ACFCAM, les communes mobilisent les populations à moindre coût, du matériel et logistique pour assurer les entretiens ce qui représenterait une contribution des communes et des communautés bénéficiaires de 156 800Fcfa/ha soit 41%. Un accord préalable sera passé avec les bénéficiaires de l'investissement (groupe communautaire, GICS/Coopératives, OSC, ONG locales) pour des contreparties en nature dans la sécurisation des sites de plantation. Seules les communautés s'étant engagées pourront bénéficier des appuis de l'UE. Sur les espaces forestiers, les Communautés bénéficiaires ou les Mairies camerounaises participeront à partir de la troisième année à travers des appuis budgétaires annuels de la commune et du Budget d'investissement public aux activités d'entretiens après la mise en place des plantations autour de Waza. Selon les niveaux de risques, on veillera à ce que les actions d'entretien soient inscrites dans les programmations du MINFOF (BIP) et les budgets communaux. Pour le reste l'action veillera à ce que les communautés bénéficiaires assurent les entretiens de leur plantation.

L'accent sera mis sur la contribution des communautés à l'entretien des sites dont ils sont bénéficiaires. Du côté tchadien les établissements et sites bénéficiaires s'engageront à assurer les entretiens de leurs sites. Ces entretiens passeront par le regarni des plantations : évaluation du taux de pertes, production des plants, transport et distribution, réouverture des trous et mise en terres des plants. La littérature scientifique et l'expérience de terrain estime cette perte en zone de savane à hauteur de 20 % à l'hectare qu'il faut reconstituer chaque année sur une période moyenne de 3 ans. Le projet prévoit de produire 15% de plants supplémentaires pour anticiper sur les regarnis ;

Dans le cadre des opérations d'arrosage des plants, il sera nécessaire de procéder deux fois par semaine sur chaque plant soit 8 fois par mois sur une période de 4 mois (Décembre à Avril). A cet effet, environ 15 à 25 puits artisanaux seront construits. Environ 20 motopompes et accessoires d'arrosage (acquis selon la procédure simplifiée pour les marchés inférieurs à 20 000 Euro) seront mis à contribution pour faciliter les arrosages. Environ 150 bidons de 20 litres et 8 cubitainers de 3000 litres vont assurer la distribution de l'eau pour l'arrosage des plants. Ce matériel sera acquis auprès des fournisseurs selon la procédure pour les marchés inférieurs à 20 000 Euro. La mobilisation de la main d'œuvre sera faite par l'approche HIMO rémunérée avec une moyenne de 300 personnes (60% des femmes et 40% d'hommes) sur l'ensemble des sites pour une durée de 4 mois. Pour assurer l'arrosage des plants sur 1 ha en zone de savane sèche, il faut en moyenne 44H/Jrs/ha (GIZ, ANAFOR, CTFC).

⁶ GIZ, 2018 : Manuel sur les itinéraires de reboisement en zone de savanes sèches du Cameroun ; Tunk et al. (2016) ; ANAFOR et CTFC ; ABIOGET (2015)

⁷ GIZ, 2018 : Manuel sur les itinéraires de reboisement en zone de savanes sèches du Cameroun ; Tunk et al. (2016) ; ANAFOR et CTFC ; ABIOGET (2015)

Tableau 3 : Estimation des coûts pour l'arrosage des plants sur 2 ans

Arrosage	Quantité	PU (FCFA)	PT (An1)	An 2
Puits	20	62 500	1 250 000	0
Motopompe et accessoires	20	150 000	3 000 000	0
Carburant et lubrifiant pour arrosage (motopompes, tricycles)	2000	830	830 000	830 000
Bidons de 20L	150	2 000	300 000	150 000
Cubitainers	8	200 000	1 600 000	0
Main d'œuvre	150	1500F*32 jrs	7 200 000	7 200 000
Total			14 180 000	8 180 000
Total général			22 360 000 Fcfa	
Coût en Euros			34 087,60	

- Le sarclage et le désherbage (binage autour des plants, la suppression de mauvaises herbes). Le coût pour les plants forestiers est estimé 3 500 000 Fcfa pour les plantations de la première année et 4 000 000 F pour les plantations de la deuxième année.
- Le traitement phytosanitaire : utilisant des bio-pesticides (solution faite à base de l'huile de Neem) pour prévenir et lutter contre les insectes, les termites, les maladies. (100 litres d'huile de Neem à 7000Fcfa/L et 20 pulvérisateurs, EP3I (gang, casque et autres).
- L'ouverture de pare-feu externe autour des plantations sur chaque site en début de saison sèche. Il s'agit de nettoyer le pourtour de chaque site de plantation sur une largeur de 7 à 10 m pour éviter le feu de forêt.
- La surveillance contre les feux, la divagation du bétail et le vandalisme sera permanent (la présence 4 gardiens sur les sites forestiers de Waza pendant sur 5 mois/an durant les 3 années du projet à raison de 75 000 Fcfa/mois).
- La protection des plants forestiers : une solution endogène très efficace sera utilisée, il s'agit d'appliquer sur chaque plant les déjections d'animaux (chèvres, mouton, bœuf) pour éloigner les animaux en divagation. Ces matériaux seront collectés par les communautés
- L'organisation d'au moins 8 réunions de sensibilisation avec les éleveurs, les chasseurs, les agriculteurs et les transhumants pour environ 200 participants à travers l'action au Cameroun et au Tchad.
- L'installation de 20 plaques sur les sites pour la visibilité des actions de l'UE et pour la sensibilisation des populations et des transhumants.
La mobilisation de la main d'œuvre sera faite uniquement par l'approche HIMO rémunérée pour les fruitiers avec en moyenne 190 personnes.

Tableau 4 : Estimation des coûts pour les travaux d'entretien et de surveillance pour les plantations forestières

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total (Fcfa)
Surveillance et entretien				
Sarclage	Plant	50	150 000	7 500 000
Mise en place des pare-feu	H/Jrs	40H*60Jrs	3 000	7 200 000
Gardiennage	H/Jrs	5H*15Mois	60 000	4 500 000
Protection des plants contre les animaux	Provision			2 000 000
Traitement phytosanitaire				
Acquisition de bio-pesticide (huile de neem)	Litre	100	7 000	700 000
Matériel de traitement (EPI, pulvérisateur, seaux,	Provision			350 000
Main d'œuvre	H/Jrs	15H*30 Jrs	3 000	1 350 000
Formation et sensibilisation				
Formation sur les techniques de reboisement	U	100 Pers	20 000	2 000 000

Sensibilisation sur les feux, divagation de bétails (Tchad et Cameroun)	U	8	500 000	4 000 000
Total Général			29 600 000 FCFA	
Coût en Euros			45 124,91 Euros	

Aide financière à des tiers :

- Objectif général du soutien financier à des tiers : améliorer l'efficacité du soutien de l'UE
- Objectif spécifique : assurer un taux de survie maximal des arbres plantés
- Type(s) d'activité(s) concernée(s) par soutien financier à des tiers : entretien des plantations d'arbre forestier
- Catégories de personnes susceptibles de recevoir un soutien financier : individu membre de la communauté ciblée par la plantation
- Critères de sélection des potentiels bénéficiaires :
 - Être membre de la communauté,
 - Satisfaire à des critères spécifiques (mais non essentiels par rapport aux présents critères) qui seront définis conjointement entre l'équipe du projet et la communauté (représentants de)
 - Être coopté par la communauté et validé par équipe projet
 - Être motivé
 - Disposer de capacités physiques suffisantes
- Critères permettant de déterminer le montant exact du soutien financier : nombre d'arbre en bonne santé en fin de projet (après 36 mois de mise en œuvre). L'équipe du projet est responsable d'établir un rapport détaillé « de survie des arbres ». L'établissement du rapport se fera conjointement avec les représentants de la communauté. Surface de la parcelle, nombre d'arbre vivant, photos géoréférencées et datées. 90 FCFA par arbre vivant et en bonne santé.
- Montant maximal pouvant être octroyé : le montant maximal octroyé par tiers sera de 5.000 euros (sur la base principale de 90 FCFA par arbre vivant)

Pour assurer la garantie des entretiens des arbres **forestiers (différent des fruitiers)**, l'action accordera une allocation de fin de projet aux Responsables en charge des plantations forestières. Cette allocation complémentaire est de 90 Fcfa/arbre entretenu à la fin du projet soit un montant total estimé à **13 500 000 Fcfa (+/- 20.000 euros)**. La forme de l'engagement et de la justification de cette allocation se fera via un « **soutien financier à des tiers** ». Les responsables qui pourront en bénéficier seront désignés en début de projet par les communautés sur base de critères objectifs (membre de la communauté, motivation et force de travail notamment) définis de manière participative. Un PV de désignation du responsable pour une communauté sera établi. L'objectif de cette aide est d'obtenir le maximum d'arbre bien entretenus et vivants en fin de période de mise en œuvre du projet. Le montant exact de ce soutien sera fonction du taux de réussite (nombre d'arbre en bonne santé) des plantations forestières dont il/elle est responsable. Un rapport relatif au nombre d'arbre en bonne santé sera établi par l'équipe du projet de manière participative avec la communauté et permettra d'établir le montant de l'aide financière au tiers concerné. Le reçu de paiement et ce rapport illustré (photos géoréfrencées) constitueront les justificatifs de cette dépense. Le soutien financier maximum par tiers sera de l'ordre de 500 à 5.000 euros. De 20 à 100 tiers seront soutenus financièrement. Le tiers désigné par la communauté s'organisera librement pour assurer l'entretien et la survie des plants forestiers dont il a reçu la responsabilité.

Les entretiens, le suivi et la sécurisation des plantations **fruitières** seront partiellement à la charge des associations bénéficiaires comme contribution en nature représentant un coût de 90 000 000 Fcfa/an (soit un coût total de 180 000 000 Fcfa sur les deux ans d'entretien), évalué selon les publications officielles des entretiens en zone de savane sèche qui chiffrent la moyenne des coûts d'entretien entre 300 000 et 375 000 Fcfa/ha/an (ANAFOR, CTFC et GIZ).

Tableau 5 : Apport en nature des Communes et communautés bénéficiaires pour les entretiens et le suivi des plantations **fruitiers**

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	AN1 (Fcfa)	AN2	AN3
Surveillance et entretien						
Désherbage et nettoyage	Ha	300	25 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Sarclage	H/jrs	5H/2Jrs*300ha	3 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Mise en place des pare-feu	H/Jrs	40H*60Jrs	3 000	7 200 000	7200 000	7 200000
Gardiennage	H/Jrs	15H*15Mois	60 000	6 750 000	6 750 000	
Protection des plants contre les animaux	H/Jrs	10H*10Mois	5000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Sous/Total 1				29450 000	29 450 000	22 700 000
Traitement phytosanitaire et fertilisation						
Acquisition de bio-pesticide (huile de neem)	Litre	100	7 000	700 000	700 000	700 000
Acquisition des fongicide et insecticides spécifiques	Litre	200	19 450	3 890 000	3 890 000	
Acquisition des fertilisants (engrais)	Sac (50kg)	300	25 000	7 500 000	7 500000	7500000
Acquisition des biocompost ou fiente	Sacs	150	3 000	450 000	450 000	450 000
Sous/Total 2				12 540 000	12 540 000	8 650 000
Matériel de traitement (EPI, pulvérisateur, seaux,	Provision			350 000		50 000
Main d'œuvre traitement	H/Jrs	60H*30 Jrs	5 000	9000 000	9 000 000	9 000 000
Main d'œuvre fertilisation	H/Jrs	60H*30 jrs	5 000	9 000 000	9000 000	9000 000
Sous/Total 3				18 000 000	18 000 000	18 000 000
Carburant et lubrifiant	U	3 000	830	830 000	830 000	400 000
Transport	U			200 000	200 000	200 000
Sensibilisation sur les feux, divagation de bétails	U	8	500 000	4 000 000	4 000 000	
Total Général				65 020 000 FCFA	65 020 000	49 960 000
Coût en Euros				99 122,35	99 122,35	76 163,53

En somme, les apports en nature pour les entretiens, la surveillance, le traitement et la logistique sur 3 ans des 300 ha de plantations fruitières sont estimés à **180 000 000 Fcfa (274 408,23 Euros)**, soit 60 millions FCFA par an, pour les 3 ans.

Les coûts à charge du projet pour les plantations forestières sont de l'ordre de 30 millions FCFA (45.000 euros) et l'entretien pris en charge « en nature » par les communautés bénéficiaires est de l'ordre de 180 millions FCFA. Ces apports en nature sont « pour information » car les apports en nature ne sont pas des dépenses éligibles ou acceptées.

A partir de la quatrième année, les opérations d'entretien, de sécurisation et de gardiennage des espaces reboisés seront entièrement assurées par les communes et communautés bénéficiaires. A cet effet un plan de pérennisation budgétisé sera élaboré. Les communes prendront des délibérations pour inscrire les actions dans le budget communal pour un coût estimé à 30 000 000 F CFA (45 734,71 Euros) (les activités seront définies avec les mairies lors de l'élaboration du budget annuel communal). Concernant la contribution en nature de l'ONG APSE, un véhicule de marque hilux 4x4 d'une valeur de 20 000 000 Fcfa (30 489,80 Euros) sera mis à la disposition du projet et aussi 03 motocyclettes pour assurer les entretiens, les arrosages, le suivi des activités.

Synthèse des Livrables R1.1 « reboisement »

- 600 Ha de sites reboisés

- 5 pépinières réhabilitées
- 150 000 plants forestiers plantés et 22 500 plants de regarni – taux de survie > 60%
- 30 000 plants fruitiers plantés et 4 500 de plants regarnis
- Rapport d'activités – suivi des sites en WEB Monitoring

Résultat 1.2 : Les comités de Vigilance communautaire renforcés et équipés assurent la surveillance dans les espaces communautaires autour des Parcs

Les communautés sont les premiers acteurs concernés par une gestion plus durable des ressources naturelles. Leur connaissance du contexte les rend indispensables pour assurer une surveillance responsable.

Activité 1.2.1 : Renforcement des comités de Surveillance et de vigilance communautaire (5 000 000 Fcfa)

L'action réhabilitera, autour du PNW et de la RFM, 5 comités de vigilance dont 3 pour les communes de Waza, Pete et Zina et 2 pour Mandelia avec l'implication de toutes les parties prenantes à travers un renforcement des capacités. Pour atteindre cet objectif, il sera question de :

Identification

- Identifier toutes plateformes multi-acteurs de gestion existantes de concertation et les restructurer/reconstituer en 5 comités de vigilance pour la surveillance communautaire sous l'autorité du Chef coutumier ou traditionnel. Aux vues de la distance entre les villages et les Communes (qui peut aller jusqu'à 200 km), on aura 3 comités autour du PNW constitués de 5 membres chacun à raison de 1 comité par Commune (Waza, Pétté et Zina) et à Mandelia 2 comités de 5 membres chacun. 5 leaders communautaires seront également identifiés (à raison d'un leader/comité) pour la supervision, l'analyse, la transmission des données et le suivi des groupes de patrouille de surveillance communautaire.
- Formaliser sous l'autorité du Chef coutumier ou traditionnel en contrepartie des bénéfices des appuis de l'UE (électricité solaire pour les ménages impliqués dans la surveillance) un contrat d'engagement de surveillance avec 5 Comités de vigilance dont 03 au Cameroun et 02 au Tchad. Ces comités regrouperont des communautés bénéficiaires des appuis de l'UE. La difficulté de suivre individuellement chaque membre avec chacun un GPS, nous amène à opter pour un contrat avec des organisations locales de surveillance qui sont redevables du traçage géoréférencé de la patrouille hebdomadaire supervisée par un Leader capable de prendre des relevés GPS et de rapporter les actions de chaque comité.

Formation des comités de surveillance

- Former les 3 comités de vigilance communautaires de 15 membres et de 3 leaders autour du PNW et 2 Comité de vigilance de 10 membres et de 2 leaders autour de Mandelia : il s'agira pour l'ACFCAM d'organiser une formation pratique et théorique de 1 à 3 jrs au Cameroun et l'APSE à Mandélie sur les thématiques liées à la surveillances communautaires (l'utilisation du GPS, des outils numériques, la collecte et l'analyse des données et leur transmission, la surveillance à base communautaire, les méthodes de dissuasion et de sensibilisation des populations, l'importance de la préservation des ressources naturelles, etc.), de concevoir les modules de formation et de former les membres de comités venus des différents villages sur un site bien défini. D'autre part 04 communiqués de sensibilisation seront publiés sur des radios communautaires. Pour cela des supports numériques et physiques (boîtes à image, affiches, cinéma mobile, etc.) seront confectionnés et la pris en charge des participants. Le cout de cette activité sur les 03 ans est estimé à **5 000 000 Fcfa**

Programmer et organiser les patrouilles

- Chaque comité de surveillance constitué de 5 membres chacun autour des Parcs et d'un superviseur communautaire, effectuera 4 patrouilles mensuelles à raison d'une patrouille de 1 à 2jour/semaine. Cette patrouille communautaire passive, consistera à parcourir la zone ou faire des veillées de nuit en périphérie du parc pour collecter les données et de faire des photos géoréférencées (à partir de

GPS et appareils photos) sur les infractions constatées, pour lutter contre le braconnage et contre les intrusions de bétail et sensibiliser les contrevenants. Chaque patrouille aura pour mission de patrouiller sur au moins une distance minimum de 10 à 20km/semaine à travers un web monitoring. Un prime d'encouragement sera payé à chaque patrouilleur.

Suivre ces patrouilles par le Web Monitoring.

- Pour les deux parcs de Waza et Mandelia l'action va mettre en place un dispositif de traitement des informations au niveau de la coordination technique pour suivre les activités des patrouilleurs, récupérer, centraliser et archiver les informations de terrain. Les images géoréférencées et datées des infractions constatées de la zone et des coordonnées GPS prises sur la zone et le tracking du GPS sur l'itinéraire et la distance parcourue seront consolidées dans les rapports d'activités. Le collectif de patrouilleurs devra également transmettre les informations sur la plateforme numérique du projet (groupe Whatsapp). Un superviseur communautaire formé assurera le suivi, le traitement et la transmission des données. Chaque patrouille sera équipée d'un GPS paramétré pour le tracking (enregistrement du parcours et les zones parcourues). Après la patrouille, les GPS seront récupérés et les données extraites et analysées par le superviseur avant paiement de chaque patrouilleur. L'efficacité de cette surveillance sera mesurée par l'augmentation de nombre d'appel et de dénonciation, le nombre de transmission d'information, le nombre de patrouilles organisées, la distance de 10 km minimale parcourue par chaque patrouille par semaine, de la capacité proactive des administrations et des communes à agir et des rapports produits grâce à l'action.

Activité 1.2.2 : Equiper les équipes de patrouille et apporter une prime de surveillance communautaire (27 500 000 Fcfa)

Une petite prime est prévue par personne, par Patrouille/semaine pour les 3 Comités de surveillance (waza, petté et Zina) de 5 Membres chacun autour du PNW :

- Une provision de 3000 FCfa/semaine/patrouille/personne, soit un budget estimé à 45 000F/patrouille/Semaine, 180 000F/Mois, 2 160 000F/An, soit 6 480 000 FCFA sur les 3 ans de l'action pour couvrir en partie les frais de veillée et de restauration et de logistique des membres du comité de patrouille engagés dans la surveillance ou pour les encourager ou motiver à bien assurer la surveillance passive. Il sera instauré une rotation des membres au sein de la communauté pour impliquer le plus grand nombre de communautés à la fin du projet.
- Une provision mensuelle de 120 000 F/Mois, 1 440 000F/An soit 4 320 000 F sur 3ans sera affectée aux Trois leaders communautaires qui assureront la supervision et le rapportage des constats et données géoréférencées recueillies auprès des comités de surveillance. Un forfait de 9000 par Semaine, 36000F /Mois, 432000F/An, soit 1 296 000F/3ans seront affectés au Carburant de terrain pour les 3 Comités.

Ce qui fait un Total de 12 096 000 Fcfa pour couvrir les activités sur le PNW. Ces montants assurent par ailleurs un bénéficiaire direct pour les communautés en lien avec une gestion durable des ressources naturelles de Waza.

A Mandelia :

- Une prime est prévue de 3000 FCfa//Semaine/patrouille/Personne, soit un budget estimé à 30 000F/Semaine, 120 000F/Mois, 1440 000F/An et 4 320 000 F sur les 3 ans de l'action afin de couvrir en partie les frais de veillée et de restauration de 10 membres des comités de patrouille engagés dans la surveillance pour les encourager ou motiver à bien assurer la surveillance passive. Il sera instauré une rotation des membres au sein de la communauté pour impliquer le plus grand nombre de communautés à la fin du projet.
- Une provision mensuelle forfaitaire de 80 000 F/Mois soit 960 000/An et 2880 000 F sur 3ans sera affectée aux 02 leaders communautaires qui assureront la supervision et le rapportage des constats et données géoréférencées recueillies auprès des comités de surveillance. Un forfait de 6000F/semaine, 24000F/Mois, 288000F/An soit un Total de 864 000 Fcfa sera dédié au Carburant pour les Deux comités de Mandelia. Ces montants assurent par ailleurs un bénéficiaire direct pour les

communautés en lien avec une gestion durable des ressources naturelles. Ce qui fait un budget total de **8 064 000FCFA** affecté à la RFM.

Enfin il faudra équiper les Responsables patrouilleurs communautaires autour des PNW et RFM. Ils seront équipés en (i) moto (3 Motos côté Cameroun et 2 motos côté Tchad) pour un coût estimé à 898 000 Fcfa/moto soit un montant total de 4 490 000 Fcfa ; (ii) 40 lampes torches solaires à raison de 10 000 Fcfa/pièce pour coût estimé à 400 000 Fcfa (iii) 40 équipements de protection individuelle (EPI) pour une valeur estimée à 800 000 Fcfa, (iv) 5 appareils numériques pour un forfait de 400 000 F pour les prises de vue de différentes infractions ; (v) 5 GPS Garmin Map 64 (3 Cameroun et 2 Tchad) pour un coût estimé à 250 000Fcfa/pièce soit 1250 000 Fcfa. Le coût total est estimé à **7 340 000 Fcfa**. Des équipements et matériels seront acquis auprès des fournisseurs légalement établis dans le respect des procédures de passation des marchés. La contrepartie des bénéficiaires est leur disponibilité à assurer la surveillance autour des aires protégées.

Livrables 1.2

- 4 Patrouilles mensuelles de surveillance communautaire sur 60 Km /Semaine sont réalisées par 30 patrouilleurs communautaires et visibles sur Web Monitoring
- PV de redynamisation/Réhabilitation de 5 Comités de surveillance sur les Communes de Waza, Zina, Pete et sur la préfecture de Mandelia
- 5 Comités de Surveillance Communautaire opérationnels

Résultat 1.3 : L'intégration de la problématique de la transhumance pastorale contribue à la protection et à la conservation du parc de Waza.

Les troupeaux de bétails domestiques entrent trop régulièrement dans les aires protégées et dans des espaces agricoles communautaires, à la recherche de fourrages et eaux. D'autre part la faune sort le plus souvent des aires protégées par manque d'accès à l'eau. Ces deux situations sont à l'origine de nombreux conflits. Pour atteindre ce R1.3, l'action vise à matérialiser un couloir de transhumance et faciliter l'accès à l'eau avec des forages pastoraux.

Activité 1.3.1 : Sécuriser, matérialiser et gérer un couloir de transhumance en périphérie du Parc de Waza. (17 500 000Fcfa)

Cette initiative se traduit à travers la mise en place de bornes de 2 mètres de hauteur et 30cm de diamètre placé à une équidistance de 100m et une largeur moyenne de 50m du couloir de transhumance sur une distance moyenne de 20 Km. Au Cameroun des largeurs des couloirs varient entre 100 à 50 M, mais pour les questions de droits d'usages et de chevauchement des couloirs avec des domaines agricoles ou espaces vitaux des communautés dans la zone, la largeur de 50 m serait envisagée.

Un cahier de charges élaboré avec l'appui des services techniques de la Mairie précisera les qualités et les quantités de matériaux à utilisés pour les ouvrages. Le service technique de la mairie assurera le respect des engagements du cahier de charges. Environ 400 bornes (à raison de 200 bornes par côtés) de 2 m de hauteur et 30 cm seront installées par un prestataire sélectionné selon les procédures de passation des marchés du PRAG de l'UE.

Le coût de la réalisation d'une borne à béton est estimé à 25 000 Fcfa pour un coût total de **10 000 000 Fcfa**. Un état des lieux sur l'ensemble des couloirs en périphérie du parc sera fait pour déterminer le couloir qui fera l'objet de la matérialisation et de la sécurisation. Un budget estimé à **1 000 000 Fcfa** sera consacré à cette action.

Un arrêté communal sera pris pour définir le tracé du couloir de transhumance et un atelier sera organisé pour la validation et la diffusion de la charte. Un budget estimé à **2 000 000 Fcfa** sera consacré à cet atelier.

Cette charte aura pour objet la gestion du couloir de transhumance en vue de réduire substantiellement les conflits potentiels entre les utilisateurs et de s'accorder sur les conditions d'utilisation, les

mécanismes de gestion des conflits et le cadre de suivi des arrangements convenus afin d'améliorer la production, la productivité de l'élevage et la qualité du transit.

L'action renforcera le couloir par les haie-vives (au moins 40 km de haie-vives) entre les bornes avec les *Acacia nilotica* faites en semi-direct. Les essences sélectionnées mises en terre en respectant des écartements de 1m x 1m entre les plants. Le CTFC acquerra des semences de haie-vives et mobilisera de la main d'œuvre pour la préparation des lignes de plantation et la mise en terre par semi-direct des haies-vives entre les poteaux et de chaque côté dès le début des pluies. Il faut préciser ici qu'une motivation sera donnée aux communautés pour leur contribution en temps et avec leur matériel dans l'exécution des activités. La pérennité de cette opération sera assurée par les Comité de Gestion du couloir de transhumance qui sera mis en place lors des opérations de marquage par les bornes. Aussi cette activité sera intégrée dans la charte de gestion du couloir qui sera élaborée à cet effet. L'action assurera en appui aux organisations de transhumants les entretiens et la protection de ces haies, un pare-feu sur une largeur d'au moins 3 mètres sera créé le long de la haie en début de saison sèche contre les feux par une taille régulière, une ou deux fois par an, pour limiter la largeur et la hauteur de la haie. Les branches taillées seront disposées à la base de la haie pour la rendre plus efficace contre le petit bétail : chèvres et cabris. Le coût estimatif d'environ **4 500 000 Fcfa**. Les plaques seront également installées pour la visibilité des actions de l'UE et la sensibilisation des transhumants sur le couloir de transhumance. L'action mettra en place un comité communal (d'environ 20 personnes) de gestion du couloir de transhumance. Ce comité aura la responsabilité d'assurer le dispositif de sécurité et d'entretien pendant et après le projet.

Activité 1.3.2 : Faciliter l'accès à l'eau pour limiter les conflits agriculteurs/pasteurs et hommes/faune autour du Parc de Waza et aménager les points de chargement des téléphones des transhumants (70 500 000 Fcfa)

Un état des lieux sera fait pour déterminer les points d'investissements sur les couloirs. Pour la gestion durable des points d'eau pastoraux, il est fondamental d'impliquer toutes les personnes concernées par la gestion du point d'eau dans une approche participative (exemple : toutes les catégories d'utilisateurs : les communautés riveraines, les éleveurs nomades transhumants, les chefs administratifs et traditionnels), et en particulier les femmes. Deux Jeunes membres des organisations représentatives des transhumants seront choisis par leurs pairs et formés par les prestataires bénéficiaires des marchés de forages pastoraux pour assurer la maintenance des équipements hydrauliques sur les couloirs de transhumance. L'action sensibilisera les utilisateurs (éleveurs ou transhumants, populations) sur la mise en place d'un dispositif de maintenance et la gestion durables des infrastructures hydrauliques pastorales sur les couloirs de transhumance. A l'issue de cette sensibilisation, les tarifs de l'eau seront fixés de manière concertée par les différentes parties prenantes et une caisse sera mise en place pour assurer les entretiens et la maintenance de ces équipements hydrauliques. Pour des questions de transparence sur la gestion des frais d'accès à l'eau et pour assurer la maintenance, un accord sera formalisé avec les parties prenantes, un suivi et une communication seront faits tous les mois par le comité de gestion et les parties prenantes. Les comités de gestion de transhumance s'assureront de la gestion des forages pastoraux et l'utilisation de ces forages. La maintenance des points d'eau à l'intérieur du parc sera assurée par l'équipe technique du comité communal de concertation formée à cet effet un accord conditionnel sera formalisé avec le MINFOF pour la maintenance desdits équipements hydrauliques avant tout investissement. Il en résulte parfois certains conflits homme/faune (ou transhumants/agriculteurs) du fait que les transhumants pour les besoins de recharge de leurs téléphones, s'éloignent de leur troupeau pour la recherche des points de recharge. Durant ce temps leurs bétails s'éloignent également pour se retrouver dans le parc ou dans des parcelles agricoles, ce qui engendre généralement les conflits. Pour remédier à cela, des points de chargement de téléphone seront installés près des forages installés sur les couloirs de transhumance pour répondre aux attentes des transhumants.

L'ACFCAM/CTFC en collaboration avec les conservateurs, les ONG locales, OSC, les Organisations de transhumants seront impliquées dans la conception et la réalisation des forages. Ces forages solaires et points de chargement de téléphone seront réalisés par des entreprises sélectionnées selon la procédure conformément au marché supérieur à 20 000 Euro.

L'activité portera sur :

- Réalisation d'un état des lieux sur les aménagements hydrauliques à l'intérieur des parcs : l'objet de cet état des lieux permettra de mieux cerner les besoins, les emplacements et les problèmes auxquels sont confrontés la faune à l'intérieur du parc et d'éviter que les points d'eau mis en place attirent les transhumants, mais qu'ils servent d'abreuvement pour la faune et limitent leur déplacement à l'extérieur du parc. **(1 000 000 Fcfa)**
- Des constructions de 10 forages avec pompes solaires sur les parcours pastoraux
- Des constructions de Mini Forages à pompes solaires (sur les zones de forte abréviation/attraction des animaux identifiés et géoréférencés par le conservateur) pour alimenter 5 mares d'eau identifiées et curées à l'intérieur du PNW **(20 000 000 Fcfa)**. La conservation du Parc contribuera en travaux en curant les Marres. La réalisation de ces équipements à l'intérieur du parc est conditionnée par un engagement du MINFOF pour les entretiens et le cas échéant la mobilisation d'autres partenaires du MINFOF à réaliser des Forages complémentaires
- Aménagement de 20 points de rechargement de téléphones au niveau des points d'eau pastoraux (box, prises câbles et autres accessoires) **(2 500 000 Fcfa)**.
- Des Conventions locales de gestion des forages solaires doivent être élaborées avec les pasteurs nomades et la conservation du parc. L'objet de cette convention étant d'assurer la durabilité des infrastructures par une rémunération des services (eau et chargement téléphone) auprès des comités de gestion et la formation des agents d'entretien. Le coût est estimé à **1 000 000 Fcfa**.

Synthèse des Livrables R 1.3

- 1 rapport d'état des lieux sur les aménagements hydrauliques
- 20 km Couloirs Transhumance aménagés (200 Bornes implantées, Haies vives plantées et vivantes sur 40 Km)
- Charte gestion de Couloir Transhumance et arrêté communal définissant les règles consensuelles de gestion du couloir
- 10 Forages pastoraux sur les Couloirs Transhumance et 05 Forages à l'intérieur du PNW
- 05 Marres curées à l'intérieur du PNW
- Une convention de gestion et d'entretien pour les points d'eaux avec les bénéficiaires

Effets attendus de la composante « Conservation »

A travers le NaturAfrica Transhumance, les effets attendus de la composante « conservation » sont :

- 600 ha reboisés/réhabilités
- Nombre de conflits liés à la transhumance en diminution d'au moins 50%
- Web monitoring disponible permettant un suivi en ligne des actions entreprises
- Disponibilité de 10 points d'eau (énergie solaire) sur le parcours de transhumance et accessibles aux transhumants à un coût économiquement supportable par les éleveurs
- 05 points d'eau et mares aménagés contribuent à l'amélioration de l'abreuvement de la faune sauvage dans le PNW
- 01 couloir de transhumance matérialisé et sécurisé réduisant au moins à 60% les intrusions des transhumants dans le parc
- 20 plaques (10 CMR et 10 Tchad) installées assurent la visibilité des actions de l'UE dans la zone
- Participation des Communautés à la gestion des aires protégées (1 comité de gestion des points d'eau pastoraux, 05 comités de surveillance communautaire, charte de gestion du couloir de transhumance), 30 patrouilleurs communautaire (guides) impliqués pour au moins 60 km/Semaine de surveillance communautaire réalisés
- Participation des Communes et communautés avec des apports en nature pour un montant cumulé de 242 850 000 FCFA et plus de 355 h/j

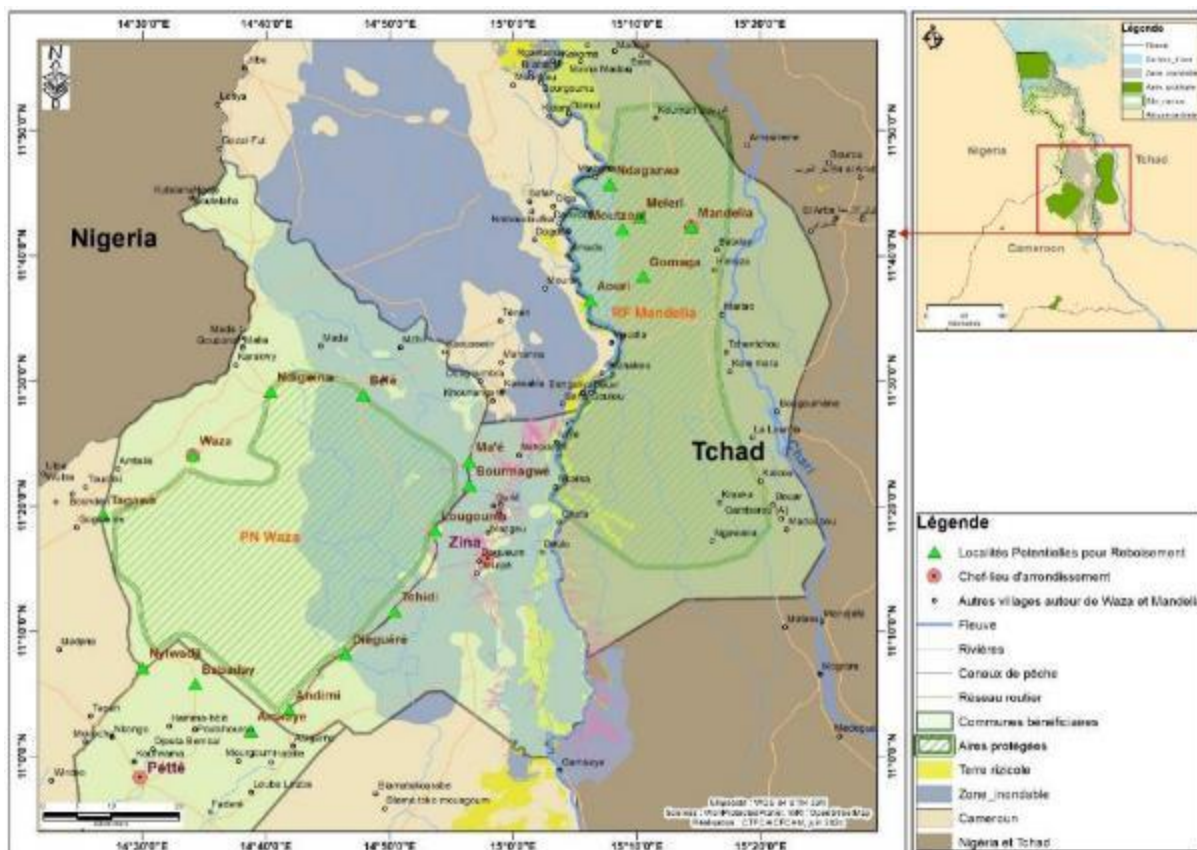


Fig. Carte des localités potentielles pour le reboisement

COMPOSANTE 2 : ECONOMIE VERTE (143 024 500Fcfa)

Soutenir le développement des activités génératrices de revenus doit aider les communautés à améliorer les conditions de vie en respectant mieux les ressources naturelles disponibles dans et en périphérie des aires protégées.

L'action permettra de garantir d'ici 2027, au moins 3 ha sur 3 périmètres de cultures maraichères intensives pilotes, impliquant 60 maraichers. 12 fours améliorés permettant d'améliorer le séchage des poissons. 2 étangs piscicoles productifs sont en place, des micro-projets sont soutenus matériellement.

Résultat 2.1 : Des périmètres maraichers intensifs et productifs sont créés/renforcés avec une forte implication des jeunes et des femmes.

Activité 2.1.1 Identifier, protéger et aménager les sites Maraichers intensifs 20 269 500Fcfa

Les villages périphériques du parc de Waza comme illustrés sur la carte ci-dessous sont des sites pré-identifiés. Une cartographie géoréférencée desdits sites sera élaborée en concertation avec les communautés pour garantir et respecter les droits de propriété mais aussi délimiter les parcelles affectées aux copropriétaires impliqués sur l'espace de cultures. En somme l'activité consistera à :

Identifier et Sélectionner

- Identifier les sites et Délimiter les parcelles affectées aux membres de la communauté. Il s'agira de procéder avec les communautés bénéficiaires aux réunions d'explication et de sensibilisation, à l'identification des parcelles de 1 ha de 3 périmètres maraichers pilotes (1h/Communes) qui seront repartir entre les différents producteurs communautaires pour la production des maraichers Le sol sur chaque site pilote doit être un milieu nutritif bien équilibré et vivant pour satisfaire les besoins de la plante. Le site doit également être bien choisit de façon à permettre

la production de maraichers intensifs durant toute l'année. Une provision de **500 000 Fcfa par ha soit 1 500 000 Fcfa pour les 03 ha** sera affectée à l'activité pour la logistique et les frais de réunion

- Cartographier et géo référencer les sites. Il s'agira d'effectuer des descentes de terrain pour relever les coordonnées qui seront ensuite enregistrées dans un système SIG. Cette activité sera réalisée par l'équipe du projet et ne nécessite pas un coût particulier en dehors des frais de mission. Les résultats seront visibles sur le Web Monitoring.

Sécuriser

- Assurer la sécurisation contre les animaux et le vol des périmètres maraichers. Il s'agira pour les deux premières années d'associer la mise en place de clôture en grillage,
- Au même moment une acquisition dans le respect des procédures de passation de marchés de 6 000 plants de Nilotica sera effectuée (6 000 X 200 Fcfa = **1 200 000 Fcfa par ha soit 3 600 000 Fcfa pour les 03 ha** pour mettre une plantation d'alignement autour des sites maraichers avec pour objectif de constituer à partir de la 3eme-4eme année une ceinture verte autour des sites maraichers pour empêcher les intrusions des animaux. Les activités de mise en terre et d'entretiens de cette plantation d'alignement autour des sites maraichers seront assurées par les communautés bénéficiaires (collectif de producteurs de maraichers).

Le Cout de l'installation sur un périmètre de 400 mètres soit 1ha est estimé à **3 056 500 Fcfa/ha** soit un coût total de **9 169 500 Fcfa** pour les 3 ha de périmètre maraichers. Un ou deux prestataires pourront être mobilisés.

Tableau 6 : Coût estimatif pour aménager et entourer/sécuriser un périmètre de 400 m soit 1ha

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total (Fcfa) projet	Apport en nature
Défrichage /Nettoyage site	H/J	20*2	3000		120 000
Rouleau de grillage de 25 mètres	Rouleau	16	85 000	1 360 000	
Brouette	Une	01	32 500	32 500	
Pelle bêche	Une	02	2 500	5 000	
Pelle rond	Une	02	2 500	5 000	
Pince	Une	02	2 000	4 000	
Cornière de 40	Poteau	70	7 500	525 000	
Fil galvanisé	Rouleau	50	3 500	175 000	
Marteau	Un	01	2 500	2 500	
Cordeau	Rouleau	01	5 000	5 000	
Fil d'attache	Rouleau	10	1 500	15 000	
Mètre ruban	Mètre	01	5 000	5 000	
Décamètre	Mètre	01	5 000	5 000	
Tendeurs	Un	200	600	120 000	
Ciment	Sac	15	7 500	112 500	
Gravier	Camion	01	120 000	120 000	
Anticorrosion	Produit	02	25 000	50000	
Sable	Camion	01	50000		50 000
Ecrou de fixation	Un	70	200	140 000	
Clé à Molé	Une	02	2 500	5 000	
Frais de sillage et soudure	Poteau	70	3 000	210000	
Main d'œuvre	Hjr	16	5 000		80 000
Logistique (transport matériel et autres)			160 000	160 000	
Total en Fcfa				3 056 500	250 000
Total en Euros				4 659,60	381,12

Un apport en nature des communautés bénéficiaires en main d'œuvre, défrichage/nettoyage est estimé à 250 000 Fcfa/ha soit 750 000 Fcfa pour les 3 ha de périmètre maraicher. Les sites maraichers étant éloignés des zones d'exploitation de sable et le marché du prestataire intègre le sable.

Le montant à charge du projet pour entourer les 3ha de périmètre maraicher avec une clôture est estimé à 9 169 500 Fcfa

Aménager

Le défrichage et le nettoyage des sites constituent l'apport en nature des groupes de maraichers bénéficiaires. Ces travaux sont permanents sur toute la durée du projet et relèvent de la responsabilité des bénéficiaires. L'action de l'UE ne vient qu'en appui.

Traçage des (20) parcelles individuelles, des chemins d'accès interne et réalisation des planches de production.

L'action avec l'expert maraicher en collaboration avec le chef de poste agricole accompagneront les bénéficiaires à la mise en place des parcelles, des chemins d'accès et à la réalisation des planchés :

- Le piquetage et la réalisation des planches de 10 ou 20 m² en laissant un passage de 0.3 à 0.5m pour faciliter certains travaux (arrosage, désherbage, traitement, etc.) et de pré-irriguer à l'arrosage ; la confession des ados autour des planches pour conserver l'eau ou faire des planches surélevées si on craint l'excès d'eau ; l'apport du fumier bien décomposé et l'épandre de façon régulière sur toute surface de la planche et l'arrosage des planches avant semis. Le coût estimatif de cette activité est de **6 000 000 Fcfa**. Pour une superficie de 1ha, on pourra envisager la réalisation d'environ 1000 planches de 10m² soit en moyen 50 planchés par parcelle pour un individu.

Tracer les Chemins entre parcelles individuelles

Espace Pépinière

- Mettre en place la pépinière et organiser son fonctionnement assurer l'entretien : il s'agira de choisir avec le collectif des producteurs un bon site d'accès facile, sol (riche, équilibré, plat et nivelé) et proche du point d'eau qui sera aménagé pour la production des jeunes plants à travers des planches. Cet aménagement consistera également à mettre en place des brise-vent si nécessaire pour limiter les effets des vents sur les plants. Une première quantité de semences est prévue dans l'activité « équipement ».
- Les maraichers seront accompagnés et sensibilisés par l'expert maraicher sur l'intérêt de la durée de chaque espèce en pépinière et du bon timing pour le repiquage, sur les techniques de repiquage et sur le suivi et l'entretien des plants après repiquage.

Activité 2.1.2 : Produire de l'Eau par la création de 3 forages à pompe Solaire et 18 bacs au sol pour stocker l'eau (29 415 000 Fcfa)

Des prestataires seront retenus selon la procédure de passation de marchés en vigueur pour la réalisation des forages et des bacs à retenues d'eau. Le coût estimé des 3 forages à pompe solaire retenus s'élève à **23 115 000 FCFA** à raison de **7 705 000 00 Fcfa** par forage avec château d'eau de 5 000 litres et de 18 bacs à retenues d'eau en bétons de +/-6m³ à raison de 6 bacs/ha pour un coût estimatif total de **6 300 000Fcfa** à raison de 350 000 Fcfa/bac. Le château servira de retenu d'eau et d'approvisionnement en eau potable pour les maraichers et l'ensemble de personnes travaillant sur le site dont les besoins sont importants. Sur chaque site on envisage la présence d'environ 20 travailleurs permanents et plus de 60 temporaires pour une consommation en eau potable de 4 000 L. La consommation spécifique utilisée pour évaluer les besoins domestique est de 50l/j/personne⁸, soit 4m³ d'eau/jour sur chaque site maraicher. Il permet aussi également la distribution facile et sous pression de l'eau vers les bacs. A partir de ces bacs, chaque producteur utilisera les arrosoirs pour l'arrosage de sa culture sur sa parcelle. Les

⁸ plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (pangire), 2009

besoins journaliers en eau dépendent du KC (coefficient culturel) et de l'évapotranspiration journalière. Pendant la période de mise en œuvre de l'action, les besoins en eau par hectare et par jour au pic sont en moyen de 40m³ dans la zone, de ce fait 6 bacs de 6 m³ d'eau/ha donneront de 36 m³ d'eau ce qui est acceptable d'où l'intérêt de l'utilisation de 6 bacs de 6 m³/ha. La contribution des bénéficiaires sera évaluée en termes de main d'œuvre et ne demandant pas un niveau d'expertise assez élevé. Les sites maraichers étant éloignés des zones d'exploitation de sable, le marché du prestataire intègre le sable. Le contrat de construction de forage intégrera la formation des maraichers à la maintenance et à l'entretien.

Tableau 7 : Réalisation d'un Forage avec des Bacs de 6 m³

N°	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Prix Total Fcfa	Apport en nature
A	Mobilisation				
1.	Etude géotechnique/géologique	forfait	200 000	200 000	
2.	Transport et repli du matériel et du personnel	forfait	200 000	200 000	
3.	Mise en station installation du chantier	forfait	150 000	150 000	
SOUS TOTAL A				550 000	
B	Forage et équipement				
	Forage au rotary diamètre 8'1/2 de 0 à 10m	10ml	25 000	250 000	
4.	Réalisation d'un forage diamètre 6'1/2 de 10 à 35m	95ml	25 000	2 375 000	
5.	Fourniture et mise en place de tubage et captage de crépine Ø 140 mm	10	28 000	280 000	
6.	Fourniture et mise en place plein Ø 140 mm	30	28 000	840 000	
7.	Fourniture et mise en place de massif filtrant gravier calibré	12	5 000	60 000	
8.	Remballage en tout venant et cimentation	forfait	30 000	30 000	
9.	Nettoyage et développement du forage à l'air lift	01	200 000	200 000	
10.	Fourniture d'un cubitainer de 5000 litres d'eau	01	500 000	500 000	
11.	Fourniture de la pompe solaire Grundfos et pose d'électro pompe immergée y compris accessoires (plaques, batteries, etc.)	01	1 400 000	1 400 000	
SOUS TOTAL B				5 935 000	
C	Réalisation du château				
12.	Fouille pour semelle et fondation	forfait	70 000	70 000	
13.	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ de béton pour fouille	forfait	250 000	250 000	
14.	Fourniture et pose des agglos bourrés 20x20x20 cm pour fondation des murs	forfait	180 000	180 000	
15.	Echelle de secours d'une longueur de 6,80 m en tube galvanisé	1	95 000	95 000	
16.	Bétons armés dosé à 350 kg/m ³ pour linteau	forfait	120 000	120 000	
17.	Fourniture et fourniture d'une porte métallique	1	80 000	80 000	
18.	Réalisation d'un regard de 1x1x1 fait en agglo et tapissé en gravier	1	55 000	55 000	
19.	Canalisation en PVC plein de D112/115	20	6 000	120 000	
SOUS TOTAL C				970 000	
D	Essai de pompage				
20.	Pompage et rapport technique	01	100 000	100 000	
SOUS TOTAL D				100 000	
D	Etude géophysique				
21.	Rapport technique du forage	01	150 000	150 000	
22.	Formation à la maintenance des infrastructures				
SOUS TOTAL E				150 000	

SOUS TOTAL (A+B+C+D+E) pour la réalisation d'un forage solaire				7 705 000 Fcfa	
D	Aménagement d'un bac sol de retenues d'eau en béton de 6 m³				
23.	Parpaings pour élévation	200	300	60 000	
24.	Sables	U		30 000	30 000
25.	Gravier	U		25 000	25 000
26.	Planches de coffrage	04	7500	30 000	
27.	Ciment	15	7500	112 000	
28.	Expertise et construction des bacs	U		50 000	50 000
29.	Produits d'étanchéité	U		70 000	70 000
Total réalisation d'un Bac de 6 m3				350 000	
30.	Un mini réseau d'approvisionnement en eau potable (un forge haut débit, 6 panneaux solaires, pompe Grundfos, local technique, château, réservoir)		40 000 000		40 000 000 Fcfa
TOTAL réalisation d'un forage et d'un bac				8 055 000	30 000
TOTAL Générale des 3 forages complets et 18 bacs				29 415 000	40 540 000
Coût total en Euros				44 842,88	61 802,83

La pratique de maraicher intensif nécessite des quantités importantes en eau et dans ce cas, il serait difficile d'alimenter les populations en eau. Au vue de la rareté et des besoins en eau des populations de la zone, ces populations seront amenées à chercher l'eau sur les sites maraichers. Pour pallier à ce problème, la Commune de Waza à travers l'ACFCAM apportera une contribution en nature en construisant un mini réseau d'approvisionnement en eau potable à énergie solaire (ce réseau comprendra : un forge haut débit, 6 panneaux solaires, pompe Grundfos, local technique, château, réservoir) dans la zone pour alimenter ces populations pour un coût de 40 000 000Fcfa. La contribution en nature pour le sable est estimée à 540 000 Fcfa (soit 30 000 x 18 bacs). Soit une contrepartie en nature globale des communes et communautés bénéficiaires estimée à 40 540 000 Fcfa

L'apport en charge du projet pour la réalisation de 3 forages solaires complets et de 18 bacs est de 29 415 000 Fcfa.

Activité 2.1.3 : Assurer la maintenance et la sécurisation des infrastructures

La formalisation d'un plan de maintenance et de sécurisation des infrastructures hydrauliques sera mise en place avec les groupes de producteurs de maraichers, ce qui permettra à chaque groupe de producteurs de maraichers d'assurer la sécurité de la pompe à eau et la maintenance de ces infrastructures hydrauliques. Ainsi, une caisse d'épargne d'un montant de 5000 à 10 000 F/individu/campagne sera mise en place sur chaque site. Pour assurer le suivi et la sécurité des fonds, 3 à 4 membres des groupes de producteurs seront choisis et accompagnés par l'action pour la collecte et la sécurisation des fonds. Ils tiendront un registre de paiement de chaque producteur et un reçu sera également délivré au producteur pour servir de pièce de justification ou de revendication en cas de problème. Cette caisse de collecte pourra être logée dans une structure de microfinance à l'instar du Crédit du Sahel proche ou gérée selon les mécanismes de Tontine décidés entre les membres afin générer des intérêts sur les prêts consentis garantis par les revenus de la production. Des groupements de producteurs pourront organiser des rencontres en début et à la fin de campagne pour communiquer sur la gestion de cette caisse. Les produits de la Caisse permettront aux producteurs d'autofinancer les entretiens et la gestion durable des forages, les intrants agricoles (semences, fertilisants, produits de traitements) à partir de la deuxième année et les matériels lorsqu'ils seront complètement amortis.

Après expérience positive d'au moins 36 mois d'exploitation de ces périmètres avec irrigation par arrosoir, des systèmes de goutte à goutte pourront être envisagés pour une seconde phase du projet.

Activité 2.1.4 : Sélectionner et Former 60 Maraichers (6 000 000 Fcfa)

Les thèmes prioritaires de formation sont : les techniques d'irrigation et les Itinéraires techniques de production, sur la commercialisation et la conservation des produits et la gestion de conflits en Association

La conduite d'une exploitation maraîchère étant une entreprise exigeante, à travers l'action, il s'agira pour l'ACFCAM/CTFC, l'expert maraîcher du projet, des chefs de postes agricole et partenaires de :

- Concevoir des modules de formation sur des thématiques cibles : (i) les techniques d'irrigation (réalisation et utilisation du système de canaux d'irrigation ; gestion de l'arrosage) ; (ii) les techniques de cultures maraîchères intensives (préparation des sols ; utilisation des intrants ; production et croissance des différentes cultures) ; (iii) entretien des infrastructures hydro-agricoles ; (iv) la protection des cultures et reproduction des semences ; conservation des produits) ; (v) les comptes d'exploitation d'une exploitation maraîchère (aspect socio- économique de l'entreprise) ; (vi) la gestion des conflits en Association, (vii) la Commercialisation
- Organiser des séances de formation de 60 maraîchers regroupés sur les thématiques cibles en 4 sessions pratiques dans les Communes de Waza, pétté, Zina. La formation pratique sur les Périmètres se déroulera avec plusieurs supports : documentaire vidéo de 15 à 20 minutes sur des expériences pratiques dans les villages.

Un expert en culture maraîchère intensive sera recruté par le projet avec des compétences reconnues pour la formation des formateurs et transmettre auprès des encadreurs agricoles (chefs de poste agricole, et des organisations locales, formateurs locaux) son savoir-faire et pour l'accompagnement des producteurs. La connaissance du milieu et des langues locales sera un atout pour faciliter la communication avec les paysans.

Les 60 personnes à former qui sont copropriétaires des 3Ha pilotes auront la responsabilité d'assurer une production intensive et une commercialisation optimale. Elles seront en majorité des femmes choisies sans aucune discrimination selon leur prédisposition et leur disponibilité à partager le savoir-faire. La motivation, l'expérience des cultures maraîchères et leur engagement à participer au projet et à protéger le parc constituent des critères de choix. Les formations seront faites par l'Expert Maraîcher du projet qualifié et expérimenté en collaboration avec les chefs de postes agricoles de la zone et l'équipe technique du CTFC. Les chefs de postes agricoles et forestiers sont désormais des Fonctionnaires mis à la disposition des Communes par l'Etat dans le cadre des transferts des ressources humaines sur des compétences dévolues par la décentralisation aux Communes. Au terme de cette formation, au moins 60 personnes auront les bonnes techniques pour la culture maraîchère intensive et la commercialisation des produits. Ils accompagneront à leur tour les groupes les producteurs communautaires cibles.

Le budget de cette activité de formation de maraîchers (ères) est estimé à **6 000 000 de F CFA** pour équipements et autres matériels de formations et prise en charge participants.

En contrepartie, les maraîchers formés s'engageront à accompagner et parrainer 240 Maraîchers (4 par Formateur local) à préparer les périmètres maraîchers et à produire de manière intensive en fonction de types de spéculations maraîchères (légumes et fruits divers), les produits maraîchers en quantité et en qualité avec un bon rendement de la production à l'hectare.

Ces périmètres maraîchers pilotes pourront par la suite servir de site écoles pour les jeunes et les populations de la zone. A partir de la deuxième année le Collectif des Producteurs prendra totalement les charges des sites pilotes de 3ha.

Activité 2.1.5 : Equiper les producteurs et groupement de producteur sur chacun des trois sites (23 735 000 Fcfa)

L'activité consistera à :

- Equiper le collectif de **60 producteurs maraîchers en petits matériels.**

Tableau 8 : Matériels pour chaque maraîchère

Plastiques transparents	Brouettes
Pioche	Plantoirs pour repiquage
Pelle	Houes
Machettes	Limes

Râteau	Panier
Grillage Poulailler	Binette
Bêches	Trident
Arrosoirs	Kit Irrigation
Pulvérisateurs	Intrants
Cubitainer	Moto pompe

- Acquérir les semences et produire les plants de qualité pour le repiquage et la production en quantité et en qualité par le collectif des producteurs maraichers sur une année d'expérimentation et de formation. Un budget de **2 000 000 Fcfa** est prévu pour la première année de production et autres années seront auto financées par les groupements bénéficiaires à partir des revenus issus des cycles de production.
- Un appui en fertilisants (organique et minéral, engrais) et en produit phytosanitaire (fongicides, pesticides, insecticides) pour assurer une production en quantité et en qualité avec un bon rendement sera apporté au collectif de producteurs maraichers pour un coût total estimé à **5 000 000 Fcfa** est prévu pour la première année de production et autres années seront autos financées par les groupements bénéficiaires à partir des revenus issus des cycles de production. (cf compte d'exploitation des spéculations).

Les équipements à remettre seront acquis auprès des fournisseurs légalement établis dans le respect des procédures de passation des marchés du PRAG de l'UE. Un procès-verbal sera établi lors de la réception des équipements et un suivi permanent sera fait par l'ACFCAM/CTFC. Le coût est estimé à **10 735 000 Fcfa**.

L'action accompagnera et suivra le collectif de producteurs de maraichers durant la première année et voir si possible en deuxième année sur les bonnes technique pratiques de production de maraichers intensifs de façon qu'à partir de la fin de la deuxième que ces producteurs soient aptes à produire de façon extensible et de manière indépendante. Cette aptitude est le gage de la pérennité de l'expérience sur d'autres sites avec d'autres producteurs. Le but de l'action n'est pas de financer la totalité des équipements des producteurs, pour cela chaque bénéficiaire devra fournir une partie des équipements propres comme contribution en nature pour bénéficier des appuis du projet. Cette contribution en nature représentera au moins 25% des équipements fournis soit 593 375 Fcfa.

Activité 2.1.6 : Accompagner les producteurs et leur groupement à élaborer les comptes d'exploitation (2 000 000Fcfa)

Dans la mise en œuvre du projet, l'action apportera une assistance technique aux Maraichers pour élaborer les comptes d'exploitations des produits de leur choix. Il s'agira :

- De produire les fiches techniques d'au moins 13 produits maraichers (morelles noir, tomate, gombo, oignon, pastèque, carottes, concombre, haricot vert, aubergine, pigment, poivron, laitue, foléré) (1 000 000 Fcfa)
- Produire des comptes d'exploitation pour chaque produit (1 000 000 Fcfa)
- Mettre en relation les Maraichers avec la communauté des Distributeurs du Marché de Maroua pour renforcer le réseau de commercialisation et réduire l'effet des intermédiaires
- Partager en ligne les supports numériques des fiches techniques et les comptes d'exploitations des différentes spéculations.

Le coût total de cette activité est de **2 000 000 Fcfa** pour mobiliser les experts locaux dans l'appui à la production des livrables attendus (fiches techniques, compte d'exploitation).

Compte d'exploitation prévisionnel des Cultures maraichers et Rendement à l'Hectare.

Les comptes d'exploitation des différentes cultures démontrent le caractère rentable des produits maraichers. Il est important de préciser que le rendement dépend en grande partie de la qualité des semences et du dispositif de suivi que l'action va mettre en place.

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR LA PRODUCTION D'UN HECTARE DE TOMATE (30
000 Plants) /CAMPAGNE**

FOND DE ROULEMENT

Rubriques	Unité	Quantité	Coût unitaire en FCFA	Coût Total en FCFA
Semence	Sachet	90	5500	495 000
Engrais granulé	Sac	20	30000	600 000
Engrais liquide	Litre	35	12000	420 000
Nématicide	Kg	25	15000	375 000
Callidim	Litre	10	5000	50 000
Herbicide	Litre	15	10000	150 000
Cypercal	Litre	20	8000	160 000
Viper	Litre	10	15000	150 000
Lambda	Litre	15	8000	120 000
Bako plus	Litre	15	10000	150 000
Ivory	Kg	20	6000	120 000
Callicuicivre	Kg	25	10000	250 000
Corde de tuteurage	U	30	15000	450 000
Bois de tuteurage	U	1	200000	200 000
Brouette	U	4	30000	120 000
Pulvérisateur	U	5	15000	75 000
Petit matériel	U	1	250000	250 000
Transport du matériel	U	1	50000	50 000
Arrosoir	U	5	6000	30 000
Carburant	Litre	1000	840	840 000
Bascule	Kg	1	30000	30 000
TOTAL coût par campagne (FCFA)				5 085 000

COMPTE PREVISIONNEL

	Nombre de plants	Production/plant en Kg	Total de production en Kg
Option 1	30 000	1.5	45 000
Perte (10%) de la production : soit 4500 Kg pour une production commercialisable de 40 500kg			
Recettes moyenne par campagne 40.5T*500 Fcfa (Bord champ)			20 250 000
Marge bénéfice brute par campagne (4 mois)			15 165 000 Fcfa
Marge bénéfice brute annuelle pour 2 campagnes			30 330 000 Fcfa

Cycle de Tomate : 4 Mois. Cela implique de faire au maximum 3 Campagnes par an. Pour des raisons liées à la chute des cours à certaines périodes de l'année, certains maraichers ne font que deux cycles de production par an afin de maximiser les gains.

Avec 2 cycles de tomates par an (soit 40.5T*2=81T), la marge brute est de 30 330 000 FCFA à répartir entre 20 exploitants soit 1 516 500 FCFA par an et par exploitant. Soit 126 375FCFA par mois et par exploitant. Si 4 heures de travail en moyenne par jour, soit 120 heures par mois et par exploitant, cela fait 1 053,125 FCFA de l'heure. Par ailleurs, une somme de 5000 à 10 000 Fcfa sera mise par chaque exploitant dans la caisse commune à chaque campagne pour assurer les entretiens et la gestion durable.

Compte d'exploitation provisoire Gombo 1 Ha

Equipements / Investissements	Tableau d'amortissement des investissements		
	Coût F CFA	Nombre de campagnes d'usage	Amortissement par Campagne

Machettes	2 500	4	625
Brouettes	25 000	5	5 000
Pioche	6 500	4	1 500
Pulvérisateur	47 000	6	7 833
Houes	3 000	4	750
Limes	1 500	2	750
Equipement/Investissement pour une campagne			
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Machettes	4	625	2 500
Brouettes	1	5 000	5 000
Pioche	3	1 500	4 500
Pulvérisateur	1	7 833	7 833
Houes	4	750	3 000
Limes	4	750	3 000
TOTAL			25 833
Fonctionnement			
DESIGNATION	QUANTITE/UNITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Défrichage	1ha	60000	60 000
Piquetage	1 ha	7500	7 500
Labour	1ha	45000	45 000
Semences	5kg	9 000	45 000
Engrais NPK	6 sacs	21 000	126 000
Fientes de poules	250 sacs	1 500	375 000
Pesticides	15 litres	8 000	120 000
Conditionnement	60 sacs	500	30 000
Transports divers	60 sacs	1 000	60 000
Imprévus			40 000
TOTAL			909 000
<i>Production moyenne par campagne</i>			20 000kg
<i>Perte (10%)</i>			2000 kg
<i>Rendement moyen : 18 T/ha ; prix moyen de vente du kilogramme (kg) : 500 FCFA (prix bord champ)</i>			
<i>Recettes moyenne par campagne 18*500 Fcfa</i>			9 000 000
<i>Marge bénéfice brute annuel par campagne</i>			8 091 000
<i>Marge bénéfice brute annuel pour 3campagnes</i>			24 273 000

Cycle de Gombo : 3 Mois. Cela implique la production intensive de 4 Campagnes par an. Toutefois pour des raisons liées à la variation des coûts sur certains mois, certains maraichers ne font que 3 cycles de production par an afin de maximiser les gains.

Tableau d'amortissement de l'outillage utilisé (surface : 1 hectare d'Oignon)				
Equipement/outils	Coût FCFA	Nombre d'année ou campagnes d'usage	Amortissement par an ou par campagnes	Valeur restante à la fin du cycle 1
Machettes	2 500	2	1 250	1 250
Arrosoir	5 000	2	2 500	2 500
Brouette	25 000	5	5 000	20 000
Pousse pousse	60 000	5	12 000	48 000
Pulvérisateur	47 000	2	23 500	23 500
Constructeur entrepôt (F/M2)	5 000	2	2 500	2 500
Dabas	2 500	4	625	1 875
Limes	1 500	1	1 500	-
Total			48 875	99 625
2.2. Equipements				
Equipement/outils	Unités	Quantités	Prix unitaire	Prix total cycle 1
Machettes	Valeurs amorties	10	1 250	12 500
Arrosoir		1	2 500	2 500
Brouette		2	5 000	10 000
Pousse pousse		2	12 000	24 000
Pulvérisateur		1	23 500	23 500
Construction entrepôt (F/M2)		20	2 500	50 000
Dabas		10	625	6 250
Limes		3	1 500	4 500
Total			133 250	133 250
2.2. Conduite et suivi des activités				
Main d'œuvre de mise en champs				
Défrichage	U	15	1 500	22 500
Location attelage labour	Attelage	6	4 000	24 000
Casiers	U	20	1 500	30 000
Repiquage	U	25	1 500	37 500
Achat semences	Kg	2	20 000	40 000
Frais irrigation	Forfait	1	100 000	100 000
Achat engrais	Sacs	6	21 000	126 000
Achat pesticides	Forfait	1	50 000	50 000
Achat seau de récolte	Seau	10	1 400	14 000
Achat sacs de récolte	Sacs	200	100	20 000
Transport	Forfait	1	50 000	50 000
Total				514000
Imprévus (10%)				58 600
Dépense Totale par campagne				746 875
Rendement moyen à l'hectare				25 000 kg
Perte estimée à (entre 5 et 10% de la production)				2500 Kg
Rendement moyen : 22.5 T/ha ; prix moyen de vente du kilogramme (kg) : 200 à 250FCFA (prix bord champ)				
Recette par campagne : 22 500 kg *200 FCFA (prix bord champ)				4 500 000 Fcfa
Bénéfice moyen par campagne :				3 753 125 Fcfa
Marge Brute moyenne sur 2 campagnes annuelles				7 506 250 Fcfa

U : H/J, homme/jour, exemple 5 H/J veut dire qu'il faut 5 personnes pour effectuer une tâche en un jour

Compte d'exploitation provisoire Oignon sur 1 Ha

Comme la variation et la hausse des prix sur le marché se situent en fin de récolte des campagnes, et puisque les cultures intensives permettent de développer les cultures à toutes saisons, l'action accompagnera les producteurs à programmer leur récolte afin de mettre sur le marché les produits en fin

de campagne et au bon moment pour permettre d'avoir des meilleurs prix de vente. En somme, la force des ventes des maraichers reposera sur la programmation du calendrier agricole et l'accès directe au distributeur de Maroua sans passer nécessairement par les intermédiaires. Pour cela des distributeurs du marché de Maroua seront invités et accompagnés à s'approvisionner directement auprès des périmètres Maraichers pour des produits de qualité et en quantité.

Synthèse des Livrables R 2.1

- 3 ha de Maraichers intensifs fonctionnels
- 3 forages à pompe solaire avec château et 18 bacs à retenus d'eau pour la production maraichère
- 60 Maraichers actifs et formés.
- 200 tonnes de produits maraichers mis sur le marché, 50 millions de « bénéfices bruts » accumulés par les maraichers (voir tonnage compte d'exploitation)
- 240 autres Maraichers locaux et producteurs de contresaisons parrainés

Résultat 2.2 : Des Fours améliorés sont construits pour moderniser la transformation du poisson.

L'action agira pour promouvoir des prototypes de fumoirs améliorés qui consomment moins de bois. En gagnant plus de la moitié du temps et plus de 88 % du bois par rapport au fumage traditionnel, la pression sur les ressources du Paysage de Waza sera considérablement réduite, et les femmes pourront consacrer le temps gagné sur d'autres activités (Cf Contexte). Au moins 12 fours améliorés et 3 hangars construits pour le fumage d'environ 2400 kg/jour avec une réduction de la quantité de bois utilisée d'au moins de 40%, l'amélioration des conditions de vie des fumeuses/fumeurs (santé) et la diminuent la pollution de l'air, les déforestations et la limitation des canaux de pêche.

Activité 2.2.1 Construire 03 Hangars de protection aux toits en tôles portés par des structures en béton. (6 000 000 Fcfa)

Ces hangars de 50M² chacun qui abriteront les fours améliorés seront construits sur des sites de grande concentration d'activités de pêche identifiés consommatrice des bois issus des aires protégées. Il existe sur la Zone de Waza 4 localités de regroupement des pêcheurs pour la vente de leur produit à savoir celle de Ziguague et de Ndiguina, waza centre et Zina centre. Le choix définitif de 3 hangars sera discuté avec les acteurs de la filière. Dans un espace d'insécurité, les acteurs de la filière assumeront la responsabilité de gestion des hangars. Une convention tripartite associant la Mairie, l'organisation faitière de la filière halieutique sera établie pour sera établie pour la sécurisation et la gestion du hangar. Le coût estimatif moyen d'un hangar de transformation est de 2 400 000 Fcfa soit un coût total de **7 200 000 FCFA** pour les 3 hangars). La contribution de l'UE est estimée à 6 000 000 Fcfa pour les 3 hangars (soit 2 000 000 Fcfa/hangar) et celle en nature des communes et des communautés bénéficiaires en sable, main d'œuvre est estimé 1 200 000Fcfa pour les 3 hangars (soit 400 000 Fcfa/hangar).

Tableau 9 : CONSTRUCTION HANGAR de 50 M2

Désignation	Quantité	P.U (F CFA)	P.T (F CFA) En charge projet	Apport en nature
I/Maçonnerie				
Fouille en puits pour Semelles	10M3	3 000	30 000	
Sable	80 brouettes	3 500		210 000
Gravier pour chainage	8 brouettes	5 000		40 000
Pose de Béton de propreté	5M3	20 000	100 000	
Fourniture et pose de Poteaux en béton	10	35 000	350 000	
Chainage des poteaux	27Mlineaires	9 000	243 000	
S/TotalI			723 000	250 000
II/ Toiture				
Chevrons	15	6 000	90 000	
Lattes	20	3 000	60 000	
Tôles ondulées de 09M/6	16	20 000	320 000	

Clou de 8	2 paquets	6 000	12 000	
Clou de tôles	10 paquets	2 500	25 000	
Rondelles	10 paquets	8 000	80 000	
Faitières de 2M	5	6 000	30 000	
Table en béton de 2M2 Carrelée	2	130 000	260 000	
S/Total2			877 000	
Main d'œuvre et autres (décharge matériaux, sécurisation matériaux)	Forfait			150 000
Mains d'œuvres techniques (expertise technique)	Forfait		200 000	
Amener et Repli du Matériel			200 000	
S/Total 3			400 000	
TOTAL en FCFA	/	/	2 000 000	400 000
Coût total en Euros			3 048,98	609,80

NB : Le cout estimé d'un Hangar est de 2 400 000 FCFA, soit 7 200 000FCFA pour 3 Hangars et 6 Tables en bétons. Avec les apports en nature des communes et des communautés bénéficiaires qui s'élèvent à 1 200 000 Fcfa (soit 750 000 Fcfa pour le sable et gravier et 450 000 pour la main d'œuvre et autres) pour 3 hangars. Le montant à charge du projet pour les 3 hangars est de 6 000 000 FCFA.

Activité 2.2.2 Construire 12 Fours améliorés CHORKOR pour le fumage de poissons (2 910 000 fcfa)

Le four CHORKOR à poisson amélioré, développé par la FAO et l'institut du conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR) du Ghana en 2021 sont de plus en plus construits et vulgarisés en Afrique. D'ailleurs, la FAO l'a expérimenté en 2023 auprès des déplacés dans la zone du Logone Birni à l'extrême nord du Cameroun.

Il s'agira de construire avec un prestataire spécialiste, 4 fours/hangar de formes rectangulaires en brique de terre cuite sur une hauteur de 1 mètre avec deux ouvertures pour le bois et un mur de séparation au milieu. Aménager les dispositifs adiabatiques (pas d'échanges de chaleur entre le système et le milieu extérieur) pour réduire au maximum les pertes de chaleur. Ces matériaux leur confèrent une capacité de production importante d'environ 200 kg de poissons fumés en un jour. Chaque session de fumage de 200Kg de poissons frais dure en moyenne 4 Heures et il faut 200kg de poissons frais pour obtenir 80KG de poissons fumés et 500Kg de poissons frais pour obtenir 200Kg de poissons fumés en un jour. Les poissons fumés sont confectionnés en carton de 25 kg et vendu à raison de 30 à 50 000 F/carton au prix de gros selon les variations du marché, soit une recette variante entre 1200 et 2000 Fcfa/kg soit un chiffre d'affaires journalier entre 240 à 400 000 Fcfa. En allant sur la base 150 T/an commercialisée de manière formelle et enregistré par le ministère de commerce, on peut estimer un chiffre d'affaires annuel de 180 Millions à 300 Millions Fcfa. Ces fours ont une durée de vie compris entre 15 et 20 ans avec des avantages sanitaires et écologiques. Ils protègent les fumeuses contre la fumée qui occasionne les maladies des yeux et les maladies pulmonaires grâce à leurs couvercles. Ces fours écologiques permettent également de diminuer la pollution de l'air et les déforestations. En termes d'économie de bois, pour fumer 200 kg de poisson, il faut 100 kg de bois⁹ dans le système traditionnel et avec le système de four amélioré 33.4 kg de bois pour 200 kg soit un gain de 66,6 kg. On peut l'alimenter à partir de bois, du charbon et de divers déchets, et particulièrement les écailles du produit (le poisson) devant faire l'objet du fumage. Les poissons frais disposés sur la grille du four sont par la suite recouverts avec des feuilles mortes. Sur le marché de fumage de poisson à Waza, il existe des regroupements des pêcheurs et d'acheteurs, l'action utilisera ce réseau existant pour l'exploitation et pour la gestion harmonieuse de ces fours améliorés. La chaleur est uniformément répartie à la surface avec une température constante (70° à 80°C).

Le coût estimatif est constitué comme suit : 12 grands Fours améliorés (soit un coût total de 970 000 FCFA pour 4 Fours x 3Hangars = 2 910 000 FCFA) avec un apport en nature des bénéficiaires (Main d'œuvre et en sable de **220 500 Fcfa**). En somme une provision de l'UE affectée à cette activité est de **2 910 000 FCFA** avec un coup de revient par Four amélioré de 242 500 FCFA

⁹ Magagi S. Expérimentation conjointe d'une innovation paysanne en fumage de poissons

Tableau 10 : DISPOSITIF DE SECHAGE DU POISSON POUR 4 FOURS

Désignation	Quantité	P.U (F CFA)	P.T (F CFA) a charge projet	Apport en nature
I/ Construction du Fumoir amélioré				
Briques En terre Cuites	600	50	30 000	
Sables pour crépissage	30 bouettes	3 500	105 000	
Sable pour élévation	35 Brouettes	3 500		122 500
Sable pour chainage	24 Brouettes	3 500		84 000
Gravier pour Chainage	15 Bouettes	5 000	75 000	
Ciment	30	7 500	225 000	
Fer de 8	4	4 500	18 000	
Fer de 6	2	3 500	7 000	
Planche Coffrage	2	7 000	14 000	
Paquet clou de 8	1	6 500	6 500	
Fil d'attache	4 bottes	1 500	6 000	
S/Total 1			486 500	
II/ Matériel /Outils de séchage				
Claies pour fumoir	24	6 000	144 000	
Couvercles en contreplaques	4	7 500	30 000	
Ustensiles (Couteaux, bassines, seaux,)	kit	50 000	50 000	
S/Total2			224 000	
Portillon	4	15 000	60 000	
Maitrise d'œuvre Technique	4Hjr*5	5 000	100 000	
Transport du matériel	Forfait		100 000	
Chargement et déchargement des matériaux	Forfait			14 000
Total pour 4 fours (Fcfa)	/	/	970 500	220 500
Total général en Euros			1 479,52	336,15

NB : Le Cout estimé des 4 Fours améliorés est de 1 191 000 FCFA, soit 3 573 000 Fcfa pour les 12 Fours améliorés soit 297 750 Fcfa/four amélioré. Les apports en nature des Communes et communautés bénéficiaires s'élèvent 661 500Fcf (soit 220 500 Fcfa pour 4 fours) pour 12 fours améliorés, soit 55 125 Fcfa/four (soit 14 000 Fcfa pour déchargement matériaux et 206 500 Fcfa pour l'apport en sable pour élévation et chainage). Les Communes et les bénéficiaires à travers l'ACFCAM apportent comme contribution en nature : terrain pour la construction du hangar (non évaluable)
Le montant à charge du projet pour 12 fours améliorés dans les 3 hangars est alors de 2 911 500 Fcfa.

TABLEAU 11 : AMORTISSEMENT DE 12 FUMOIRS ET TROIS HANGARS

DESIGNATION	MONTANT	DUREE AMORT	ANNUITEE AMORT
Fumoirs	3 870 000	10	291 000
Hangars	7200 000	20	360 000
TOTAL			651 000

NB : Une Provision d'amortissement de 651 000 est constituée chaque année pour les 3 Hangars et 12 Fours améliorés soit une moyenne de :

- 217 000FCFA/AN pour chaque Hangar avec 4 Fours améliorés.
- 18083 FCFA/Mois pour chaque Hangar avec 4 Fours améliorés
- 4521 FCFA par Semaine pour chaque Hangar avec 4 Fours améliorés (environ 5 jours)
- Une moyenne maximale de 900F par Jour par hangar avec 4 Fours
- Une moyenne de 220 Fcfa/Four par jour de Fumage
- Une moyenne de 112 Fcfa/Four par session de Fumage

TABLEAU 12 : COMPARATIF FOUR CHORKOR AMELIORE ET FOUR TRADITIONNEL POUR UN SESSION DE FUMAGE

DESIGNATION	FOUR AMELIORE			FOUR TRADITIONNEL		
	QTE	PU	PT	QTE	PU	PT
Poisson frais sur les côtes	200 KG	500	100 000	200kg	500	100 000
Bois	80 kg	50	4000	100 kg	50	5 000
Sel	10kg	150	1500	10kg	150	1 500
Eau Baril de 100L	2	1000	2000	2	1 000	2 000
Emballage, Paniers de 40kg	3	1000	3000	3	1 000	3 000
Main d'œuvre	2	1000	2000	2 personnes	1 000	2 000
Transport des intrants	15	800	12000	15	800	12 000
Produits de nettoyage	1	1000	1000	1	1 000	1 000
Amortissement	1 Session	112	112		0	0
Cout Total des charges			125 612			126 500
BENEFICES POUR UNE SESSION DE FUMAGE						
	FOUR AMELIORE			FOUR TRADITIONNEL		
Quantité obtenue de produit fumé	80 kg Bonne qualité			80 kg qualité médiocre		
Total Prix de Vente importateurs nigériens	80 kg	2000	160 000	80kg	1700	136 000
Bénéfice Brut pour une session de Fumage export			34 388			9 500

NB : Pour un Four Amélioré. Le bénéfice pour une session de fumage de 200 Kg de Poisson est de 34 388 Fcfa. Un opérateur peut réaliser deux sessions par jour pendant la saison de pêche pour maximiser les gains. Soit 68 776 Fcfa par jour pour 2 personnes travaillant chacune 8heures par jour. Soit 8 597 FCFA l'heure.

Un four traditionnel permet un résultat brut de 9 500 FCFA par session soit un bénéfice de 19 000 Fcfa pour 2 sessions journalières. Soit un revenu par heure de travail de 2 375 FCFA.

La quantité de bois économisée est de 20 kg par session, soit 40 kg par jour et par four. Soit 480 kilos de bois économisé par jour pour les 12 fours ; Sur une année (300 jours travail), la quantité de bois économisée peut être estimée à 144 tonnes, représentant approximativement 12,2hectares de savanes arborées.

La quantité de poissons fumés est de 80 kg par session soit 160 kg/jour et sur les 300 jours de travail, 48 000 kg /four amélioré et pour l'ensemble des 12 fours 576 000 kg/an (soit 576T/An).

Synthèse Livrables Résultat 2.2

- 12 Fours améliorés qui réduisent de 20% la consommation en bois de fumage
- 40 fumeuses de poissons en conditions de travail améliorées
- 57.6 tonnes de poissons fumés sur l'année en gestion durable

Résultat 2.3 Deux (02) Etangs piscicoles pilotes et deux forages solaires sont fonctionnels autour du Parc de Waza

Pour montrer l'intérêt des étangs piscicoles et leur niveau de rendement par rapport aux canaux de pêche La réalisation de **2 étangs** « pilotes » va permettre d'initier la population et surtout les jeunes à la pisciculture moins dégradante de l'environnement, de créer l'esprit d'équipe et développer le sentiment d'appartenance à la communauté. Deux forages à pompes solaires seront construits pour l'alimentation des étangs et l'alimentation des populations en eau potable. Ces étangs piscicoles communautaires pourraient servir de champ d'expérimentation et d'apprentissage à la vulgarisation des techniques de production piscicole à grande échelle auprès des Opérateurs de canaux de pêche autour des parcs. Ainsi au moins de 30 pisciculteurs seront formés dans le cadre de cette activité pilote.

Activité 2.3.1 Sélectionner deux organisations professionnelles pour la gestion des étangs piscicoles

Il existe dans la zone des organisations de la société civile au niveau local et régional et des Micro entrepreneurs locaux regroupés dans la filière piscicole. Un appel à candidature sera publié au niveau régional pour sélectionner deux OSC à partir d'un cahier de charge technique élaboré en concertation

avec la délégation régionale du ministère en charge des pêches et avec les mairies hôtes du projet. L'action évaluera les propositions des acteurs afin d'identifier ceux disposant d'organes structurés, de ressources humaines et matérielles pouvant soutenir de manière autonome un étang piscicole à la phase de démarrage et de maturité du projet et à sa clôture. Un accord de partenariat sera passé avec ces organisations professionnelles et les Communes hôtes du projet pour la gestion des étangs mis en place. Les Cahiers de charges t élaborés fixeront les objectifs en termes de production de poissons et de réduction du développement des canaux de pêche, de formation et de sensibilisation et de pérennisation. Les Mairies de la localité seront associées à la gouvernance des infrastructures et le non-respect de ces obligations entrainera le retrait du mandat de gestion des étangs.

Activité 2.3.2. Réaliser au moins deux micro-étangs piscicoles de dérivation de 400 m2

(10 220 000Fcf)

En fonction des moyens que dispose le promoteur, il faudra choisir entre système extensif, semi-intensif et intensif. Pour l'action, il s'agit d'une polyculture semi-intensive de poissons (Silures) sur une ferme de deux étangs de 400M2 chacun. Le cycle de production étant de 6 Mois.

Les 02 étangs seront réalisés en HIMO avec une main d'œuvre locale. Les eaux rejetées de ces étangs pourront également être utilisées pour des parcelles irriguées autour des étangs.

Des alevins de Silures seront acquis auprès de l'écloserie de Maroua soit 10 alevins/m² a raison de 100 F CFA/alevin et dont environ 10 000 alevins par Etang soit 2 000 000 Fcfa pour les deux Etangs. Dans un contexte plus large, il est prévu une association avec les Tilapia, or les étangs sont des étangs fermés ou seuls les silures peuvent résister aux conditions d'élevage. Pour une première phase l'action va se limiter à seulement à la production des silures.

TABLEAU 13 : CONSTRUCTION D'UN ETANG D'ELEVAGE INTENSIF DE POISSON

Désignation	Quantité	P.U (FCFA)	P.T (FCFA) à charge projet	Apport en nature
I/ Aménagement du site Investissement				
Défrichage, Désherbage et nettoyage	4Hjrs	5 000	0	20 000
Implantation de l'Assiette de l'Etang	1	25 000	25 000	
Creusage de l'Etang (contribution bénéficiaires)	130 M3	2500		325 000
Construction et Redressement des Dignes	1	120 000	100 000	20000
Pause des Bâches de protection des Dignes	180M2	2 000	360 000	
S/Total 1			485 000	
II/Dispositif d'alimentation et de drainage d'eau				
Fouille en rigole pour conduite d'alimentation et pause des tuyaux	1	40 000	30 000	10 000
Fouille en rigole pour évacuation d'eau et pause des tuyaux avec Tuyaux PVC et coudes	1	55 000	40 000	15 000
Construction du point du trop plein	1	75 000	75 000	
Chambre de pompage/Collecteur	1	75 000	75 000	
OS/Total2			220 000	
III/ Intrants Pour 5 Mois environ				
Aliments importés Démarrage Premier âge	20 Sacs	23 000	460 000	
Aliments importés Deuxième Age	30 Sacs	22 000	660 000	
Aliments importés Troisième âge	40 Sac	21 500	860 000	
Fientes de poules (sacs)	10	1 500	15000	
Alevins silure de 10-15Gr en moyenne	10 000	100	1 000 000	
Prophylaxie (produits vétérinaires, Vitamines)	Kit	80 000	80 000	

Autres Charges (Carburant)	4	50 000	200 000	
S/Total3			3 275 000	
IV /Protection de l'Étang				
Filet anti insecte pour clôture des Bordures	60M linéaire	1 500	90 000	
Filet de protection de surface	200M2	1 800	360 000	
Lattes de 5M pour Piquets de clôture en bois Dure	10	3 000	30 000	
S/Total 4			480 000	
V/ Divers				
Motopompe de surface	1	300 000	300 000	
Petits outils de travail (Hache, machettes, plateaux, pelles, Bêche, Brouette, Epuisettes)	Forfait	115 000	115 000	
Equipement de protection individuelle (EPI	5	15 000	75 000	
Appareils de mesure de la qualité de l'eau (PH, Oxygène, Température, conductivité électrique	1 KIT	160 000	160 000	
S/Total 5			650 000	
Forage Solaire de 5000L avec Etude				
Total général en Fcfa			5 110 000	390 000
Total général pour les deux étangs en Fcfa			10 220 000	780 000
Coût en Euros			15 580,30	1 189,10

Les Communes et les bénéficiaires à travers l'ACFCAM apportent commune contribution en nature :

- Terrain et local technique pour le stockage du matériel (non évaluable)
- Mobilisation de la main d'œuvre pour défricher, nettoyer et creuser les 02 étangs pour un coût de 780 000 Fcfa,

Activité 2.3.3 former les communautés volontaires sur les activités piscicoles 3 000 000 Fcfa

L'action lancera un appel à candidature à travers un communiqué radio et des affichages dans les Communes et les zones cibles des pêcheurs pour identifier et sélectionner les candidats pisciculteurs à former. Après identification des candidats pisciculteurs, les thèmes prioritaires de formation sont : les techniques piscicoles, la commercialisation et la conservation des produits.

La conduite d'un étang piscicole étant une entreprise exigeante, à travers l'action, il s'agira pour l'ACFCAM/CTFC, l'expert piscicole du projet et partenaires de :

- Concevoir des modules de formation sur des thématiques cibles : l'impact des canaux de pêche sur la biodiversité, la mise place d'un étang piscicole, la production et le suivi, la fabrication des aliments des alevins, la reproduction, la commercialisation et la conservation des produits.
- Concevoir des supports de formation, les fiches techniques, (numérique ou vidéo qui pourront être remis aux participants), l'attestation de formation qui sera remis à chaque participants.
- Former 30 participants sur les sites pilotes entre 2 à 4 jours (2 jours de pratiques et 2 jours théoriques)
- La mobilisation de la logistique et la prise en charge des participants

Le coût estimatif est évalué à environ 3 000 000 Fcfa

L'objectif en moyen terme est de faire de ces étangs écoles des centres de formation au métier de la pisciculture reconnus par le Ministère de la pêche et de l'élevage (MINEPIA) et le ministère de la formation professionnelle (MINFOP).

Activité 2.3.4 Réaliser deux Forages solaires d'alimentation d'étang et d'abreuvement humain. (15 410 000 Fcfa)

Les applications de l'énergie solaire dans le domaine de l'agriculture sont très nombreuses. L'une d'entre elles est l'approvisionnement et l'oxygénation de l'eau en pisciculture. Un prestataire sera retenu selon la procédure de passation de marchés pour la réalisation des forages à pompe solaire avec château de 5 000 L pour alimenter les étangs et alimenter les populations de la zone en eau. Ceci du fait que les étangs piscicoles ne sont pas alimentés en eau en permanence.

TABLEAU 14 : Coût estimatif de Forage solaire d'alimentation d'étang et d'abreuvement humain

N°	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
A	Mobilisation			
31.	Etude géotechnique/géologique	forfait	200 000	200 000
32.	Transport et repli du matériel du personnel	forfait	200 000	200 000
33.	Mise en station installation du chantier	forfait	150 000	150 000
SOUS TOTAL A			550 000	
B	Forage et équipement			
	Forage au rotary diamètre 8'1/2 de 0 à 10m	10ml	25 000	250 000
34.	Réalisation d'un forage diamètre 6'1/2 de 10 à 35m	95ml	25 000	2 375 000
35.	Fourniture et mise en place de tubage et captage de crépine Ø 140 mm	10	28 000	280 000
36.	Fourniture et mise en place plein Ø 140 mm	30	28 000	840 000
37.	Fourniture et mise en place de massif filtrant gravier calibré	12	5 000	60 000
38.	Remballage en tout venant et cimentation	U	30 000	30 000
39.	Nettoyage et développement du forage à l'air lift	01	200 000	200 000
40.	Fourniture d'un cubitainer de 5000 litres d'eau	01	500 000	500 000
41.	Fourniture de la pompe solaire Grundfos et pose d'électro pompe immergée y compris accessoires (plaques, batteries, etc.)	01	1 400 000	1 400 000
SOUS TOTAL B			5 935 000	
C	Réalisation du château			
42.	Fouille pour semelle et fondation	forfait	70 000	70 000
43.	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ de béton pour fouille	forfait	250 000	250 000
44.	Fourniture et pose des agglos bourrés 20x20x20 cm pour fondation des murs	forfait	180 000	180 000
45.	Echelle de secours d'une longueur de 6,80 m en tube galvanisé	1	95 000	95 000
46.	Bétons armés dosé à 350 kg/m ³ pour linteau	U	120 000	120 000
47.	Fourniture et fourniture d'une porte métallique	1	80 000	80 000
48.	Réalisation d'un regard de 1x1x1 fait en agglo et tapissé en gravier	1	55 000	55 000
49.	Canalisation en PVC plein de D112/115	20	6 000	120 000
SOUS TOTAL C			968 000	
D	Essai de pompage			
50.	Pompage et rapport technique	01	100 000	100 000
SOUS TOTAL D			100 000	
D	Etude géophysique			
51.	Rapport technique du forage	01	150 000	150 000
52.	Formation à la maintenance des infrastructures			
SOUS TOTAL E			150 000	
SOUS TOTAL (A+B+C+D+E)			7 705 000 Fcfa	
Coût total en Euros			11 746,20	

Compte d'exploitation Etang piscicole

AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

Désignation	Montant	Durée Amortissement	Amortissement
I/ Aménagement du site Investissement	900 000	5	180 000
II/Dispositif d'alimentation et de drainage d'eau	220 000	5	110 000
IV /Protection de l'Etang	480 000	5	240 000
V/ Divers	625 000	2	312 000
VI/ Forages solaires	8 000 000	10	800 000
Total Amortissement Annuel			1 642 000

TABLEAU EXPLOITATION

Désignation	Quantité	P.U (FCFA)	P.T (F CFA)
Recette			
Vente de silure gros (kg)	4 000 kg	1 500	6 000 000
Poisson de 500g avec maxi 20% pertes			
Recettes s/total 1			6 000 000 Fcfa
Intrants pour 5 mois environ			
Aliments importés démarrage premier âge	20 sacs	23 000	460 000
Aliments importés deuxième âge	30 sacs	22 000	660 000
Aliments importés troisième âge	40 sacs	21 500	860 000
Fientes de poules (sacs)	10	1 500	15000
Alevins silure de 10-15gr en moyenne	10 000	100	1 000 000
Prophylaxie (produits vétérinaires, vitamines)	Kit	80 000	80 000
Autres Charges Imprévues (Carburant, petits matériels, etc)	4	50 000	200 000
S/total2			3 275 000
Amortissement installations			1 642 000
Total charges exploitation hors main d'œuvre			4 917 000
Résultat brut Phase 1	/	/	1 083 000
Résultat Brut Annuel (2 cycles)			2 166 000

NB : Avec un Résultat Brut annuel de 2 166 000 Hors Salaires et Impôts, l'exploitation pourra en plus constituer une Provision annuelle d'amortissement de 3 284 000 Fcfa pour deux campagnes.

Avec 2 heures par jour de travail en moyenne, cela fait 730 heures annuellement. Soit 2 967,123 FCFA par heure de travail.

La Synthèse des Livrables Résultat 2.3 « étangs piscicoles »

- 2 Micro étangs fonctionnels
- 2 Forages d'alimentation solaire des Etangs
- 10 000 Alevins acquis auprès Ecloserie de Maroua pour produire au moins 4T de poisson/an (le poids d'un alvin au cours de sa maturité au bout de 6 Mois peut atteindre en moyenne 0.5 à 2 kg et au cours de sa maturité on estime une perte maximale de la production de 20% ce qui fera 4 000 kg pour les deux étangs/campagnes)
- 2 Accords de collaboration avec 2 ONG locales
- Rapport de production des étangs
- 30 formations de candidats pisciculteurs

Résultat 2.4 : 30 Micro entrepreneurs membres des associations sont équipés en outils et matériels de production

Toutes les AGR ne peuvent être connues à l'avance, un appel à micro projet permettra de soutenir des initiatives locales

Activité 2.4.1 : Sélectionner les micro-entrepreneurs membres d'associations représentatives (650 000 Fcfa)

L'intérêt de passer par des Associations répond à préoccupation selon laquelle les personnes privées à titre individuel ne devraient pas bénéficier mais des entités communautaires. Le fait d'avoir des organisations locales comme relais est justifiée par leur connaissance des acteurs et du terrain. En collaboration avec les mairies de la localité et les organisations de la société civile de sélectionner les femmes et les jeunes membres des associations communautaires ou des ONG locales pour appuyer leur microprojet ou renforcer leur unité de production en matériel afin de stimuler leur production. Des communiqués radios, des affichages sur des espaces communautaires et dans les mairies seront faits à cet effet. Sous l'encadrement de la Mairie et de l'Action, les micro entrepreneurs membres d'associations représentatives devront fournir :

- 1) Un dossier administratif attestant la régularité et légalité de l'organisation et les références d'encadrement.
- 2) Une description de projet de subvention qui doit :
 - _Indiquer le but de la subvention en matériel sollicitée et ainsi que les résultats escomptés.
 - Expliquez pourquoi l'organisation est particulièrement bien placée pour atteindre les objectifs
 - Indiquer quelles activités seront mises en œuvre par les bénéficiaires avec la subvention en matériel
 - Indiquer les périodes de temps pertinentes pour la subvention et indiquez à quel moment des activités spécifiques doivent être achevées.
 - Produire la liste des bénéficiaires et leur localisation
 - Indiquer les matériels prioritaires et d'autre part accessoire dont les Membres auraient besoin
 - Démontrer de la rentabilité et durabilité de l'action proposée
- 3) Après notification de l'ONG sélectionnée, il sera procédé à la signature d'un accord rendant officiel le partenariat dans le cadre de l'identification des récipiendaires et de la distribution du matériel. Les critères de sélection reposent sur : critères d'analyse administrative des OSC, critères de couverture des zones, évaluation des capacités d'intervention et participation des femmes d'au moins 51% des Récipiendaires de la proposition.

Le types d'appui et de besoins seront identifiés et un cadre de garanti de suivi et de gestion durable sera formalisé.

En contrepartie, les organisations sélectionnées s'engageront à collecter les données auprès des micro-entrepreneurs membres et assurer l'interface avec la coordination technique.

Activité 2.4.2. Former les micro-entrepreneurs membres des associations éligibles (3 415 000Fcfa)

Une fois les micro-entrepreneurs membres d'associations sélectionnés, l'action en collaboration avec les chefs de poste agricole, de l'élevage et de la pêche, des forêts et autres organisations de la société civile disposant d'expérience formeront ces bénéficiaires.

Des modules de formation seront élaborer et dispenser auprès des bénéficiaires selon leurs besoins exprimés. Les formations porteront sur l'élaboration du plan d'affaire, du compte prévisionnel d'exploitation, la Commercialisation, la maintenance des équipements, et l'esprit coopératif de façon pratique et théorique.

Les organisations de la société civile et les services déconcentrés d'appui aux Communes disposant d'une expertise sur le sujet seront mobilisés pour assurer les formations en soutien à l'équipe technique du projet. Environ 30 micro-entrepreneurs membres d'associations sélectionnés seront formés. Le cout de cette activité est estimé à 3 415 000 Fcfa

Activité 2.4.3. Doter les 30 Micro entrepreneurs membres d'associations en outils et matériel de production – 15 000 000Fcfa

L'action pourra appuyer les microprojets ou renforcer des unités économiques de 30 Micro-entrepreneurs par la dotation en matériels de production. Pour bénéficier des équipements le Micro-entrepreneur doit :

- Démontrer son engagement par sa capacité à produire à partir de son expérience actuelle
- Justifier de la dotation sollicitée sur l'augmentation de sa production et la rentabilité de l'activité
- S'identifier auprès de l'ONG partenaire avec ses références et sa localisation

Les équipements à remettre seront acquis par le projet auprès des fournisseurs légalement établis dans le respect des procédures de passation des marchés. Un procès-verbal sera établi lors de la réception des équipements et un suivi permanent sera fait par l'ACFCAM/CTFC auprès des organisations des micro-entrepreneurs pour déterminer l'impact de cet appui sur leur activité. Du fait que les besoins en matériel ou équipements seront identifiés après les données d'enquêtes collectées par l'équipe technique de la coordination, une provision d'environ **15 000 000 Fcfa** est prévue pour la fourniture des équipements de Production divers. Pour ce fait, l'action accordera une priorité à la fabrication locale ou régionale d'équipements par des Associations et Artisans, etc.... Elle ne pourra recourir au Marché public qu'en cas de carence des producteurs locaux d'équipements. Il faut préciser que le financement en matériels de production sera réalisé via le Fonds d'appui aux Micro-entrepreneurs.

Les dotations en matériel auprès de chaque bénéficiaire sont conditionnées par les apports propres sur la liste des besoins exprimés. Ces apports propres peuvent être financés directement par le bénéficiaire ou par d'autres organisations engagées dans l'appui aux micro-entrepreneurs. En somme, ces apports en nature représenteront au moins 25% des besoins exprimés, soit une contribution en nature d'environ 3 750 000 Fcfa.

Activité 2.4.4. Suivre et encadrer ces bénéficiaires (5 000 000 Fcfa)

L'action suivra et accompagnera les bénéficiaires

D'une part le suivi de ces AGR financées en matériel par le projet sera accessible par Web monitoring pour assurer l'amélioration de la production de ces bénéficiaires : il s'agira pour l'action de :

- Etablir une carte des bénéficiaires avec géoréférencement ;
- Etablir un plan de suivi semestriel/annuel pour suivre les Micro-Entrepreneurs en collaboration avec leurs associations ;
- Collecter et analyser les données de leurs activités
- Effectuer des visites de terrain auprès de chaque micro-entrepreneurs. Par ailleurs, des rapports, des images datées et des documents de gestion doivent être produits sur leurs activités et diffusés à travers la plateforme WhatsApp et le site web.

D'autre part les organisations ou Acteurs sélectionnés assureront le suivi de leurs membres ou communautés et participeront au renforcement et à l'encadrement permanent des bénéficiaires pour améliorer les rendements de leurs activités.

La Synthèse des Livrables Résultat 2.4 « micro entrepreneurs »

- 30 entrepreneurs équipés, accompagnés et fonctionnels
- Suivi de ces entrepreneurs par Web-Monitoring

Effets cumulés attendus de la composante « Economie verte »

L'Action aura pour effets :

- Production de cultures maraichères (fruits et légumes) soit 40.5 T/par cycle et 81T/an pour deux cycles de la production de tomate
- Augmentation d'environ de 20 à 24T de poissons issus des deux étangs sur la durée du projet
- Création d'au moins 144 emplois agropastoraux et piscicoles (60 maraichers + 24 fumeuses poissons + 30 pisciculteurs + 30 entrepreneurs)
- 03 ha de sites Maraichers durablement sécurisés
- Diminution de conflit lié à l'accès à l'eau d'au moins de 50% sur les couloirs de transhumance
- Participation des Communes et communautés avec des apports en nature pour un montant cumulé de 42 721 500FCFA et plus de 56 h/j
- 30 micro entrepreneurs accompagnés et équipés

- Accès à l'eau pour les 60 maraichers et leur famille, les 30 pisciculteurs et leur famille et les populations des villages riverains pour le mini château d'eau qui sera construit par la commune
- Fumage 576T/an de poissons de manière plus durable

DS454Z5

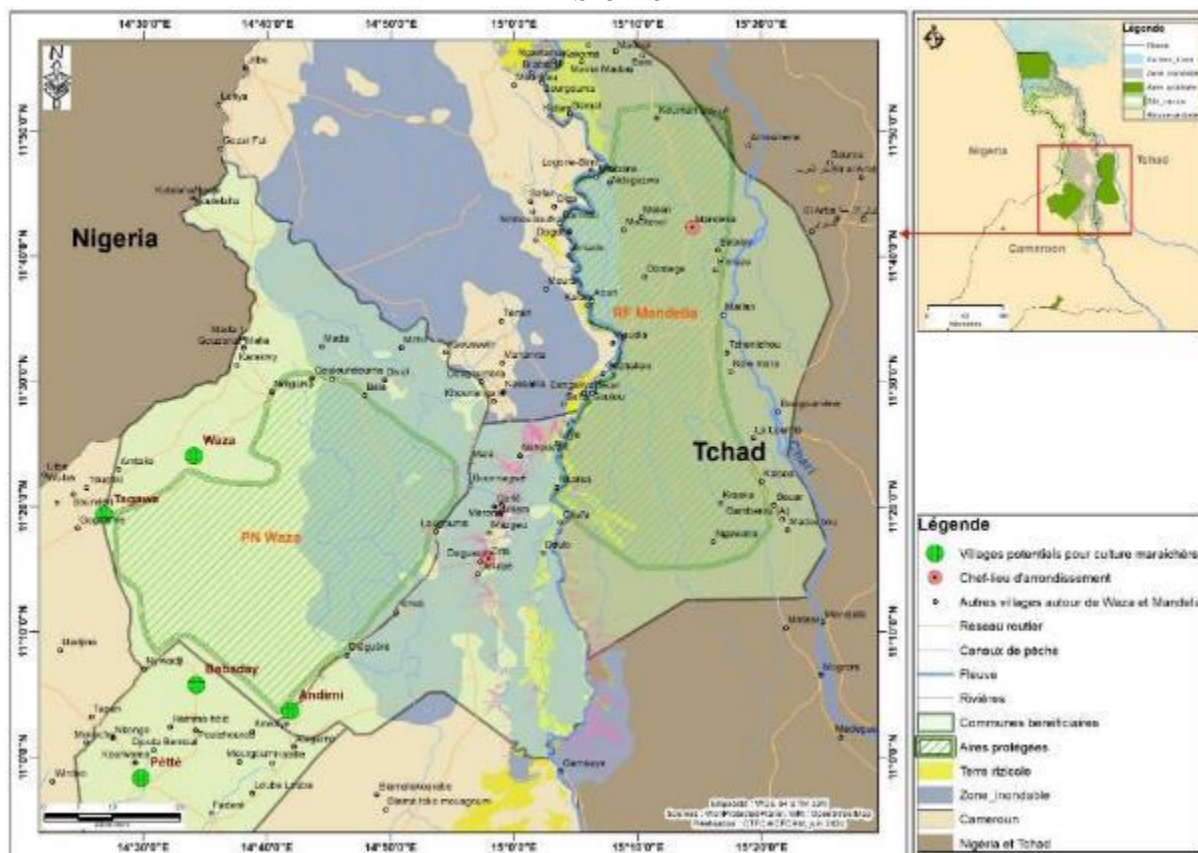


Fig. 2 : Carte des sites pilotes provisoires pour la culture maraichère
 Les critères du choix de ces sites sont : la sécurité du site (foncier), accès Facile, sol riche/équilibré, site favorable à la pratique de cultures maraichères intensives, meuble, bien drainé et riche en matière organique.

COMPOSANTE 3 : GOUVERNANCE ET MONITORING PROJET (67 690 000Fcf)

Résultat 3.1 : Une instance de Concertation sur la Transhumance transfrontalière autour des Aires protégées de Waza et de Mandelia basée sur des données réelles pour une meilleure gouvernance et à une meilleure utilisation des ressources naturelles est créée dans la zone de l'action

Les différentes initiatives engagées pour le renforcement des cadres de concertation visent à améliorer la coexistence des transhumants et des communautés sédentaires autour des Aires protégées. Elles servent de levier pour la gouvernance durable des ressources du territoire. Plusieurs activités contribuent à ce résultat :

Activité 3.1.1 : Créer une Instance de Concertation sur la Transhumance transfrontalière (17 040 000 Fcf)

Il existe des accords internationaux entre les deux pays qui légifèrent sur la transhumance dans les pays de la CBLT (bassin lac Tchad). Or il n'existe pas une instance de proximité pour suivre et gérer la mobilité pastorale qui est une source de conflits entre les éleveurs transhumants et les autres usagers des ressources naturelles entre le Tchad et le Cameroun. C'est pour apporter des solutions que l'action

envisage la mise en place d'une instance de concertation multi-acteur construit entre les acteurs frontaliers pour prendre en charge les préoccupations des éleveurs transhumants du paysage Waza-Logone-Mandelia, victimes de tracasseries et de conflits liés à l'accès aux ressources pastorales et les préoccupations des communautés sédentaires. C'est un cadre d'échanges entre les Etats, les organisations de transhumants, les agriculteurs, les services en charge de forêts, ONG, les services déconcentrés, les Collectivités territoriales, les autorités administratives et coutumières du Cameroun et du Tchad en charge de la gestion de la mobilité pastorale transfrontalière. Cette instance composée de +/- 10 Représentants de chaque pays prendra au terme du projet une forme institutionnelle reconnue par les deux Etats et s'élargira sur toutes les frontières Tchad/Cameroun. Ainsi donc sa durée ira au-delà du projet. L'action travaillera pour cette reconnaissance par les deux Etats et son financement durable.

Il s'agira pour l'équipe de projet de :

Organiser et financer trois réunions sur 3 ans de cette Instance de concertation pendant la durée du projet afin de partager les informations et les données sur des problématiques communes

Une Provision de 2 000 000 Fcfa par Réunion soit 6 000 000 Fcfa pour la prise en charge de 10 Personnes pendant deux jours de mission auprès des homologues nationaux est prévue au Tchad et au Cameroun. La base des données n'est pas un préalable à cette activité. Mais ces rencontres permettront d'enrichir les données disponibles. La collecte des données est permanente et son actualisation aussi. En parallèle, le projet organisera des concertations avec le Conseil régional de l'Extrême Nord du Cameroun afin de l'impliquer pour assurer la coordination générale du processus et le suivi des recommandations du côté camerounais.

Ces trois rencontres d'acteurs permettront :

- (i) L'évaluation de l'état de mise en œuvre du cadre réglementaire du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière, ainsi que la meilleure connaissance des législations en vigueur
- (ii) Aborder la perception des acteurs, afin d'apprécier l'état d'esprit et des écarts ou jugements subjectifs portés sur le pastoralisme et la transhumance ;
- (iii) Contribuer à une vision partagée des systèmes d'élevage mobiles des ruminants s'appuyant sur la stratégie régionale de développement des systèmes d'élevage et de sécurisation du pastoralisme.
- (iv) Réaliser le suivi de la mise en œuvre des recommandations du cadre de concertation par les communes
- (v) Aborder la facilitation de l'accès aux documents de voyage, avec les services d'élevage qui délivrent les Certificats de transhumance internationale
- (vi) Aborder la problématique de Sensibilisation et de recensement des transhumants. Les Chefferies traditionnelles et les Collectivités territoriales qui sont en contact permanent avec les transhumants seront impliquées avec les services déconcentrés pour le recensement.
- (vii) Aborder la problématique de sécurisation des ressources pastorales avec les commissions foncières,
- (viii) Diffuser l'information sur la gestion des ressources protégées et classées par les services en charge des forêts
- (ix) Dynamiser les organisations de la société civile pastorale qui ont un rôle de veille,
- (x) Assurer la sensibilisation des leaders des éleveurs et des transhumants
- (xi) Disposer de rapport de réunion du cadre de concertation, synthétisant les problématiques et les propositions de solution
- (xii) Disposer d'un mécanisme de suivi des recommandations – soutenu par le projet.
- (xiii) Disposer d'un bilan de l'application par les différentes parties des recommandations du cadre de suivi

Organiser 3 voyages d'études de 5 Acteurs au Cameroun et au Tchad

Plusieurs accords internationaux existent entre le Tchad et le Cameroun y compris les accords avec la CBLT pour promouvoir la coopération transfrontalière Tchad-Camerounaise sur des questions de transhumance et de gouvernance des ressources naturelles. Or l'organisation des rencontres d'études et de partages d'expériences entre principaux acteurs constitue un maillon faible parce qu'elles sont inexistantes. **5 personnes** (représentants les CTD, Administration, OSC, Chefferies traditionnelles, Universités) participeront à ces 3 voyages d'études. Avec les Universités on identifiera les enseignants

ou Etudiants ayant réalisé déjà des publications sur les thématiques. On apprend en s'inspirant ou en discutant sur les bonnes pratiques du voisin. Ces voyages sont aussi des cadres d'apprentissage. Les principaux acteurs qui participeront à ce voyage sont les CTD, Administration, OSC, Chefferies traditionnelles, Universités Ces voyages d'études permettront de produire des recommandations sur une bonne gestion transfrontalière des RN, sur les aménagements pastoraux qui contribueront à l'amélioration de la pratique de la transhumance, d'identifier des projets et programmes pour contribuer à réaliser quelques infrastructures tout au long des couloirs de passage. Ces recommandations seront partagées dans le cadre de concertation.

Trois voyages d'études de 5 Jours seront organisés pour un forfait de 300 000Fcfa par personne pour 5 Jours y compris le transport. Il faudra rajouter à cela un Accompagnateur de APSE ou de ACFCAM/CTFC. Une provision de **6000 000Fcfa** est prévue pour la pris en charge d'un Voyage au Tchad, Un Voyage au Cameroun et un Voyage Collectif voyages au Cameroun ou au Tchad (Transport, Hôtel, restauration, préparation des missions et autres logistiques des rencontres).

Mettre en place d'un mécanisme de suivi des recommandations de l'instance de concertation

Le suivi se fera par une collaboration avec les services des deux Etats qui délivrent des certificats de transhumance internationale, les Collectivités territoriales qui disposent du coté camerounais un dispositif de traçabilité pour les taxes de transhumance et avec les Chefferies traditionnelles qui sont dans ces régions d'étroites collaborations avec les réseaux de transhumants. Des échanges et rencontres formelles et informelles permanentes se feront avec ces différents acteurs lors des missions de terrain. Puisque tous ces acteurs sont impliqués sur d'autres activités de l'action. Les rapports semestriels d'activités consacreront un chapitre au suivi des recommandations.

L'action organisera deux rencontres de haut niveau au Tchad et au Cameroun impliquant les Ministères en charge des Forêts, de l'élevage pour porter au niveau des Etats les recommandations de la Base. L'ACFCAM/CTFC et APSE suivront auprès de ces ministères la prise de décisions en phase avec les recommandations. Par exemple l'institutionnalisation de l'instance de concertation Tchad/Cameroun sur les questions de transhumance.

D'autre part des Etudiants stagiaires seront au cours des 3 années du projet affectés pour le suivi des recommandations au Tchad et au Cameroun et faciliter la collecte des données. On veillera à ce que les missions confiées aux étudiants servent également de sujet de leur mémoire. Une provision de **5 040 000 Fcfa (70 000Fx36 Moisx2)** est affectée à l'activité.

Activité 3.1.2 Constituer une base de données d'informations et de cartographie sur les mouvements de transhumances dans le paysage Waza-Logone- Lac Tchad. (2 000 000 Fcfa)

La base des données permettra d'améliorer le partage d'informations et de connaissances dans le cadre du cadre de concertation.

L'action va mettre en place et en ligne une structure de données. Ces données proviendront des informations collectées auprès des Ministères, des publications, des acteurs de terrains lors des rencontres transfrontalières et des voyages d'études et des formulaires d'enquêtes partagés lors des missions de terrain. L'Etudiant en charge de collecter les données sera le même sera le même engagé pour le suivi des recommandations des réunions transfrontalières.

Les données qui sont collectées par divers canaux sur le terrain et auprès de divers acteurs seront transmises au Responsable SIG du projet qui assurera sa diffusion et son actualisation. Un calendrier mensuel d'actualisation sera mis en place et documenté. Toutes ces informations collectées seront mises en ligne sur la plateforme numérique créée à cet effet dans la page WEB de l'Association des Communes forestières qui enregistre à ce jour plus de 80 Millions de visiteurs à travers le monde. Une compétence externe sera mobilisée pour la configuration et l'organisation de la base de données en ligne

Trois émissions (Une au Tchad et deux au Cameroun) seront organisées par an sur une chaine de radio ou de télévision de portée nationale sur ce thème transhumance et sur la base de données. Les principaux acteurs institutionnels des deux pays seront invités pour débattre et partager avec le public au public les informations sur la transhumance et les données liées.

Une provision de **2 000 000 FCFA** est dédiée à cette activité pour financer la configuration et l'organisation architecturale de la base de données sur la plateforme numérique de l'ACFCAM (1 000 000 Fcfa) et les missions de terrain des étudiants au Cameroun et au Tchad (1 000 000 Fcfa)

3.1.3 Réaliser des enquêtes NGRT, BNS au démarrage et à la clôture du projet pour mesurer les changements générés par le projet (2 000 000 Fcfa)

Cette enquête réalisée dans une vingtaine de village de la zone du projet et auprès des bénéficiaires. Elles concerneront au minimum 100 Ménages et seront conduites par le personnel permanent du projet et les stagiaires mobilisés pour la cause. Elles s'étaleront sur deux semaines au démarrage du projet et deux semaines à la fin du projet.

La provision de 2000 000 Fcfa prévue permettra de couvrir le rafraichissement des enquêtés et la motivation des stagiaires ainsi que la formation sur 5 jours des équipes mobilisées pour la cause. L'assistance technique procédera à la formation des formateurs (Equipe du projet) qui se chargera de former sur le terrain les enquêteurs.

Synthèse des Livrables du résultat 3.1

- Manuel de bonnes pratiques sur la gouvernance et la régulation d'accès aux RN autour des Aires protégées
- Cadre de concertation mis en place – 3 réunions
- 6 Voyages d'échanges (3 pour instances de concertation transfrontalière et 3 Voyages études)
- Certificats International de transhumance délivrés par les services d'élevages
- Base de Données ouvertes en ligne pour aide à la prise de décision
- Rapport Contribution des Collectivités Territoriales à la réduction des conflits
- 2 Rapports d'enquêtes BNS et NRG

Résultat 3.2 : L'approvisionnement en énergie solaire de 150 Familles riveraines des Parcs et de 15 Espaces publics communautaires permet de renforcer l'engagement et la participation des communautés dans la gestion concertée des Aires protégées (Mandelia et Waza)

L'objectif est de renforcer l'implication des ménages dans les activités du projet. Les familles bénéficiaires sont impliquées dans la surveillance communautaire (composante 1).

Activité 3.2.1 : Doter 100 Familles riveraines du Parc de Waza, 50 Familles de la réserve de Mandelia, à partir des plaques et des lampes d'Éclairages solaires (de 200 à 300W) (10 000 000 Fcfa)

L'Action en collaboration avec les Communes, les autorités traditionnelles et les responsables communautaires identifiera les familles déjà impliquées dans la surveillance communautaire des Parcs. Le fait d'identifier ces familles qui participent déjà à la protection des parcs et de leur offrir des lampes solaires contribue à renforcer leur engagement et leur participation dans la gestion durable des aires protégées. Ce soutien permet également d'améliorer leur condition de vie. L'action sensibilisera les bénéficiaires sur l'utilisation et formera 4 agents communautaires pour la maintenance et la gestion durable desdits équipements solaires.

Le coût de cette activité est estimé à 9 000 000 Fcfa (soit 60 000 Fcfa/kit (panneau solaire, micro-onduleur ou batterie et câble électrique et ampoule) pour 150 Familles d'environ 200 à 1000 W) et une provision de 1 000 000 Fcfa pour la cérémonie de remise de matériel (soit 500 000 Fcfa du côté Cameroun et 500 000 Fcfa côté Tchad).

Activité 3.2.2 : Améliorer l'éclairage Public sur 15 espaces communautaires (500 à 1000W) : 8 Cameroun et 7 Tchad) (7 500 000 Fcfa)

Dans cette zone ou 90% de la population n'a pas accès à l'énergie, l'éclairage public est une denrée rare. Les rues et les espaces publics communautaires ne sont pas éclairés et constituent un facteur d'insécurité pour les personnes et pour les biens. L'action en concertation avec les Mairies, les autorités traditionnelles et administratives se propose de :

- Identifier et géo référencer des sites appropriés pour l'éclairage public ;

- Installer au moins 15 points d'éclairage d'espace public et communautaire avec les lampadaires solaires d'une capacité de 500 à 1000W comprenant 15 tubes en fer sellés avec du béton. Le coût estimatif est de 500 000 Fcfa/ (poteau + lampadaires solaires) soit un total de **7 500 000 Fcfa**.

Le contrat d'achat des équipements inclura l'obligation de formation des maintenanciers communautaires. Ces équipements et matériels seront acquis auprès des fournisseurs légalement établis dans le respect des procédures de passation des marchés du PRAG de l'UE. La remise de ces équipements d'éclairage public se fera concomitamment avec celle des kits solaires pour ménage et sera sanctionnée par des procès-verbaux. L'action proposera aux communes comme condition de dotation l'inscription annuelle dans le budget communal des ressources dédiées à l'entretien des équipements d'éclairage public. A cet effet, un protocole d'accord sera signé avec la commune sur son engagement.

Synthèse des livrables du résultat 3.2 :

- PV de distribution des équipements solaires photovoltaïques pour 150 Familles
- 15 éclairages publics fonctionnels
- Contrat d'achat des équipements
- Protocole d'accord avec 3 Communes sur la maintenance
- Coordonnées géographiques des implantations d'éclairage public

Résultat 3.3 : Un renforcement des capacités en respects des droits des peuples autochtones et aux droits de l'homme est mis en place et fonctionnel

Il est attendu de ce résultat

- Un guide pratique relatif aux droits humains opérationnel
- Un « renforcement » opérationnel sur le thème des droits humains vers les groupes bénéficiaires du projet et pour l'équipe de mise en œuvre ACFCAM et APSE
- Point focal dans villages et communes (et sensibilisations et radio)
- Un Rapport annuel

Activité 3.3.1 : Elaborer et publier un Guide relatif aux droits humains et faciliter la compréhension des PACL en traduisant ce mécanisme en langue locale. (4 000 000FCFA)

Ce Guide élaboré par l'ACFCAM/CTFC avec l'appui d'un consultant de courte durée, permettra d'aborder la plupart des questions qui suscitent des malaises dans la vie Communautaire selon les normes et standards internationaux, et dans le respect des principes des droits humains. Il s'agira pour le projet d'élaborer un guide avec la participation de toutes les parties prenantes et d'en assurer la sensibilisation/diffusion aux groupes bénéficiaires des actions et pour l'équipe de mise en œuvre de l'ACFCAM et APSE.

On fera appel à un consultant spécialiste des droits de l'Homme pour :

- L'élaboration du guide relatif aux droits humains,
- Le partage avec les assistants techniques du projet pour validation
- La formation des points focaux, de l'équipe de mise en œuvre du projet ACFAM et APSE et des responsables communaux sur les thématiques liées aux droits humains.

Le coût estimé de la consultation est de 2 000 000 Fcfa

Le guide élaboré et validé sera produit en plusieurs exemplaires et vulgarisé dans la zone de l'action. Au moins 1 000 exemplaires en petit format pour un coût estimé à 2 000 000Fcfa.

Activité 3.3.2 : Mettre en place un dispositif de renforcement du respect des droits humains et des peuples autochtones (10 660 000 FCFA)

Le mécanisme de renforcement vise à gérer les risques, diffuser les informations sur les possibilités de recours, permettre l'alerte précoce et augmenter la transparence, la responsabilisation des acteurs du projet et l'appropriation des activités du projet par les bénéficiaires.

Afin d'assurer un suivi efficace des violations des droits humains pouvant être causées par le personnel du projet ou ses partenaires de mise en œuvre, un point focal sera identifié au sein des différentes communautés locales bénéficiaires de l'Action, chargé de remonter les constats.

Ces « points focaux/moniteurs volontaires » seront désignés pour diffuser et recueillir les observations des bénéficiaires du projet sur les violations de droits humains. Si nécessaire, ces points focaux, en collaboration avec la coordination de l'action, organiseront des échanges avec les autorités communales, traditionnelles, et les forces de défense et de sécurité de leur commune. Le point focal pourra recevoir du projet une indemnité, dont le montant reste à être déterminé. L'action veillera avec l'accord de son administration d'origine que les faits constatés de violations de droits humains soient portés aux autorités lors des réunions mensuelles de maintien d'ordre public de la localité. Les cas de violations pourront être portés aux autorités administratives. Une dotation de 15000Fcfax36 Mois 06 points focaux Cameroun et 03 points focaux Mandelia soit une provision de 4 860 000 Fcfa

A la suite de ces échanges, le recours formel au système judiciaire pourrait être initié. Le projet avec l'appui des organisations de défense des droits humains accompagnera le plaignant pour initier une plainte formelle au niveau du système judiciaire. Des OPJ seront sensibilisés sur les droits humains pour que les procès-verbaux soient adaptés et bien rédigés. Le projet finalisera les accords avec des organisations de droit de l'homme pour accompagner, au besoin, les plaignants durant toute la procédure.

Les points focaux seront formés et équipés en téléphones androïdes pour recueillir les dénonciations et faire le suivi au niveau des villages. Les points focaux qui auront bénéficié d'une formation des formateurs par la Coordination du projet. Les équipes de mise en œuvre de l'ACFCAM et APSE recevront également un renforcement par formation sur la thématique des droits de l'homme.

Les modules de formation porteront sur :

- Les procédures de réception et d'enregistrement des plaintes,
- Le respect du plaignant et son anonymat
- Les procédures de traitement et de réponse aux plaintes des parties prenantes en vue de favoriser une cohabitation pacifique et harmonieuse et une gouvernance participative.
- Le rapportage

L'action fournira des équipements informatiques pour chaque point focal du Cameroun et du Tchad (soit en téléphones androïdes/ tablettes selon l'environnement) et ainsi que du crédit téléphone/Internet pour le suivi des alertes et le rapportage. Chaque bénéficiaire de crédits de communication produira tous les mois un rapport succinct sur ses Activités pour un meilleur suivi de l'utilisation des dotations reçues. Le budget des équipements de 9 téléphones androïdes/tablettes (100 000*9 = 900 000 Fcfa et des forfaits de communication sur les 36 mois pour un coût estimé à 1 620 000 FCFA (5000*9 points focaux*42 mois) soit un total de 2 520 000 Fcfa

Les formations des points focaux de chaque groupe bénéficiaire et des équipes de mise en œuvre seront organisées au Cameroun (Maroua ou Kousseri) au moment du lancement des activités. 9 points focaux seront mobilisés auprès des groupes bénéficiaires du Cameroun et Tchad et 9 membres de l'équipe de la mise en œuvre du projet (6 ACFCAM et 3 APSE), 9 représentants des communautés traditionnelles (Cameroun et Tchad) et le personnel administratif régional et local. La provision prévue pour cette activité est estimée à 3 280 000Fcf. Ce montant prend en charge, les supports de formation, la prise en charges des participants (transport, hébergement et autres) et salles de formation.

Activité 3.3.3 : Sensibiliser les communautés sur les droits humains (2 500 000 Fcfa)

Tenir des réunions dans chaque village bénéficiaire avec les groupes bénéficiaires pendant la mise en œuvre des activités en collaboration avec des OSC intervenant sur des questions de droits humains (**1 500 000 Fcfa**). Au moins une Campagne de sensibilisation sur les droits humains sera organisée chaque année avec toutes les communautés riveraines des sites d'activités. Lors de cette sensibilisation dans les villages, les points focaux seront élus. Ces points focaux élus seront chargés de recevoir les plaintes des

communautés locales en cas de violation des droits humains par le projet. Un contrat sera formalisé avec chaque point focal ou il s'engage à appeler en cas de violation de droits humains et à produire les rapports mensuels.

Diffuser au moins 3 Emissions radios de sensibilisation sur les droits humains dans une Chaîne au Tchad et au Cameroun et produire 6 Emissions interactives en langues locales sur les radios communautaires. Le budget dédié à la formalisation des contrats de diffusion **1 000 000 FCFA**.

Synthèse des livrable Résultat 3.3 :

- 1 Guide MGP
- 09 points focaux formés au respect des droits humains et 9 membres Equipes ACFCAM et APSE et 9 représentants des communautés traditionnelles formées aux droits humains
- Rapports périodiques relatifs aux droits de l'homme de gestion des plaintes
- 03 Contrats et Bandes numériques enregistrement des Emissions radio en langue française et Contrats radio communautaire en langues locales

Résultat 3.4 : Le Projet est exécuté convenablement

Le comité de pilotage sera réalisé dans le cadre de programme NaturAfrica qui finance le projet. Au moins un comité de pilotage annuel est prévu dans le cadre de ce programme. Il est attendu de ce résultat : une communication, le suivi évaluation, l'audit, la mobilisation des ressources et la passation des marchés. La coordination générale de l'Action tiendra un tableau de bord de suivi, basé sur les indicateurs du cadre logique.

Le Centre technique de la forêt Communale dispose déjà d'une équipe avec une Antenne dans l'Extrême Nord. D'autres équipes seront basées sur les sites du projet. Au Tchad une équipe technique sur la responsabilité de l'APSE sera constituée pour le suivi et le rapportage des activités.

Une réunion annuelle de suivi-évaluation sera organisée par l'ACFCAM, avec l'ensemble des parties prenantes du projet. Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour déterminer les premiers résultats des différentes interventions, pour résoudre les problèmes, et formuler des recommandations permettant d'atteindre les objectifs. Les projets conduits par le Centre Technique à l'instar du Projet Reboisement 1400 qui a été financé par l'Union européenne est audité par le Cabinet KPMG a permis au CTFC de maîtriser les procédures de l'Union Européenne. Au moins un audit par an sera réalisé dans la phase de mise en œuvre des activités

Activité 3.4.1 : Organiser le web monitoring des activités du projet (3 000 000 Fcfa)

Le web monitoring est une dimension importante dans la mise en œuvre performante du projet. Il prend en compte les systèmes de suivi évaluation des départements sectoriels impliqués et une technique de surveillance externe des activités à travers le site web. Il permettra de s'assurer que les activités sont convenablement réalisées et accessibles par voie navigable. Un espace de web monitoring sera créé sur la page du site web de l'ACFCAM/CTFC qui totalise aujourd'hui plus de 70 millions de visiteurs pour le rapportage des activités et pour la visibilité de l'action de l'UE. Il s'agira ici de :

- **Configurer une application webMap de la zone du projet.**

Le centre technique de la forêt communale va concevoir et gérer en interne une carte en ligne à l'intérieur de laquelle seront alimentées les images géoréférencées du terrain du Cameroun et du Tchad. L'activité consistera à :

1. Configurer la plateforme d'information intégrée au site web de l'ACFCAM
2. Configurer les applications dans les téléphones et tablettes
3. Produire un manuel de procédure pour l'activité

Mettre en place un système de collecte d'images et d'information sur le terrain

- Equiper les assistants techniques du projet avec des outils numériques (Téléphones androïdes ou tablettes, GPS, Disque dur externe) pour le rapportage des activités et la production des images et vidéos datées et géoréférencées afin d'alimenter les différentes plateformes du projet

(site web, Facebook, YouTube, WhatsApp). Le coût de cette activité est estimé à **2 000 000 Fcfa**

- Former les différentes organisations locales impliquées sur les outils de web monitoring. Ces organisations participent à la production des livrables du projet et à ce titre elles doivent maîtriser les procédures de rapportage et de transfert des données. Le coût de cette activité est estimé à **1 000 000 Fcfa**
- Partager le lien avec le grand public

En dehors des équipements numériques, les autres activités n'impliquent pas de dépenses car elles sont réalisées en interne et les formations sont intégrées aux différentes réunions des parties prenantes inscrites à d'autres activités. Au terme de ces activités, une application du web monitoring est fonctionnelle sur la plateforme numérique de l'ACFCAM configurée, au moins 15 leaders communautaires et 2 conservateurs sont formés sur l'utilisation de l'outil de monitoring, 6 rapports semestriels sont produits et les images géoréférencées et datées et les vidéos des activités sont disponibles et sur la plateforme

Activité 3.4.2 : Coordonner l'équipe du projet et rendre compte des activités (5 990 000 FCFA)

Le Centre technique de la Forêt communale, organe technique de l'Association des communes forestières du Cameroun et Responsable de la conception et mise en œuvre des projets de l'ACFCAM affectera le personnel disponible à la coordination du projet. L'ONG APSE codemandeur fournira le personnel tchadien affecté à la coordination du projet.

L'équipe de coordination du projet sera constituée de :

- 1 coordonnateur de projet
- 1 ingénieur sénior
- 1 responsable suivi-évaluation
- 1 Responsable administratif et financier du projet
- 1 Assistant technique SIG et Web monitoring
- 1 Assistant technique développement communautaire (possibilité d'utiliser 03 points focaux dans le même budget pour des raisons de proximité et de mobilité en zone d'insécurité)
- 1 caissier du projet
- 1 Assistant genre et communication
- 2 secrétaires assistante administrative
- 1 chauffeur du Projet

L'équipe Tchad du projet sera constituée de :

- 1 Superviseur Tchad
- 1 Assistant technique Tchad (APSE)
- 1 Assistant technique développement communautaire Tchad
- 1 secrétaire Comptable Tchad

Le projet travaillera sur le terrain avec les prestataires ainsi que des organisations locales intervenants sur les problématiques communes. La collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat sera recherchée dans la mise en œuvre des activités.

Une réunion annuelle de suivi-évaluation sera organisée par l'ACFCAM, avec l'ensemble des parties prenantes du projet. Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour déterminer les premiers résultats des différentes interventions, pour résoudre les problèmes, et formuler des recommandations permettant d'atteindre les objectifs. L'ACFCAM/CTFC, tiendra un tableau de bord de suivi et de web monitoring, basé sur les indicateurs du cadre logique. Les projets conduits par le Centre Technique à l'instar du Projet Reboisement 1400 qui a été financé par l'Union européenne est audité par le Cabinet KPMG a permis au CTFC de maîtriser les procédures de l'Union Européenne. Au moins un audit par an sera réalisé dans la phase de mise en œuvre des activités

1. Rédiger les rapports trimestriels, semestriels, annuels (techniques et financiers).
2. Rédiger le rapport de capitalisation et le publier.
3. Mobiliser un expert-comptable de KPMG Afrique Centrale, et à gérer les frais financiers et d'assurances du projet. Il s'agit d'un audit comptable annuel des dépenses, effectué par KPMG

Afrique Centrale, avant chaque demande d'une nouvelle tranche de financement. Le rapport d'audit des dépenses accompagnera annuellement chaque nouvelle demande de financement.

Le demandeur principal et le codemandeur mettront à la disposition du projet la prise en compte du loyer au Tchad (environ 4 000 000 Fcfa/an) et au Cameroun (7 000 000 Fcfa).

L'ACFCAM organisera un atelier de lancement qui se tiendra à Maroua ou à Kousseri. Nous compterons environ 60 participants (03 participants par village pour les 20 villages bénéficiaires) et toutes les parties prenantes du projet soient des élus locaux et régionaux, des autorités traditionnelles et administratives locales, des leaders communautaires, des conservateurs d'AP (40 personnes). 03 hôtesse assurent l'accueil et l'orientation des participants. Des kits seront remis aux participants à la fin du séminaire. Soit un cout total de 2 995 000 FCFA.

Un séminaire de capitalisation à la clôture du projet à Maroua ou Kousseri sera organisé pour tirer des enseignements avec toutes les parties prenantes. Nous compterons environ 60 participants (03 participants par village pour les 20 villages bénéficiaires) et toutes les parties prenantes du projet soient des élus locaux et régionaux, des autorités traditionnelles et administratives locales, des leaders communautaires, des conservateurs d'AP (40 personnes). 03 hôtesse assurent l'accueil et l'orientation des participants. Des kits seront remis aux participants à la fin du séminaire. Soit un cout total de 2 995 000 FCFA

3.4.3 Participer au Comité pilotage du programme régional NaturAfrica (3 000 000 Fcfa)

L'Assistance technique du Programme NaturAfrica organisera sous la coprésidence de l'Union européenne et de la COMIFAC un Comité de pilotage ou Comité d'Orientation stratégique et invitera le projet à y participer une fois sur les trois années d'activités. D'autre part la Délégation de l'Union européenne organisera annuellement une revue de portefeuille des activités les résultats du projet seront présentés.

Le Président de l'ACFCAM, le Directeur du Centre technique de la forêt communale et le coordonnateur de l'ONG tchadienne APSE(Codemandeur) participeront au Comité de pilotage sur invitation du programme NaturAfrica. Ils sont pris en charge à hauteur par le projet lorsque le comité se tient dans un pays étranger autre que la zone d'activités.

L'équipe de coordination produira préalablement au COPIL et pour la revue annuelle de portefeuille les rapports techniques et financiers du projet et mettra un accent sur les indicateurs NaturAfrica en lien avec ses activités. Toutes autres documentation et livrable du projet seront mis à disposition en cas de besoin.

Une provision de **3 000 000 FCFA** est prévue pour la prise en charge (Avion, Hôtel et restauration) du Président de l'ACFCAM, du Coordonnateur technique et Directeur du CTFC et du Coordonnateur de APSE codemandeur lorsque l'équipe du projet est invitée au Comité d'orientation stratégique tenu dans un pays étranger que celui de la zone d'activité. La participation aux réunions annuelles de revue de portefeuille de la DUE est à la charge de l'ACFCAM/APSE dans leur propre pays.

Synthèse des Livrables du Résultat 3.4 :

- Rapport de participation au Comité de pilotage et aux Revues annuelles de portefeuille de la DUE
- PV configuration de l'application Web Map
- Web Monitoring fonctionnel et accessible en ligne
- Contrats du personnel technique et administratif
- Documents de passation de Marchés passés par le projet

Effets attendus de la composante « gouvernance »

A travers le programme NaturAfrica Transhumance, l'Action aura pour effets :

- Cadre de concertation « transhumance » fonctionnel
- 6 Visites d'échanges (3 pour Instance de concertation transfrontalière et 3 voyages études)
- 150 ménages avec accès électricité solaire

- 15 éclairages solaires publics
- Mécanisme fonctionnel de dépôts plaintes et alertes relatifs droits humains
- Web monitoring fonctionnel

2.2. Approche de la mise en œuvre

Des plateformes de collaboration, de concertation et d'action misent en place permettront de faciliter les échanges et l'appropriation des objectifs du projet par toutes les parties prenantes. Le CTFC aura la responsabilité de la coordination des activités du projet, signera au nom de l'ACFCAM des conventions de partenariat avec chaque communauté bénéficiaire. Ces conventions préciseront les engagements techniques et financiers des parties. Avec le partenaire tchadien codemandeur, l'ACFCAM une convention de financement avec l'ONG APSE qui autorisera la coordination à autoriser des virements sur la base des TDR des activités et des prestations alignées aux coûts pratiqués dans le paysage Waza/Logone/Lac Tchad.

L'action vient en appui des initiatives des Etats et pour ce faire des axes de collaboration pourront être établis pour mobiliser des investissements publics dans la zone du projet en phase avec les activités prévues. D'autre part des complémentarités seront développées avec des actions de la Commission du bassin du Lac Tchad, de l'IUCN et bien d'autres projets et programmes agissant dans les zones. Ainsi donc, le projet travaillera en collaboration avec toutes ces initiatives pour mobiliser les partenariats afin d'atteindre et de dépasser les objectifs fixés.

Pour atteindre les objectifs poursuivis, le projet procède par l'optimisation et la gestion efficiente des ressources, la vulgarisation des bonnes pratiques, l'utilisation des applications numériques dédiées à la collecte, l'analyse et le traitement des données sur terrain et au suivi des activités. Des Observations et des enquêtes permettront de certifier les données numériques et de valider les données cartographiques des zones affectées.

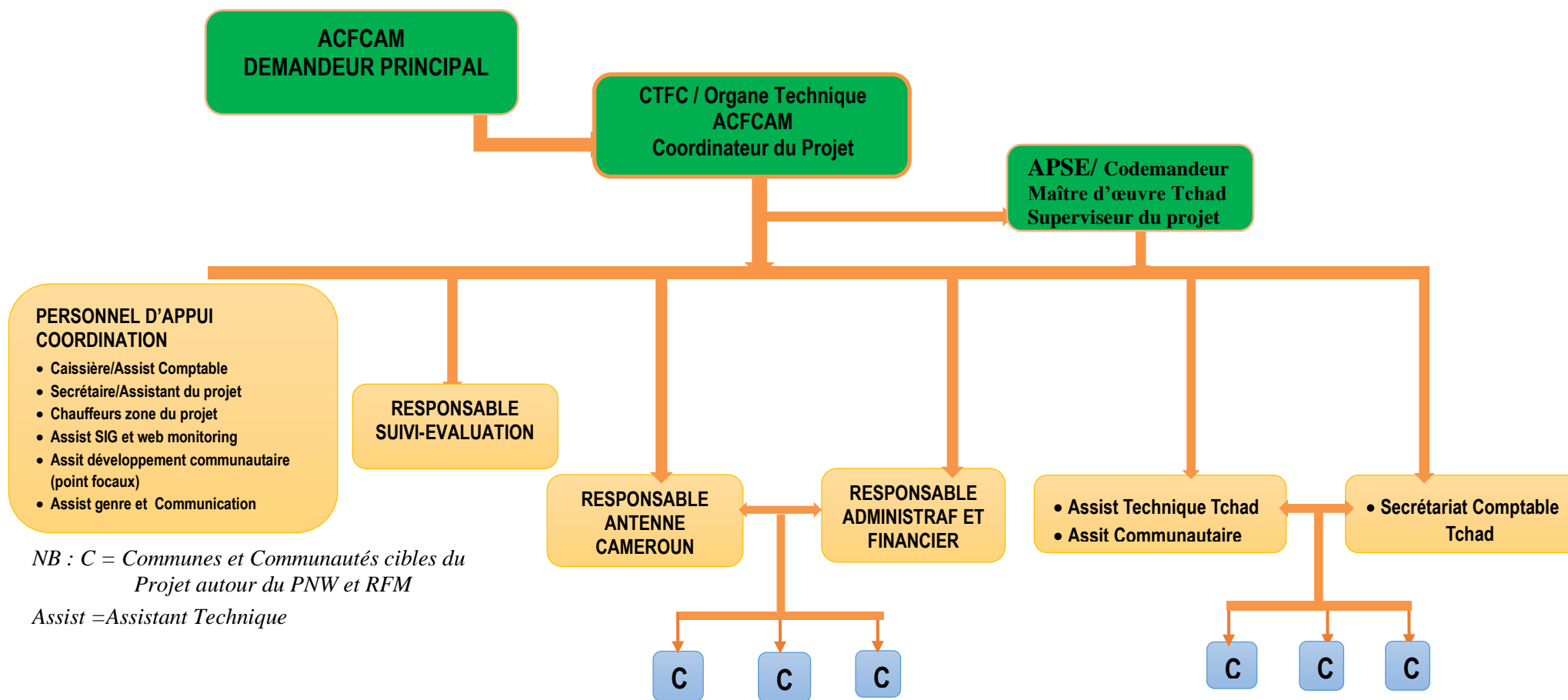
L'initiative NaturAfrica complète les nombreuses initiatives nationales prévues dans les programmes nationaux au sein des mêmes paysages transfrontaliers ou élargissant leur approche à d'autres paysages nationaux importants. Globalement, avec la contribution des États membres (EM) de l'UE, elle s'inscrit sous le large projet phare NaturAfrica.

Cette phase est la première d'un programme de 2 avec une évaluation intermédiaire prévue avant de débiter la seconde phase en 2025. La phase 1 initiera des interventions dans les paysages prioritaires, en établissant des synergies entre les différents acteurs et interventions, posant le socle d'une consolidation au cours de la phase 2. L'approche de NaturAfrica s'aligne totalement sur l'approche stratégique de l'UE pour la préservation de la biodiversité en Afrique (Au-delà des éléphants¹). Elle s'aligne également sur les « huit priorités concrètes pour la biodiversité » de l'UE qui mettent l'accent sur la conservation d'écosystèmes critiques, la restauration des terres et mers dégradées, le développement de systèmes alimentaires durables et résilients, l'exploitation responsable des espèces sauvages, l'implication des peuples autochtones et des communautés locales, et la promotion des investissements verts pour la biodiversité.

Enfin, au niveau national, l'initiative NaturAfrica s'aligne globalement sur les Plans de développement nationaux, sur les contributions déterminées au niveau national, sur les stratégies et plans d'actions nationaux en faveur de la biodiversité et sur les programmes d'action nationaux de lutte contre la sécheresse et la désertification, y compris les engagements nationaux pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) comme le prévoit la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

Des paysages prioritaires transfrontaliers ont été identifiés dans six régions prioritaires, résultat d'une large consultation avec les acteurs concernés, y compris les institutions nationales, la société civile et le secteur privé. Ces régions sont représentatives des principaux habitats naturels africains, et chacune d'entre elles est confrontée à des problèmes spécifiques. Les Interventions NaturAfrica dans Ce Méta paysage vise trois piliers à savoir la Conservation, l'Economie verte et la gouvernance. Dans ce Méta paysage, il y a le paysage Waza/Logone/Lac Tchad qui comprend les paysages de transhumance d'Afrique centrale (Tchad, RCA, Nigeria, Cameroun) où l'union européenne intervient sur diverses initiatives.

ORGANIGRAMME STRUCTUREL DE L'ACTION



LE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE KPMG INTERVIENDRA AUPRES DE LA COORDINATION DU PROJET POUR L'AUDIT DES DEPENSES

2.3. SUIVI-ÉVALUATION

Il sera effectué à partir des indicateurs et des sources de vérification du cadre logique. Les indicateurs d'activités permettront d'assurer un suivi de l'évolution de la mise en œuvre du programme, tandis que les indicateurs de résultats et d'effets serviront à évaluer la performance et l'impact du programme. Ils seront notamment sélectionnés parmi la batterie d'indicateurs du programme NaturAfrica. Un dispositif de communication et de capitalisation du projet sera également mis en place.

Les Indicateurs de suivi de l'exécution des composantes de l'Action sont structurés en plusieurs critères :

▪ Critères d'Intégrité

Stratégies de lutte anti braconnage et de développement communautaire

Engagements des Communautés impliqués dans la conservation des Aires Protégées

Partage des avantages socio-économiques fournis par les activités de conservation des AP

Capacité de résilience des Outils et systèmes mis en place

Impact de la matérialisation des Couloirs de transhumance, de la réhabilitation des barrières à l'entrée du Parc sur la conservation

▪ Critères de Gouvernance et institutionnels :

Plateformes locales de concertation pour la gestion durable de la Transhumance autour des Aires protégées

Réduction des menaces et pressions autour des AP

Capacité des groupes clés de décideurs sur la gouvernance de l'accès et utilisation des RN dans le paysage

Outils de gouvernance mis en place pour renforcer les capacités des différents groupes à régir l'utilisation des RN de manière durable

Plateformes locales de concertation pour la gestion intégrée des ressources en Eau du Fleuve Logone

Nombre de formations dispensées pour les périmètres irrigués et GIRE

Accords de Partenariat et de coopération mis en place.

▪ Critères écologiques et Habitats

Initiatives engagées sur les fronts de pression agricoles pour y établir des programmes de promotion de pratiques plus durables

Recul du développement des canaux de pêche à l'intérieur des AP

Nombre de points d'eau à construits à l'intérieur du PARC de Waza pour l'approvisionnement hydrique de la faune

Nombre de Forages pastoraux et agropastoraux réalisés

Conservation et gestion durable des ressources naturelles et des Couloirs de transhumances

Quantité de Poissons produits en tonnage

▪ Critères d'amélioration des conditions de vie des populations

Nombre externalités positives : la création d'emplois, la réduction du recours à l'illégalité

Nombre de Ménages ayant bénéficié de l'Energie solaire

Nombre de Forages solaire mis en place

Nombre d'Ha de Périmètres irrigués mis en place

Nombre de Microentreprises agropastorales et piscicoles soutenues

Augmentation des revenus des communautés riveraines des Aires protégées

Niveau d'Intégration des Transhumants dans les instruments budgétaires et Programmes locaux

Nombre de ménages et de populations ayant bénéficié de l'Energie solaire

▪ Critères de communication et de capitalisation du programme

Nombre d'articles publiés dans la presse

Nombre d'interventions dans les séminaires d'information

Nombre de réunions avec les parties prenantes

Nombre de visiteurs de la page Web

Nombre de publications par type de support au niveau national et sous-régional
Nombre de présentations publiques sur le programme.

▪ Critères de gestion et de pérennité du programme

Nombre de communes disposant des outils autonomes de surveillance et de cogestion des Aires protégées

Audit annuel des dépenses

Nombre d'emplois générés par le projet

Taux de contribution des Communautés bénéficiaires et autres partenaires par source et par an

Validation des programmes annuels d'opération et des bilans d'activités

Validation des demandes de déboursements

• **MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE**

L'ACFCAM dispose de bureaux équipés à Yaoundé et des bureaux dans la région de l'Extrême Nord et la part de location prise en charge par le projet se fera à travers les frais administratifs. Elle devra renforcer sa présence et ses capacités d'intervention dans la zone Waza-Logone-Tchad cibles (Aires Protégées de Waza au Cameroun et Mandelia au Tchad) pour les besoins du projet. Pour cela, il est prévu d'acquérir :

- 1 pick-up 4x4
- 7 ordinateurs portables (3 pour le Tchad et 4 pour le Cameroun)
- 2 GPS (1 pour le Tchad et 1 pour le Cameroun)
- 3 Motos (2 pour le Cameroun et 1 pour le Tchad)
- 2 photocopieuses (1 pour le Tchad et 1 pour le Cameroun)
- 2 Tricycles (1 Pour le Cameroun et 1 pour le Tchad)

Les coûts partagés - Concernés : fonctionnement bureaux (eau/électricité/Internet) + maintenance informatique - entre différents projets et les moyens propres des demandeurs seront répartis selon une clé de répartition basée sur le pourcentage représentatif du personnel du projet par rapport à l'ensemble du personnel actif pour le demandeur.

Le résultat ci-dessous – sur base du pourcentage du personnel temps pleins du projet par rapport au personnel temps plein du demandeur - donne 83% des frais partagés pour ACFCAM et 64% pour APSE

RESSOURCES HUMAINES ACFCAM/CTFC	PERSONNEL ACTUEL %	PERSONNEL RECRUTE/ %	AFFECTE TEMPS PLEIN%	AFFECTE TEMPS PARTIEL%
Coordonnateur CTFC (temps partiel)	100			61,00
Ingénieur Senior projet (temps plein)	100		100	
Responsable technique SIG et web monitoring (temps plein)	100		100	
Chargé de développement communautaire Cameroun		100	100	
Chargé de marché maraicher		100	100	
Responsable administratif et financier	100			88,89
Responsable suivi Evaluation (Temps plein)	100		100	
Comptable/Caissier du Projet	100			75
Chauffeur	100			75
Responsable technique genre et Communication	100			75
Secrétariat Cameroun	100			75
TOTAL	900	200	500	449,89
TOTAL GENERAL	1100		949,89	
CLE DE REPARTITION ACFCAM/CTFC				86,35%
RESSOURCES HUMAINES APSE	PERSONNEL ACTUEL %	PERSONNEL RECRUTE%	AFFECTE TEMPS PLEIN%	AFFECTE TEMPS PARTIEL%
Superviseur Tchad	100		100	-
Responsable technique reboisement Tchad	100		100	
Responsable technique développement communautaire Tchad	100		100	
Secrétariat Tchad	100			83,3
Chargé de programme	100			
Assistant genre et protection	100			
TOTAL	600		300	83,3
TOTAL GENERAL	600		383,3	
CLE DE REPARTITION APSE				64%

- **ATTITUDE DES PARTIES PRENANTES**

La réussite de ce projet dépend totalement du demandeur principal, et des Codemandeurs et ensuite des bénéficiaires qui s'impliqueront en contrepartie des appuis obtenus du projet. La Sécurisation des sites est un préalable pour la réussite des plantations. C'est pourquoi les projets de plantation et de périmètres maraichers sont envisagés sur des sites qui sont reconnus comme des

territoires communaux ou communautaires, des espaces privés c'est-à-dire non contestés juridiquement ou administrativement sécurisés. Toutefois, la meilleure protection des nouveaux boisements est celle qui est assurée par les populations riveraines elles-mêmes. C'est pourquoi elles seront impliquées dans les différents travaux, et le cas échéant, rémunérées, notamment pour la mise en place et les travaux d'entretien et de protection sur des espaces disposant de risques élevés.

Néanmoins, le plus souvent, les travaux seront réalisés gratuitement par les riverains, notamment pour mettre en place des cultures intercalaires. Ainsi, on minimise les coûts d'entretien des plants forestiers et fruitiers, tout en permettant aux riverains de valoriser ces espaces et d'en tirer profit chaque année jusqu'à ce que les arbres aient atteints leur maturité. Les communautés riveraines bénéficieront des activités génératrices de revenus, financées par le projet pour l'amélioration de leur condition de vie, la sécurité alimentaire et la résilience climatique et en contrepartie, ces populations assureront la surveillance et la protection de la biodiversité des parcs.

• EVALUATION INTERNE ET AUDIT

En interne la coordination technique générale de l'action assurée par le Centre technique de la Forêt communale dispose d'une unité de Suivi-évaluation appuyée par l'unité SIG et Web Monitoring. Des rapports semestriels et annuels des activités seront produits et soumis pour validation au comité de pilotage. Des missions conjointes si nécessaires seront organisées avec la Délégation de l'Union Européenne en fin de chaque année pour visiter et évaluer l'évolution des activités.

En fin de chaque année, un audit de vérification des dépenses sera réalisé pour déclencher les paiements des tranches de subventions par l'Union européenne.

Un « Audit System » est prévu vers la fin du premier semestre AN1 de mise en œuvre afin de vérifier que les procédures internes sont adéquates et bien appliquées. Les TDRs et le choix de l'auditeur seront validés préalablement par l'autorité contractante.

• COMMUNICATION

Un plan de communication joint à l'annexe de la présente Action permettra d'assurer une meilleure visibilité à travers divers supports :

- Les plaques de signalisation implantées sur chaque site d'activité renseigneront sur l'Action de l'UE
- Les radios communautaires et autres média audiovisuels seront impliqués dans la campagne de communication de l'Action.
- Une plaquette de présentation du projet
- Des conférences de presses et communiqués seront organisées pour informer les médias et l'opinion publique sur les résultats de l'Action
- Le site Web de l'ACFCAM/CTFC consacrera une fenêtre à l'Action. A travers ce site qui enregistre à ce jour près de 70 millions de visiteurs, le grand public pourra suivre à distance les activités de terrain en temps réel
- Tous les documents et supports écrits ou numériques de l'Action porteront le logo de l'UE et ceux des entités impliquées dans la mise en œuvre de l'Action
- Des reportages vidéo seront produits au démarrage, en cours et à la fin des activités
- Deux publications sur le rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la gestion des Aires protégées et le rapport de capitalisation générale des activités du projet
- Un rapport sur la visibilité de l'Action sera produit conformément au plan de communication validé.

2.4. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action

Résultats (Produits)	Activités	Dém arré	AN1	AN2	AN3	AN Fin	Responsable / partenaire
COMPOSANTE 1 : CONSERVATION (EFFET 1)							
RESULTAT 1.1 : 600 ha de paysages dégradés en périphéries des Aires protégées et des berges du Logone sont restaurés et entretenus pour servir d'espace tampon avec les villages riverains	1.1.1 Identifier les sites potentiels, matérialiser, géo référencer et les cartographier						CTFC APSE Communautés Communes MINFOF MINEPDED MINPDD
	1.1.2 Produire les plants forestiers et acquérir les plants fruitiers pour le reboisement de 600 ha d'espaces dégradés autour du PNW et de la RFM						
	1.1.3 Préparer le terrain et mettre en terre les plants						
	1.1.4 Assurer les entretiens, le suivi et la sécurisation (contre vols et animaux).						
Résultat 1.2 : Les comités de Vigilance communautaire renforcés et équipés assurent la surveillance sur les espaces communautaires autour des Parcs	1.2.1 : Renforcement de la Surveillance et de la vigilance communautaire en périphérie des Parcs de Waza et Mandelia						CTFC APSE MINFOF, MINEPDED Autres
	1.2.2 : Equiper les équipes de patrouille et apporter une prime aux comités de surveillance communautaire						
Résultat 1.3 : L'intégration de la problématique de la transhumance pastorale contribue à la protection et à la conservation du parc de Waza	1.3.1 : Sécuriser et matérialiser un couloir de transhumance en périphérie du Parc de Waza.						CTFC MINFOF, MINEPDED Autres
	1.3.2 : Faciliter l'accès à l'eau pour limiter les conflits agriculteurs/pasteurs et hommes/faune autour du Parc de Waza et aménager les points de chargement des téléphones des transhumants.						
COMPOSANTE 2 : ECONOMIE VERTE (EFFET2)							
Résultat 2.1 : Des périmètres maraichers intensifs et productifs sont créés/renforcés avec une forte implication des jeunes et des femmes	2.1.1. Identifier, protéger et aménager les sites Maraichers intensifs						CTFC MINADER autres
	2.1.2. Produire de l'Eau par la création de 3 forages à pompe Solaire et 18 bacs au sol pour stocker l'eau						
	2.1.3 Assurer la maintenance et la sécurisation des infrastructures						
	2.1.4 Sélectionner et Former 60 Maraichers						

	2.1.5 Equiper les producteurs et groupement de producteur sur chacun des trois sites																	CTFC	Associations communales	
	2.1.6 : Accompagner les producteurs et leur groupement à élaborer les comptes d'exploitation																			
Résultat 2.2 : Des Fours améliorés sont construits pour moderniser la transformation du poisson et mieux développer les activités dans la zone de Waza.	2.2.1. Construire 03 Hangars de protection aux toits en tôles portés par des structures en béton																		CTFC	Associations communales
	2.2.2. Construire 12 Fours améliorés CHORKOR pour le fumage de poissons																			
Résultat 2.3 : Deux (02) Etangs piscicoles pilotes et deux forages solaires sont fonctionnels autour du Parc de Waza	2.3.1 Sélectionner deux organisations professionnelles pour la gestion des étangs piscicoles																		CTFC	Associations Communales
	2.3.2. Réaliser au moins deux micro-étangs piscicoles de dérivation de 400 m2.																			Autres
	2.3.3 former les communautés volontaires sur les activités piscicoles																			
	2.3.4 Réaliser deux Forages solaires d'alimentation d'étang et d'abreuvement humain.																			
Résultat 2.4 : 40 Micro entrepreneurs membres des associations sont équipés en outils et matériels de production	2.4.1 : Sélectionner les micro-entrepreneurs membres d'associations représentatives																		CTFC	Communes
	2.4.2. Former les micro entrepreneurs membres des associations éligibles																		APSE	Autres
	2.4.3. Doter les 30 Micro entrepreneurs membres d'associations en outils et matériel de production																			
	2.4.4. Suivre et encadrer ces bénéficiaires																			

Résultats	Activités	Démar	AN1	AN2	AN3	AN Fin	Responsable / partenaire	
COMPOSANTE 3 : GOUVERNANCE (Améliorer la bonne gouvernance, notamment en matière de gestion du territoire et des ressources naturelles, et la sécurité au sein du paysage Waza-Logone). EFFET 3								
Résultat 3.1 : Une instance de Concertation sur la Transhumance transfrontalière autour des Aires	3.1.1 Créer une Instance de Concertation sur la Transhumance transfrontalière						CTFC APSE	MINFOF Communes autres

protégées de Waza et de Mandelia basée sur des données réelles pour une meilleure gouvernance et à une meilleure utilisation des ressources naturelles est créée dans la zone de l'action	3.1.2 Constituer une base de données d'informations et de cartographie sur les mouvements de transhumances dans le paysage Waza-Logone- Lac Tchad 3.1.3 Réaliser des enquêtes NGRT, BNS au démarrage et à la clôture du projet pour mesurer les changements générés par le projet																							
Résultat 3.2 : L'approvisionnement en énergie solaire de 150 Familles riveraines des Parcs et de 15 Espaces publics communautaires permet de renforcer l'engagement et la participation des communautés dans la gestion concertée des Aires protégées (Mandelia et Waza)	3.2.1 : Doter 100 Familles riveraines du Parc de Waza, 50 Familles de la réserve de Mandelia, à partir des plaques et des lampes d'Eclairages solaires (de 200 à 300W)																							
	3.2.2 Améliorer l'éclairage Public sur 15 espaces communautaires (500 à 1000W) : 8 Cameroun et 7 Tchad)																							
Résultat 3.3 : renforcement des capacités en respects des droits des peuples autochtones et aux droits de l'homme est mis en place et fonctionnel	3.3.1 : Elaborer et publier un Guide sur les droits de l'homme et faciliter la compréhension des PACL en traduisant ce mécanisme en langue locale																							
	3.3.2 : Mettre en place un dispositif de renforcement de capacités pour les groupes bénéficiaires de l'action et les équipes de mise en œuvre sur le respect des droits humains communautaires																							
	3.3.3 : Sensibiliser les communautés sur le respect des droits de l'homme																							
Résultat 3.4 : Le Projet est exécuté convenablement	3.4.1 : Organiser le web monitoring des activités du projet																							
	3.4.2 : Coordonner l'équipe du projet et rendre compte des activités																							
	3.4.3 : Participer au Comité pilotage du programme régional NaturAfrica																							

2.5. Durabilité de l'action

Le projet a une durée de 3 ans et 6 mois (42 mois), avec un coût estimé à 1.500.000 Euros à charge UE (total 1.515.630,36). L'action veillera à ce que les communes et Communautés bénéficiaires du côté Cameroun puissent consacrer dans leur budget des appuis financiers durables pour soutenir chaque année les activités de conservation de la biodiversité en périphérie du PNW et les activités d'écotourisme. Les Communes et communautés bénéficiaires des appuis de l'Action s'engageront à apporter les contributions en nature dans la mise en œuvre des activités et dans la sécurisation des plantations pendant et après la clôture des activités. Enfin la coordination du projet s'attellera à rechercher dans la zone du projet des synergies en vue de mutualiser les moyens d'intervention pour atteindre ou dépasser les indicateurs prévus. Un accent sera mis sur des investissements publics locaux ou régionaux en faveur des femmes et des communautés transhumances. L'implication des CTD dans le projet va permettre à ces dernières de s'impliquer sur des actions de conservation des Aires protégées et à moyen terme de participer à leur cogestion.

Ce projet s'inscrit dans le processus de décentralisation en accélération au Cameroun depuis 2004 et au début de sa matérialisation au Tchad. La présente requête vient conforter, compléter et innover sur les initiatives antérieures financées par d'autres partenaires de développement à l'instar du Projet Reboisement 1400 au Cameroun, du projet Muraille verte au Tchad et l'APEF au Tchad soutenus par l'Union européenne.

Pour assurer sa pérennité, l'Action accompagnera les communes et les Communautés riveraines des AP par :

- Le renforcement de leurs connaissances sur le Mécanisme de gestion des plaintes et sur la culture maraichère intensive
- La mise en place de dispositifs de gouvernance et maintenance des équipements hydrauliques et solaires et d'un système de paiement des services hydrauliques pour le renouvellement d'équipements
- L'implication des communautés à travers 5 comités de la surveillance sur la sécurisation du PNW et de Mandelia avec en 30 Guides communautaires impliqués de manière hebdomadaire
- L'engagement des communes à soutenir annuellement des activités et projets des populations riveraines du Parc de Waza pour sa conservation par des Investissements publics locaux en forages solaires et d'autonomisation des communautés.
- Engagement de la commune de Waza à réhabiliter d'ici 2027 les infrastructures d'accueil pour accueillir les forces de défense affectées à la sécurisation du Parc de Waza
- Le renforcement de la coordination des partenaires institutionnels et financiers œuvrant dans la zone d'intervention ;
- L'utilisation par les communautés et organisations locales des outils numériques et satellitaires de manière efficiente et efficace dans l'observation et l'analyse des données et informations pour la gestion durable du paysage.

De manière générale :

- L'Action contribuera à renforcer les capacités institutionnelles des Organisations locales ; Communes et Communautés bénéficiaires, en particulier leur aptitude à développer une gestion basée sur les résultats prenant en compte les préoccupations des populations dans la gestion des Aires protégées. Par ces effets, l'action apportera un appui à la promotion des valeurs de la gouvernance locale, élément essentiel pour assurer une durabilité à long terme des impacts du projet. Une attention toute particulière devrait donc être accordée à l'intégration des populations transhumantes dans les programmes d'aménagement et de développement du territoire. Les programmes sociaux mis en œuvre dans les périphéries des aires protégées devraient veiller à cette carte de l'intégration, notamment par l'accès non discriminatoire à la santé et à l'éducation, la valorisation des événements sociaux intercommunautaires. 20 km Couloirs Transhumance aménagés (200 Bornes de 2M implantées, Haies vives plantées sur 40 Km), une Charte gestion Couloirs Transhumance mise en place et un arrêté communal définissant le tracé des transhumants, 10 Forages pastoraux construits sur les Couloirs Transhumance et 5 Forages à l'intérieur du PNW,

05 Marres curées à l'intérieur du PNW, Une convention de gestion et d'entretien pour les points d'eaux avec les bénéficiaires

- Le plaidoyer auprès des Communes et partenaires divers pour La mise en œuvre des programmes d'accompagnement ciblant les jeunes issus des communautés pastorales, permettra de travailler sur les tendances à long terme. Le fait d'intégrer de jeunes pasteurs au sein des programmes de conservation apparaît comme une opportunité car leur connaissance du milieu apporte beaucoup en matière de conservation.

De manière générale :

- L'Action contribuera à renforcer les capacités institutionnelles des Communes et Communautés bénéficiaires, en particulier leur aptitude à développer des activités sur une gestion basée sur les résultats, prenant en compte les préoccupations des populations vivant autour des Aires protégées. Par ces effets, l'action apportera un appui à la promotion des valeurs de la gouvernance locale, élément essentiel pour assurer une durabilité à long terme des impacts du projet.
- Elle engendra des impacts positifs sur les populations, la biodiversité et l'environnement, qui s'organisent autour des axes suivants : lutte contre le braconnage et la dégradation des Aires protégées avec l'implication permanente des 5 Comités de vigilance Communautaires, Gestion durable des ressources en Eau, production agricole, lutte contre la pauvreté, protection du couvert forestier et de la biodiversité, réduction des migrations écologiques et économiques, stockage de carbone, adaptation aux changements climatiques. Outre les aspects écologiques, biodiversité, REDD+, environnementaux et paysagers, la surveillance du couvert forestier par les communautés et leur contribution à la mise en œuvre des plans d'aménagement des Aires protégées présente un enjeu majeur sur le plan environnemental, de la biodiversité, économique et social.
- Le développement des projets générateurs de revenus dans le secteur agroforestier, maraicher et piscicole ainsi que l'amélioration de leur cadre de vie par des équipements d'éclairages solaires contribuent aux incitations qui vont durablement impliquer les communautés à participer aux actions de protection des AP et en faire un centre d'intérêt prioritaire. Une perspective d'emplois, non délocalisable, en milieu rural, selon les indicateurs actuels.
- **La création d'emplois**, notamment des centaines de jeunes et de femmes des populations riveraines des Aires protégées à travers la création des périmètres irrigués et le développement de l'entreprenariat agropastoral. **La production de biomasse** attendue sur une superficie envisagée de 600 Ha contribuera au gain de la couverture forestière et la protection de la biodiversité pour constituer un patrimoine pour l'humanité. **La réduction de l'érosion des sols** : le gain de la couverture végétale sur les berges du Logone amoindrit la vitesse des vents et favorise l'infiltration des eaux de pluie.
- La conception de l'Action repose sur l'optimisation de sa valeur démonstrative, avec un objectif de renforcement de capacité dans la mise en place d'un système de cogestion dynamique des Aires protégées avec les Collectivités territoriales et les Communautés riveraines. L'Action constituera un repère pour un programme transnational de gestion des Aires protégées et de la Transhumance. Plus généralement, les démarches de gestion et les approches de l'Action sont conçues comme des exemples servant à construire le savoir-faire des Communes et des Communautés. Elles faciliteront leur diffusion vers d'autres espaces forestiers et non forestiers de la COMIFAC. L'action participera à travers son plan de communication à la vulgarisation des acquis et aux partages d'expériences dans diverses rencontres nationales et internationales.
- L'utilisation du système numérique de web-monitoring de suivi et de contrôle du couvert forestier et des activités anthropiques en périphérie des AP contre les incendies et la déforestation adossé à la page WEB de l'ACFCAM et suivi par près de 70 Millions de Visiteurs déjà favorisera une large diffusion et une très forte répliquabilité auprès de nombreuses communes d'Afrique centrale de la COMIFAC et d'Afrique qui n'ont pas encore suffisamment d'expérience en matière.

PÉRENNITÉ

L'intérêt économique des AGR et des nouvelles plantations pour les communes et les communautés riveraines est en principe la meilleure garantie de durabilité. La satisfaction des besoins en alimentation, en bois et en fruits commercialisables à mettre sur le marché intéresse autant les communes elles-mêmes pour conforter leur budget annuel que les riverains comme source d'emplois et de revenus récurrents. Le fait que les populations et les partenaires privés soient associées à tous les travaux depuis la plantation, la sécurisation et l'entretien chaque année, avec notamment des cultures intercalaires, des cultures de contre saison et l'assurance de pouvoir bénéficier des fruits à long terme, notamment dans les plantations agro forestières, fruitières et autres permet d'espérer que les plants seront protégés jusqu'à maturité et que les bénéficiaires seront engagés et mobilisés sur le long terme.

Des appuis financiers annuels que les collectivités pourront apporter pour le financement des actions périphériques autour du PNW constituent une garantie de pérennité pour une cogestion Etat/Communes/Aires protégées au Cameroun. D'autre part, L'Action contribuera à renforcer les capacités institutionnelles des Communes membres de l'ACFCAM et organisations locales tchadiennes, en particulier leur aptitude à développer une gestion basée sur les résultats prenant en compte les préoccupations des Aires protégées et celles des populations riveraines. Par ces effets, le Programme apportera un appui à la promotion des valeurs de la gouvernance locale, élément essentiel pour assurer une durabilité à long terme des impacts du NaturAfrica.

En outre, La mise en place des comités de gestion de l'eau et des ressources naturelles, l'émergence d'organisations locales sur les problématiques de conservation des ressources naturelles du paysage, le renforcement des capacités des communes et des communautés pendant la mise en œuvre de l'Action permet de créer un vivier d'organisations locales et transfrontalières, de petites entreprises, et une main d'œuvre qualifiée, qui sera utilisée dans le cadre du développement local. Outre les avantages immédiats conduisant à une bonne gouvernance des ressources naturelles, il est attendu que l'action contribue à encourager les acteurs de mise en œuvre de l'action à répliquer dans toutes les communes et communautés potentielles riveraines des AP

CONDITIONS PRÉALABLES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les conditions de réussite du projet sont également celles définies pour qu'une commune ou une Communauté puisse participer au projet, à savoir :

- Expériences antérieures réussies en matière de préservation de l'Environnement ;
- Collaboration réussie avec des partenaires de financement ;
- Capacité de cofinancements en numéraire ou en nature ;
- Existence d'une dynamique municipale ou locale dans laquelle le projet vient s'insérer pour une mutualisation des moyens de pérennité ;
- Le soutien institutionnel de l'Etat bénéficiaire

HYPOTHÈSES

Les communes et communautés sélectionnées disposent d'un document stratégique (PCD ou plan d'action communautaire) avec des Initiatives prévues sur la protection de l'Environnement ou sur la gestion de la Transhumance. Dans un contexte de changement climatique, de perte de la biodiversité, de croissance démographique et de pauvreté accrue autour des Aires protégées, il paraît indispensable de réfléchir aux capacités de résilience et d'adaptation, afin de garantir une gestion durable des Aires protégées qui prend en compte les besoins des générations présentes et futures.

RISQUES ET CONDITIONNALITÉS

Risques	Niveau	Actions de minimisation ou de mitigation des risques
Insécurité	Élevé	<p>Une plateforme de collaboration intégrant l'armée, les transhumants et les communautés riveraines mise en place pour partager l'information et les alertes ;</p> <p>Implication des autorités traditionnelles, des jeunes transhumants et des Référents locaux dans la mise en œuvre des activités ;</p> <p>Prise en compte des préoccupations des jeunes transhumants dans la programmation des investissements publics locaux ;</p> <p>Investissements publics communaux pour accueillir des forces de sécurité sur Waza</p>
Inondation empêchent le reboisement sur les berges du Logone	Elevé	La zone de zina étant inondable en permanence, des espaces de reboisement sur les berges du côté Cameroun seront identifiés dans la zone du Logone Birni
La dégradation et la perte du couvert forestier des aires protégées s'intensifient avec les extensions agricoles	Moyen	<p>Le projet prendra des mesures pour développer des solutions alternatives à travers des périmètres maraichers et des microentreprises agropastorales en périphérie des Aires protégées</p> <p>Partenariats publics-privés développés avec des organisations communautaires pour assurer le développement des plantations et leur sécurisation</p>
Les Coûts des Equipements prévus sont supérieurs aux prévisions du document de projets à l'instar des Forages solaires et des canalisations des Périmètres maraichers	Elevé	La Délégation de l'Union européenne sera informée et des solutions alternatives proposées pour réaliser les infrastructures dans la limite des budgets disponibles
Les feux de brousse sévissent régulièrement dans la zone et à l'intérieur des Aires protégées	Elevé	<p>Le CTFC et APSE et les communes et communautés bénéficiaires prendront les dispositions pour délimiter et entretenir les limites par des paires feux de 5 à 7m de largeur qui seront régulièrement entretenus autour des plantations</p> <p>Le fait de nouer des partenariats avec des Acteurs privés va les responsabiliser dans la sécurisation des sites</p>
L'existence de conflits entre transhumants et agriculteurs dans la zone bloque le projet	Moyen	<p>Les populations et les exploitants sont sensibilisés, formés et impliqués dans la protection et la gestion durable des ressources naturelles et des ressources en eau.</p> <p>Des instances de concertation sont mises en place pour anticiper et gérer les conflits</p> <p>Des couloirs de transhumance sont bien identifiés et délimités</p>
La divagation des bêtes à la recherche des points d'eaux en saison sèche est source des problèmes	Moyen	Les forages pastoraux seront mis en place sur les couloirs de transhumance délimités pour limiter la divagation du pâturage, l'intrusion dans les parcs et le braconnage
Les communes et les Communautés ne s'impliquent pas financièrement ou par des contributions en nature dans la mise en œuvre du projet	Moyen	<p>Des partenariats seront construits entre les communes et communautés et les projets de la zone pour mutualiser les moyens et drainer des appuis complémentaires afin d'atteindre des objectifs</p> <p>Des MOU seront faits avec les bénéficiaires sur les contreparties obligatoires</p>
Les communes ne disposent pas de cellule de foresterie communale	Moyen	Chaque commune dispose d'au moins un personnel en charge des de gestion et de surveillance du couvert forestier du Parc. Cette ressource humaine sera recyclée et intégrée à la cellule technique de foresterie communale.

Les infrastructures hydrauliques et solaires mis en place ne sont pas assurées pour leur maintenance	Moyen	Les comités de gestion mis en place par les Communautés avec l'appui du projet seront formés et outillés pour la maintenance des équipements
Les Communautés qui n'ont pas accès à l'eau protestent que des forages solaires soient affectés à l'agriculture	Moyen	Les Mairies seront engagées sur la mise en place de forages solaires communaux dans les villages bénéficiaires du projet en termes de complémentarité aux activités de NaturAfrica
Le personnel communal dédié aux activités ne dispose pas de contrat de travail avec la mairie.	Moyen	La disponibilité d'un contrat de travail du personnel communal constitue un critère d'éligibilité. En cas de non disponibilité, le projet accompagnera la Mairie pour la formalisation des contrats de travail avec le personnel. D'autre part le projet associera les chefs de poste forestier comme Assistants techniques des Mairie dans leur collaboration avec les AP
Le personnel communal maîtrise peu les dispositifs de surveillance par satellites et drones	Moyen	Des programmes de formation sont mis en place et chaque commune dispose d'une fenêtre paramétrée de surveillance sur la page web du CTFC et peut monitorer à partir de son téléphone grâce à l'application installée.

2.6 Budget – voir Annexe III

2.7. Cadre logique – voir tableau ci-dessous

Cadre logique

Le projet ne propose pas d'action à l'intérieur des parcs nationaux du paysage Waza/Logone/Mandelia. Dans ce contexte l'IMET ne s'applique pas comme indicateur du pilier 1 – Conservation de NaturAfrica.

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
<p>L'objectif général de cette action est de réduire la perte de biodiversité tout en améliorant de manière durable la qualité de vie des communautés locales résidant dans les paysages prioritaires pour la conservation et le développement (PPCD) en Afrique subsaharienne</p> <p>L'objectif spécifique est d'améliorer la conservation, la gestion et l'utilisation de la biodiversité et des biens et services écosystémiques dans le PPCD de « Waza-Logone-Lac Tchad » au bénéfice de la nature et des communautés locales, en particulier des femmes, des jeunes et des populations vulnérables (peuples autochtones et communautés locales — PACL)</p>	<p>Intégrité des habitats naturels des PPCDs (Taux interannuel de changement des habitats naturels des paysages (%/an))</p> <p>Bien-être des familles – accès aux nécessités de base - <i>Score Basic Necessities Survey</i> (BNS) => enquêtes de terrain au démarrage et à la fin de l'Action.</p>	<p>A définir par OFAC/JRC</p> <p>A définir au démarrage du projet</p>	<p>A déterminer pour chaque PPCD lors du démarrage</p>	<p>À déterminer pour chaque PPCD lors du démarrage</p>	<p>Rapports du JRC/OFAC</p> <p>Enquêtes de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ Images ▪ Contrats ▪ Pv 	<p>Les communes et les communautés participent en mobilisant des contreparties pour la préservation des Aires Protégées</p>
<p>COMPOSANTE 1 : CONSERVATION</p>	<p>L'intégrité territoriale des Aires protégées (OFAC)</p> <p>Nbre d'ha restaurés/reboisés au Tchad et au Cameroun</p>	<p>A déterminer en année 1</p>		<p>A déterminer</p> <p>Au moins 600 Ha de surfaces restaurés au Tchad et au Cameroun</p>	<p>Rapports du JRC/OFAC</p>	<p>Volonté politique pour une GCRN décentralisée</p> <p>Soutien politique pour les partenariats de gestion collaborative</p>

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle de Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
RESULTAT 1.1 : 600 ha de paysages dégradés en périphéries des Aires protégées et des berges du Logone sont restaurés et entretenus pour servir d'espace tampon avec les villages riverains	Nbre d'ha restaurés/reboisés Nbre d'arbres plantés	0	0	En fin 2027, 600 Ha de plantations sont restaurés en périphérie du PNW et de Mandelia 180 000 arbres sont plantés et entretenus	Rapports d'activités Web monitoring	
Activité 1.1.1 : Identifier les sites potentiels, matérialiser, géo référencer et les cartographier	Nbre d'ha délimités, géoréférencés et cartographiés Nombre de km de limites matérialisées	0 ha		Au moins 600 ha d'espaces dégradés sont identifiés, géoréférencés et cartographiés en périphérie du PNW et de RFM pour le reboisement d'ici 2026	TDR Rapports Images Cartes Web monitoring	Les autorités traditionnelles, les Communautés les Mairies participent à l'identification
Activité 1.1.2 : Produire en pépinière ou acquérir les plants dès la première année pour le reboisement	Nbre de plants produits Nombre de pépinières installés Nombre de plants achetés	1 Pépinière non fonctionnel		Au moins 172 500 plants forestiers sont produits en pépinière Au moins 34 500 Fruitières achetés pour la restauration et le regarni de 600 ha d'ici 2028	TDR Rapports d'activités Factures PV Photos	Les Producteurs de plants existent dans la localité Des pépinières municipales fonctionnelles
Activité 1.1.3 : Préparer le terrain et mettre en terre les plants	Nbre d'Ha préparés Nbre de plants mis en terre	0HA préparés 0 Plants mis en terre		En fin 2027 : au moins 600 ha préparés, 150 000 plants forestiers sont mis en terre au moins 30 000 Fruitières mis en terre	TDR Rapports d'activités, Web monitoring Images	Les Communautés apportent des contributions bénévoles en appui aux activités du projet
Activité 1.1.4 : Assurer les entretiens, le suivi et la sécurisation (contre vols et animaux).	Nbre d'Ha entretenus et sécurisés	0HA entretenus et sécurisés 0 Plants mis en terre		En fin 2027 : au moins 600 ha de plantations réalisées sont entretenus et sécurisés	TDR Rapports d'activités, Web monitoring Images	Les Communautés apportent des contributions bénévoles en appui aux activités du projet

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1.2 : Les comités de Vigilance communautaire renforcés et équipés assurent la surveillance dans les espaces communautaires autour des Parcs	Nbre de comité de vigilance soutenu pour la prévention et la lutte contre les envahissements illégaux des AP		A déterminer en année 1	Au moins 5 comités de vigilance assurent la surveillance communautaire autour de PNW et de Mandelia	Rapports d'activités, Web monitoring Images	Volonté politique pour une gestion décentralisée et communautaire
Activité 1.2.1 : Renforcement de la Surveillance et de la vigilance communautaire en périphérie des Parcs de Waza et Mandelia	Nbre de plateformes réhabilité en comité de vigilance pour la surveillance Nbre de personnes sensibilisées et formées Nbre de réunions de sensibilisation et suivi			Au moins 5 comités de vigilance communautaire de 25 membres et 5 leaders issus des plateformes sont engagés dans la surveillance communautaire Au moins 150 personnes sensibilisées et formées Au moins 3 réunions de sensibilisation organisées	Rapports d'activités, Web monitoring Images, listes de présences lors des réunions de sensibilisation et formation signées par les bénéficiaires,	Implication des autorités traditionnelles
Activité 1.2.2 : Equiper les équipes de patrouille et apporter une prime aux comités de surveillance communautaire	Nbre de patrouilles effectuées/an Nbre de km parcourus Nbre de personnes bénéficiaires d'équipement pour la protection et la veille à l'intégrité à la périphérie des AP		A déterminer en année 1	En 2028 : Au moins 12 patrouilles de surveillances effectuées Renforcement et équipement d'au moins 5 comités riverains de 25 membres et 5 leaders pour la surveillance autour des AP Au moins 60 km parcouru/mois	Rapports d'activités, Web monitoring Images	Disponibilité de la motivation pour les Moniteurs
Résultat 1.3 : L'intégration de la problématique de la transhumance pastorale contribue à la protection et à la conservation du parc de Waza	Nbre de couloirs de transhumance matérialisé avec des points d'eau pastoraux contribuent à la sécurisation du parc et à la réduction des conflits		A déterminer en année 1	Au moins 20% de couloir de transhumance matérialisé avec points assurent la sécurité du parc et la réduction des conflits	Rapports d'activités, Web monitoring Images Rapport d'activités	La prise en compte de la problématique de la transhumance contribue à la réduction des conflits et à

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
						l'amélioration de vie
Activité 1.3.1 : Sécuriser et matérialiser un couloir de transhumance en périphérie du Parc de Waza.	Nbre de couloirs de transhumance matérialisé Nbre de kilométrages sécurisés Nbre de km de haies vives	Aucun		En fin 2027, au moins 20km sont matérialisés et sécurisés Au moins 40 Km de haie mise en place et entretenus le long du couloir d'ici 2027	TDR Rapports Web monitoring Géoréférencement Photos	Les Communautés apportent des contributions bénévoles en appui aux activités du projet
Activité 1.3.2 : Faciliter l'accès à l'eau pour limiter les conflits agriculteurs/pasteurs et hommes/faune autour du Parc de Waza et aménager les points de chargement des téléphones des transhumants	Nbre de forages solaires pastoraux réalisés Nbre de forages solaires à intra parc Nbre de points de chargements de téléphones installés Nbre de convention de gestion d'eau Nbre de conflits réduits	Aucune action	A déterminer en année 1	Au moins 10 de forages solaires pastoraux installés Au moins 5 forages solaires intra parc d'ici 2027 Au moins 20 points de rechargement téléphones et lampes installés 1 Conventions locales de GIRE opérationnelle Au moins 50% de réduction de conflit	TDR Rapports Pv reception Web monitoring Géoréférencement	Les couts de réalisation des 08 Forages sont stables et le Ministère des Forêt mobilise d'autres partenaires pour des Forages complémentaires
COMPOSANTE 2 : ECONOMIE VERTE	Nbre d'emploi dans le secteur vert créés/renforcés avec appui UE. Exploitation durable des ressources naturelles » Sécurité alimentaire Score de Consommation Alimentaire (SCA) (score/pourcentage) – Indicateur NaturAfrica	0 A déterminer en année 1	0	144 emplois verts (désagrégés par sexe) créés/supportés par les appuis UE Superficie d'écosystèmes agricoles, forestier et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites/appuyées (15.2ha) avec le soutien de l'UE (ha) A définir	Rapports d'évaluation Web monitoring Rapport d'enquêtes sur la sécurité alimentaires	Soutien des autorités locales, traditionnelles et administratives et

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle de Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
						volonté des acteurs locaux à participer aux enquêtes.
Résultat 2.1 : Assurer un meilleur accès aux opportunités de l'économie verte équitable et durable pour tous les membres des communautés vivant ou transhumant dans le paysage Waza - Logone	Indicateur d'effet n°2.1 : Nombre d'emplois verts (désagregés par sexe) créés/supportés par les appuis de l'UE Indicateur d'effet n°2.2 : Superficie d'écosystèmes agricoles, forestier et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites/appuyées avec le soutien de l'UE (ha)	Des AGR existent dans la localité mais n'ont aucun lien avec les AP	A déterminer en année 1	60 emplois créés /soutenus Au moins 03 ha de Périmètres maraichers communautaires pilotes créés avec la production intensive des produits maraichers en périphérie du PNW d'ici 2028	Rapports d'activités Images, PV	Les producteurs ciblés adoptent des techniques plus durables. Des chaînes de valeur vertes sont développées.
Activité 2.1.1 Identifier, protéger et aménager les sites Maraichers intensifs	Nbre d'ha de périmètres maraichers identifiés et géoréférencés Nbre d'ha ou de Km de haie vive pour la sécurisation et la protection des cultures maraichères	Aucun		Au moins 03 ha de périmètres maraichers sont identifiés et géoréférencés Au moins 6 000 arbres de haie vive sécurisent les périmètres de cultures maraichères d'ici 2028	Rapports d'activités Images	Les Communautés apportent des contributions bénévoles en appui aux activités de sécurisation
Activité 2.1.2 : Produire de l'Eau par la création de 3 forages à pompe Solaire et 18 bacs au sol pour stocker l'eau	Nbre de forages solaires avec château créés Nbre de bacs de retenus créés	Aucun		En fin 2027 : au moins 03 Forages à pompes solaires avec châteaux sont créés pour les périmètres maraichers et autres besoins Au moins 18 bacs de retenus sont créés pour faciliter l'arrosage des cultures	Rapports d'activités Images Web monitoring	Accord des partenariats avec les parties prenantes sur l'aménagement et sur les compensations en termes de surveillance des AP

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
	Nbre de personnes bénéficiaires de ressources en eau pour l'agriculture et la consommation			Au moins 60 personnes ont accès à l'eau		
Activité 2.1.3 Assurer la maintenance et la sécurisation des infrastructures	Nbre de personnes formées pour la maintenance Contribution à la gestion durable des infrastructures	Aucun	0	Au moins 4 personnes formées 100% des infrastructures sont gérés durablement avec un plan de maintenance et de sécurisation d'ici en 2027	Rapports d'activités Web monitoring	Insérer certains programmes de formation dans le cahier des charges des prestataires des infrastructures
Activité 2.1.4 : Sélectionner et Former 60 Maraichers	Nbre de Maraichers formés	Aucune	Aucune	Au Moins 60 maraichers formés maîtrise les itinéraires techniques de maraichers et pratique le maraicher intensif d'ici en 2027	Rapports d'activités Photo	Manifestation d'intérêt pour être accompagnée et respect des engagements des parties prenantes
Activité 2.1.5 Equiper les producteurs et groupement de producteur sur chacun des trois sites	Nbre de personnes bénéficiaires d'équipements et matériels		A déterminer en année 1	Equipements et matériels acquis dès le début des cultures maraichères pour la production d'au moins 200T de produits maraichers d'ici 2027 Au moins 60 personnes bénéficiaires	Documents comptables Photo Web monitoring	
Activité 2.1.6 : Accompagner les producteurs et leur groupement à élaborer les comptes d'exploitation	Nbre de producteurs accompagnés Nbre de fiches techniques et de comptes d'exploitation provisionnel élaboré	0	A déterminer en année 1	Au moins un compte d'exploitation de 5 produits maraichers sont élaborés d'ici 2027	Rapports d'activités Web monitoring	

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle de Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 2.2 : Des Fours améliorés sont construits pour moderniser la transformation du poisson et mieux développer les activités dans la zone de waza.	Nbre emplois créés Superficie d'écosystèmes agricoles, forestier et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites/appuyées avec le soutien de l'UE (ha)	0 Four amélioré	4 fours	24 emplois verts créés pour les femmes Au moins 12.2 ha de superficie d'écosystèmes agricoles, forestier et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites/appuyées avec le soutien de l'UE (ha) préservés	Rapports d'activité Web monitoring	
Activité 2.2.1. Construire 03 Hangars de protection aux toits en tôles portés par des structures en béton	Nbre d'hangars construit			3 hangars construits d'ici 2028	Rapports d'activités PV de réception Images	
Activité 2.2.2. Construire 12 Fours améliorés CHORKOR pour le fumage de poissons	Nbre de fours améliorés construits pour le fumage de poisson Nbre de fumoirs identifiés			Au moins 12 fours améliorés construits pour le fumage de poisson améliorent les revenus et réduit la déforestation d'ici 2028 Au moins 2 fumoirs sur chaque four	Rapports d'activités Images PV Web monitoring	
Résultat 2.3 : Deux (02) Etangs piscicoles pilotes et deux forages solaires sont fonctionnels autour du Parc de Waza	Nbre d'emplois créés Nbre d'étangs piscicoles crée Nbre de bénéficiaires directs et indirects des étangs mis en place			Au moins 30 emplois verts créés Au moins 2 étangs piscicole Au moins 150 personnes ont de l'eau propre pour la consommation (homme et femmes)		
Activité 2.3.1 Sélectionner deux organisations professionnelles pour la gestion des étangs piscicoles	Nbre d'organisations professionnelles identifiées et sélectionnées pour la pisciculture	0		Au moins 2 organisations professionnelles sélectionnées pour la pisciculture,	Rapports d'activités Images	

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
				Au moins 2 accords de collaboration formalisés	Accord de collaboration PV Web monitoring	
Activité 2.3.2 Réaliser au moins deux micro-étangs piscicoles de dérivation de 400 m ²	Nbre d'emplois créés Nbres Etangs piscicoles Nombre alevins fournis Tonnes de poissons produits	0		Au moins 30 emplois verts créés Au moins 02 étangs piscicoles aménagés pour la production d'environ 4 T de poissons d'ici 2028	Rapports d'activité Images Web monitoring	Manifestation d'intérêt pour être accompagnée et respect des engagements des parties prenantes
Activité 2.3.3 former les communautés volontaires sur les activités piscicoles	Nbre de personnes formés sur la pisciculture	0		30 candidats pisciculteurs formés maîtrisent les techniques piscicoles d'ici 2028	Rapports d'activités Images	
Activité 2.3.4. Réaliser deux Forages solaires d'alimentation d'étang et d'abreuvement humain	Nbre de forages à pompe solaire réalisés pour l'alimentation des étangs et l'abreuvement humain	0		2 forages à pompe solaire sont réalisés pour l'alimentation des étangs et l'abreuvement humain d'ici 2028	Rapport d'activités PV de réception Images	
Résultat 2.4 : 30 Micro entrepreneurs sont équipés en outils et matériels de production	Nbre de Micro entrepreneurs ayant bénéficié des équipements ou matériels de production	0	0	Au moins 30 micro entrepreneurs équipés en matériels et outils de production		Manifestation d'intérêt pour être accompagnée et respect des engagements des parties prenantes
Activité 2.4.1 : Sélectionner les micro-entrepreneurs	Nbre de communiqué pour la sélection des micro entrepreneurs Nbre de dossier de candidature reçu		A déterminer en année 1	Au moins 1 communiqué radio Au moins 30 micro entrepreneurs sélectionnés	PV de sélection	
Activité 2.4.2. Former les micro entrepreneurs éligibles	Nbre de personnes formées			Au moins 30 micro entrepreneurs formés	Rapport d'activités Images	

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
meilleure utilisation des ressources naturelles est créée dans la zone de l'action	Nbre de réunion, d'échange et de voyages organisés			Au moins 1 Rencontre transfrontalière organisée chaque année		appropriés propices à la GCRN
Activité 3.1.1 Créer une Instance de Concertation sur la Transhumance transfrontalière	Nbre d'instance de concertation sur la transhumance créée entre les structures décentralisées / décentralisées Nbre de réunions organisé Nbre de voyage d'étude organisé	A déterminer en année 1		Au moins 1 accord d'instance de concertation entre les structures déconcentrées/décentralisées Au moins un cadre de concertation mis en place Au moins 03 Réunions d'échanges transfrontaliers d'ici à 2028 Au moins 03 voyages d'études organisés	Rapport d'activités Photos Manuel de bonnes pratiques sur la gouvernance	Volonté de tous les acteurs de collaborer et de coordonner leurs actions
Activité 3.1.2 Constituer une base de données d'informations et de cartographie sur les mouvements de transhumances dans le paysage Waza-Logone- Lac Tchad	Nbre de bases de données constituées Nbre d'émissions organisées et diffusées pour renforcer la gouvernance et la participation des groupes à réguler l'accès à l'utilisation des RN		A déterminer en année 1	Au moins 01 Base de Données ouvertes en ligne 03 émissions radio/télévision de débat et d'échange organisées sur les thématiques de l'action entre les deux pays	Rapports d'activités	Volonté de tous les acteurs de partager les données et les informations
3.1.3 Réaliser des enquêtes NGRT, BNS au démarrage et à la clôture du projet pour mesurer les changements générés par le projet	Nbre de personnes enquêtées	0		Au moins 100 Ménages	Rapports d'enquêtes	Disponibilité des enquêtés au démarrage et à la clôture du projet
Résultat 3.2 : L'approvisionnement en énergie solaire de 150 Familles riveraines des Parcs et de 15 Espaces publics communautaires permet de renforcer	Nbre d'infrastructures solaires mis en place Nbre de populations ayant bénéficiées d'énergie	Les Communautés ne disposent d'aucune infrstructure		150 familles riveraines des AP utilisent l'énergie solaire pour leur éclairage d'ici 2027 (100 Waza et 50 Mandelia 12 points	Rapports Pv reception Web monitoring	

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle de Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
l'engagement et la participation des communautés dans la gestion concertée des Aires protégées (Mandelia et Waza)	écologique durable pour améliorer leur bien être Nbre de personnes formées pour l'entretien et la gestion durable	solaire pour leurs activités		communautaires éclairés de 250 à 300MW Au moins 01 technicien de maintenance est formé pour l'entretien de ces infrastructures solaire dans chaque zone		
Activité 3.2.1 : Doter 100 Familles riveraines du Parc de Waza, 50 Familles de la réserve de Mandelia, à partir des plaques et des lampes d'Eclairages solaires (de 200 à 300W)	Nbre de familles/ménages dotés en éclairage solaire	90% des Menages n'ont pas accès à l'électricité		Au moins 150 familles/ménage dotés en éclairage solaire d'ici 2027 Au moins 2 agents formés à la maintenance	Rapports Pv reception Web monitoring Géoréférencement	Elaboration d'une liste des bénéficiaires sur la base de leurs engagements et de leur contribution au projet
Activité 3.2.2 Améliorer l'éclairage Public sur 15 espaces communautaires (500 à 1000W) : 8 Cameroun et 7 Tchad)	Nbre de points d'espace public communautaire éclairés en lampadaires solaire	Aucun éclairage public		Au moins 15 espaces publics communautaire éclairés en lampadaires solaires avec maintenance d'ici 2027	Rapports d'activités PV Photo Factures	Elaboration d'une liste des bénéficiaires sur la base de leurs engagements et de leur contribution au projet
Résultat 3.3 : Un renforcement des capacités en respects des droits des peuples autochtones et aux droits de l'homme est mis en place et fonctionnel	Nbre de plaintes transmis par le point focal liées aux violations de droits de l'homme		A déterminer en année 1	A déterminer	Rapports d'activités	
Activité 3.3.1 : Elaborer et publier un Guide sur les droits de l'homme et faciliter la compréhension des PACL en traduisant ce mécanisme en langue locale	Nbre de guide de droits de l'homme Nbre d'exemplaires de guide produit		A déterminer en année 1	Au moins 1 guide relatif aux droits humains est élaboré et publié et partagé Au moins 1000 exemplaires produits et partagés	Guide élaboré Rapports d'activités Photos Web monitoring	
Activité 3.3.2 : Mettre en place un dispositif de renforcement de capacités pour les groupes bénéficiaires de l'action et les équipes de	Nbre de formations dispensées Nbre de personnes formées par catégories		A déterminer en année 1	A déterminer par catégorie	Arrêtés municipaux désignant le référent	

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
mise en œuvre sur le respect des droits humains communautaires	Nbre de points focaux identifiés et formés			Au moins 09 membres de l'équipe de la mise en œuvre formés Au moins 9 points focaux identifiés et formés	Rapports d'activités Photos PV de désignation ou d'élection des moniteurs et référents	
Activité 3.3.3 : Sensibiliser les communautés sur respect des droits de l'homme	Nbre de personnes par villages bénéficiaires sensibilisé aux droits de l'homme Nbre d'émissions radios		A déterminer en année 1	Au moins 1 réunion de sensibilisation dans chaque village Au moins 06 émissions interactives sur les radios Toutes les plaintes enregistrées ont été traitées	Contrats radio Bandes d'émission radio numérique enregistrés Photos Pv traitements plaintes de formation	
Résultat 3.4 : Le Projet est exécuté convenablement						
Activité 3.4.1 : Organiser le web monitoring des activités du projet	Nbre de rapportage, Nbre de personnes formées	Aucun		Au moins 6 Rapports mensuels de Web monitoring 17 personnes formées participent au web monitoring	Rapports Images Web monitoring	Volonté de tous les acteurs de partager les données et les informations
Activité 3.4.2 : Coordonner l'équipe du projet et rendre compte des activités	Équipements et matériels Nbre de rapports d'audit comptable externe du projet chaque année Au moins 1 rapport de suivi- évaluation par semestre 1 Rapport de capitalisation			Tous les équipements et matériels prévus sont acquis 1 rapport d'audit comptable externe du projet chaque année 1 rapport de suivi- évaluation par semestre 1 Rapport de capitalisation	Rapports d'audit comptable externe du projet Pièces comptables Rapports de suivi-évaluation Images/photos	Des accords de Collaboration entre les conservateurs et parties prenantes locales et transfrontalières sont effectifs
Activité 3.4.3 : Participer au Comité pilotage du programme régional NaturAfrica	Nbre de participation au comité de pilotage			Participation à tous les comités de pilotage organisés	Rapports Images	

3. Déclarations

3.1 Codemandeur(s)

	Codemandeur n° 1
Numéro d'identification EuropeAid¹⁰	TD-2024-BDU-0105135287
Nom de l'organisation	Action pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement
Coordonnées du codemandeur dans le cadre de la présente action	Siège social : Mongo, Quartier Mondjino 1. Département du Guéra, Province du Guéra. B.P. : 44 Mongo
Numéro « entité légale »	FEL 6000815191
Abréviation	ONG APSE
Date d'enregistrement	10/02/2002
Lieu d'enregistrement	N'DJAMENA
Adresse officielle d'enregistrement	Service DONG
Pays d'enregistrement¹¹/Nationalité¹²	Tchad/Tchadienne
Site internet et adresse électronique de l'organisation	<i>Email : ongapse11@gmail.com - dikerou@yahoo.fr</i>
Numéro de téléphone : indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	Tel : (+235) 90909095 / 66746622.
Numéro de télécopieur : indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	
Statut juridique	But lucratif <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. ONG <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Historique de la coopération avec le demandeur chef de file	Travaille depuis plusieurs années avec le demandeur chef de file sur des actions de coopération décentralisée

Mandat (pour le codemandeur)

Remarque importante : ce formulaire de demande doit être accompagné d'un mandat daté et signé de chacun des codemandeurs, conformément au modèle fourni ci-dessous.


Le codemandeur autorise le demandeur chef de file <ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN> à soumettre en son nom le présent formulaire de demande et à signer en son nom le contrat type de subvention (annexe G des lignes directrices à l'intention des demandeurs) (ou une convention de contribution, le cas échéant) avec < Commission européenne représentée par la Délégation de l'Union européenne en République du Cameroun > (l'« administration contractante»). Le codemandeur autorise également le demandeur chef de file à le représenter pour toutes questions relatives au présent contrat de subvention.

Nous avons lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à l'administration contractante. Nous nous engageons à respecter les principes de bonnes pratiques en matière de partenariat.

¹⁰ Ce numéro est disponible lors de l'enregistrement de l'organisation dans PADOR. Pour en savoir plus et pour vous enregistrer, veuillez vous rendre à l'adresse: [e-Calls PADOR - EXACT External Wiki - FR - EC Public Wiki \(europa.eu\)](#). Il n'est pas nécessaire de fournir ces informations pour les appels dans le cadre desquels la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

¹¹ Pour les organisations. (En l'absence d'enregistrement dans un des pays visés à la section 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez motiver le choix du pays).

¹² Pour les personnes physiques. (En l'absence d'enregistrement dans un des pays visés à la section 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez motiver le choix du pays).

Nom :	Moumine Djimet DIKEROU
Organisation :	Association pour la Sauvegarde de l'Environnement (APSE)
Fonction :	Coordonnateur national
Signature :	
Date et lieu :	08/06/2024 N'Djamena Tchad

Expérience de l'entité codemandeur : ASPE (pas de FEL avant ce projet)

Action pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement (APSE).

ONG Nationale

Tel : (+235) 90909095 / 66746622. Email : ongapse11@gmail.com - dikerou@yahoo.fr

Siège social : Mongo, Quartier Mondjino 1. Département du Guéra, Province du Guéra.

B.P. : 44 Mongo



PRESENTATION ET MANDAT DE L'ONG APSE TCHAD)

Action pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement (APSE) est créée le **10/02/2002** à Mongo. Enregistrée le **13/03/2002** au registre des associations **FOLIO 17**, Autoriser à fonctionner le **10/06/2002** par le Préfet du Département du Guéra.

Erigée en une ONG Nationale Tchadienne et répertoriée sur la liste des ONG opérant au Tchad le **16/11/2004** sous le N° **453/DONG/2004**.

Suivant le Décret N° **1917- 1918/PR/MEPD/2018 du 24 décembre 2018** portant Statut des Organisations Non Gouvernementales au Tchad et l'institution d'un Protocole d'Accord Standard d'Etablissement des ONG. L'ONG APSE est reconnue et répertoriée dans le Registre des ONG Nationales sous le N° d'identification **030/20**, Arrêté N° **0054/MEPD/SE/SPONGAH/2020 du 08/04/2020**.

L'emblème de l'ONG APSE est : deux mains encadrants un arbre, une case et une antilope cheval signe de protection et sauvegarde de ressources naturelles. La devise est : (*environnement, comprendre pour agir*).

L'ONG APSE est composée principalement des diplômés sans-emplois, (techniciens et spécialistes) œuvrant dans les domaines de : l'environnement, la sécurité alimentaire, éducation nutritionnelle, infrastructure, élevage des petits ruminants et volailles, santé et eau/Hygiène/Assainissement (Wash).

Le siège national est situé à Mongo chef-lieu de la Province du Guéra au Tchad précisément dans le Secteur 10/Mondjino (1) en allant vers la Résidence du Gouverneur, il se trouve en face du côté opposé de l'ADETIC par l'orientation d'une plaque APSE.

Expérience antérieure de l'organisation dans ce type d'intervention.

Nom du Codemandeur :					
Action pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement (APSE)					
Intitulé du projet :		Projet relative à la mise en œuvre d'un Programme l'Assistance du PAM			
Lieu de l'Action	Coût de l'Action (EUR)	Rôle dans l'Action :	Donateurs pour l'Action	Montant de contribution (du donateur)	Dates
Tchad Province 05 et 14 départements	337 472 EURO	Opérateur de la mise en œuvre		20 000 EURO	01/10/2021 au 30/09/2023

Objectifs et résultats de l'Action		Convention N°068/MDA/DGA/RePER/2021 Du 05/10/2021 Projet Promotion Education Environnementale dans les Etablissements Scolaires dans 05 provinces du Tchad			
Tchad Province du Guéra	32 307 EURO	Opérateur de la mise en œuvre	PAM	1 000	10/10/2019 au 21/10/2020
Objectifs et résultats de l'Action		FLA 004/ACT3/SF/MNG/APSE/2020 du 20/12/2019 au 31/12/2020 au profit de 10 Ecoles/villages du Département d'Abtouyouur à savoir: Tchalo Zoudou, Tchalo Idéba, Koubo Adougoul, Korbo Golé, Barama, Madgoro, Mataya, Moukoulou 3, Tchoro et Tchelmé par la réalisation des actifs ci-dessous cités :			
Tchad Province du Guéra	1 538 EURO	Opérateur de la mise en œuvre	CSSI	0	10/12/2019 au 25/04/2020
Objectifs et résultats de l'Action		Projet Pilote Champs Ecoles. FLA N°054/ACT3/SF/MNG/APSE/2019 au profit de 06 villages: Koffilo, Mala, Dougoul, Dokatchi, Gamé et Djogolo du 1er juin au 31 Octobre 2019.			
Tchad Province du Guéra	12 307 EURO	Opérateur de la mise en œuvre	PAPAT	0	Du 05/07/2018 au 31/12/2018
Objectifs et résultats de l'Action		Centre de Support en Santé Internationale (Agence de Vérification et de Contrôle) (CSSI/AVC) Enquête nutritionnelle dans un centre de santé de : Oum-Hadjer, Bitkine et Melfi Enquêtes communautaires de réalisation et de satisfaction dans 02 centres de santé de N'Djamena Ali Dinar (Melfi) Contract entre CSSI/AVC et L'ONG APSE.			
Tchad Province du Guéra	461 538 EURO	Opérateur de la mise en œuvre	PAM	14 000 EURO	02/12/2016 au 31/06/2017
Objectifs et résultats de l'Action		Programme Alimentaire Mondial (PAM) Projet d'Appui au Renforcement des Activités du Développement Rural (PARADR). N° accord bilatéral TDPO 55/ FFA/MNG/APSE/2016.			
Tchad Province du Guéra	32 307 EURO	Opérateur de la mise en œuvre	PAPAT	0	Du 01/03/2016 au 31/12/2016
Objectifs et résultats de l'Action		Projet d'Appui à la Production Agricole au Tchad (PAPAT) Suivi de 13 groupements d'investissements agricoles bénéficiaire de subvention de PAPAT à Mongo, Melfi et Mangalmé. Accord N°007/PAPAT/UCR/G/2016			
Tchad Province du Guéra	100 000 EURO	Opérateur de mise en œuvre	PAM	1 000 EURO	Du 01/10/ 2014 au 30/09/2015
Objectifs et résultats de l'Action		Projet d'Appui à la Production Agricole au Tchad (PAPAT) Opérateur de Proximité (ODP) Projet d'appui à l'élaboration et l'exécution des sous projets d'investissement productif des organisations des producteurs et des micros projets communautaires et des activités génératrices des revenus (AGR) pour les femmes. Accord N°010/PAPAT/UCR/G/2014			
Tchad Province du Guéra	9 230 EURO	Opérateur de mise en œuvre	PAPAT	0 EURO	Du 10/09/2015 au 31/03/2016
Objectifs et résultats de l'Action		Projet d'Appui à la Production Agricole au Tchad (PAPAT) Projet Mise en place du comité de surveillance pour la gestion concerté de réserve de faune d'Aboutelfane, Canton Abassié, Sous-préfecture de Niergui Accord N° 01/OSC/2015			
Tchad Province du Guéra	115 384 EURO	Opérateur de la mise en œuvre	PAM	18 000	Du 03/02/2015 au 31/12/2015
Objectifs et résultats de l'Action		Renforcement et contribution participatif à la sécurité alimentaire dans la Région du Guéra à travers la valorisation des eaux de pluie, la protection des terres agricoles dégradées, l'enrichissement de la nappe aquifère et l'amélioration des axes de communications à la population. N° accord bilatéral N°026/FFA/MNG/APSE/2015			
Tchad Province du Guéra	15 384 EURO	ONG de la mise en œuvre	FSE	1 330 EURO	Du 22/05/2014 au 31/12/2016

Objectifs et résultats de l'Action		Fond de soutien en Faveur de l'Environnement (FSE) Projet Défense, Restauration, et Valorisation des terres agricoles Dégradées dans les sous-préfectures de Mongo et Bagoua. Convention N° 018/FSE/DG/DAFM/SPM/2014.			
Tchad Province du Guéra	275 384 Euro	Opérateur de la mise en œuvre	PAM	56 000 EURO	Du 10/03/2014 au 31/12/2014
Objectifs et résultats de l'Action		Relative à la mise en œuvre d'un programme d'assistance du PAM, le PRRO « 200289 » assistance alimentaire ciblée en faveurs des réfugiés et des personnes vulnérables touchées par la malnutrition et les crises alimentaires récurrents N° accord N° TDPO-25/FFA/MNG/APSE/2014			
Tchad Province du Guéra	307 692 Euro	Opérateur de la mise en œuvre	PAM	1 000 EURO	Du 08/02/2013 au 31/12.2013
Objectifs et résultats de l'Action		Programme Alimentaire Mondial (PAM) Projet relative à la mise en œuvre d'un programme d'assistance du PAM (Intervention prolongée de secours et de redressement (200289) N° accord bilatéral TDPO /41/ FFW/MNG/13.			

3.2 Demandeur principal

Association des Communes Forestières du Cameroun - ACFCAM	
Adresse postale :	BP 15107 YAOUNDE
Numéro de téléphone :	(00237) 677757993/ 699018467
Personne à contacter pour cette action :	Mr KEMAJOU Bodelaire
Adresse électronique de la personne de contact :	Baudelaire_k@yahoo.com
Adresse :	BP 15107 -Yaoundé -Cameroun
Site internet du demandeur chef de file :	www.foretcommunale-cameroun.org
Numéro Entité légale	FEL 6000628677
Collaborations récentes UE	Projet Reboisement 1400 ha FED/2018/400-359 (2018-2022) – 1,8 M€

Déclaration du demandeur CHEF DE FILE (DEMANDE COMPLÈTE)

Le demandeur chef de file, représenté par le soussigné en tant que signataire habilité par le demandeur chef de file et, dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeurs et entités affiliées dans l'action proposée, déclare par la présente que :

- Le demandeur chef de file dispose des sources de financement visées à la section 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- Le demandeur chef de file dispose d'une capacité financière suffisante pour mener à bien l'action ou le programme de travail proposé ;
- Le demandeur chef de file atteste des formes juridiques du demandeur chef de file, du/des codemandeur(s) et de l'entité/des entité(s) affiliée(s) tels qu'ils ont été communiqués aux sections 3, 4 et 5 de la présente demande ;
- Le demandeur chef de file, les codemandeurs et les entités affiliées disposent des compétences et qualifications professionnelles spécifiées à la section 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- Le demandeur chef de file s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration relative aux entités affiliées jointe au formulaire de demande de subvention et les principes de bonnes pratiques en matière de partenariat ;
- Le demandeur chef de file est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et n'agit pas en tant intermédiaire ;
- Le demandeur chef de file, les codemandeurs et les entités affiliées doivent remplir et signer la déclaration sur l'honneur (annexe A14 du PRAG) certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations justifiant leur exclusion de la participation aux procédures d'attribution de marchés publics et de subventions qui sont énumérées à la section 2.6.10.1 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG) (disponible sur l'internet à l'adresse suivante: [2. Règles de base - EXACT External Wiki - FR - EC Public Wiki \(europa.eu\)](#). en outre, le demandeur chef de file et, le cas échéant, les codemandeurs et les entités affiliées reconnaissent et acceptent que, s'ils participent alors qu'ils se trouvent dans l'une de

ces situations, ils peuvent être exclus d'autres procédures conformément au règlement financier en vigueur ;

- Le demandeur chef de file et chaque codemandeur et entité affiliée (le cas échéant) est en mesure de fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées à la section 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- Le demandeur chef de file et chaque codemandeur et entité affiliée (le cas échéant) sont éligibles selon les critères définis à la section 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- S'ils sont recommandés pour l'octroi d'une subvention, le demandeur chef de file, les codemandeurs et les entités affiliées acceptent les conditions contractuelles fixées dans le contrat type de subvention annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe G) (ou dans la convention de contribution, le cas échéant).

Les sources et montants des financements de l'Union dont il bénéficie, qu'il a demandés pour l'action ou pour une partie de ladite action ou pour son fonctionnement au cours du même exercice, ainsi que tout autre financement dont il bénéficie ou qu'il a demandé pour la même action sont énumérés ci-après :

Le demandeur chef de file est pleinement conscient de son obligation d'informer immédiatement l'administration contractante à laquelle la présente demande est adressée, si la même demande de financement, présentée à d'autres services de la Commission européenne ou des institutions de l'Union européenne, est approuvée par ces derniers après la soumission de la présente demande de subvention.

Nous entendons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une des situations prévues à la section 2.6.10.1 du PRAG ou s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies, nous sommes susceptibles d'être exclus de la présente procédure et sommes passibles de sanctions administratives sous forme d'exclusion et de pénalités financières dans la limite de 10 % de la valeur totale estimée de la subvention octroyée et que cette information peut être publiée sur le site internet de la Commission, conformément à la réglementation financière en vigueur. Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Signé au nom du demandeur chef de file

Nom	ZENGLE NTOUH Richard
Signature	
Fonction	Président de l'ACFCAM
Date	27 SEP 2024

3.3 Entité Affiliée


	Entité affiliée n° 1
Numéro d'identification EuropeAid ¹	CMR-2011-CQJ-2003069016
Dénomination officielle complète	CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE (CTFC)
Date d'enregistrement	30 Juillet 2009
Lieu d'enregistrement	Yaoundé
Statut juridique	But lucratif <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non. ONG <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Nature	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieux <input type="checkbox"/> Humanitaire <input checked="" type="checkbox"/> Neutre
Sous réserve du respect des critères et conditions d'attribution du statut d'entité affiliée ² , veuillez préciser à quelle entité votre entité est affiliée (demandeur chef de file/codemandeur) en décrivant la nature spécifique de l'affiliation (par exemple entité fondatrice, organisation familiale/entité de réseau, etc.) et, le cas échéant, son numéro d'identification EuropeAid.	Le Centre Technique de la Forêt Communale est l'organe Technique de l'Association des Communes Forestières du Cameroun qui est le demandeur chef de file du projet N° EuropeAid : CM-2011-DZ-2809860073
Adresse officielle d'enregistrement ³	Préfecture de Mfoundi Yaoundé – Cameroun
Pays d'enregistrement ⁴ /Nationalité ⁵	Cameroun
Personne de contact	KEMAJOU Bodelaire
Numéro de téléphone: indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	(+237) 677 757 993 / 699 018 467
Numéro de télécopieur: indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	
Adresse électronique	ctfccameroun@yahoo.com
Nombre de salariés	9
Historique de la coopération avec le demandeur chef de file/le codemandeur	Organe technique de l'ACFCAM, il est mandaté par celle-ci pour la gestion administrative ; technique et financière des projets dont l'ACFCAM est maître d'ouvrage
Catégorie (voir section 3.2.1)	Représentant décentralisés- Etat/ Autorités locales
Secteur(s) (voir section 3.2.2)	Reboisement- Conservation des ressources naturelles- Economie verte- Gouvernance
Groupe(s) cible(s)(voir section 3.2.3.3)	Communautés locales

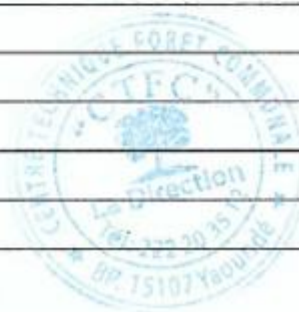
Déclaration relative aux entités affiliées

Afin d'assurer le bon déroulement de l'action, < L'Union européenne (l'administration contractante) impose à chaque entité affiliée de prendre acte des principes suivants.

1. Chaque entité affiliée doit avoir lu les lignes directrices à l'intention des demandeurs et le formulaire de demande de subvention et avoir pris connaissance de son rôle dans l'action avant que la demande soit présentée à l'administration contractante.
2. Chaque entité affiliée doit avoir lu le contrat type de subvention (ou, le cas échéant, la convention de contribution) et compris ses obligations au titre de l'accord si une subvention est attribuée. Elle autorise l'organisation à laquelle elle est affiliée à signer en son nom le contrat avec l'administration contractante et à la représenter dans toutes relations avec l'administration contractante dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.
3. L'entité affiliée doit se concerter régulièrement avec l'organisation à laquelle elle est affiliée, qui, pour sa part, la tiendra pleinement informée du déroulement de l'action.
4. Chaque entité affiliée doit recevoir des copies des rapports – descriptifs et financiers – transmis à l'administration contractante.
5. Les propositions de modifications substantielles de l'action (par exemple les modifications des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le principal objectif de l'action, les entités affiliées, etc.) doivent être acceptées par chaque entité affiliée avant d'être soumises à l'administration contractante.

Nous avons lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à l'administration contractante. Nous nous engageons à respecter les principes de bonnes pratiques en matière de partenariat.

Nom:	KEMAJOU Bodelaire
Organisation:	Centre Technique de la Forêt Communale
Fonction:	Directeur
Signature:	
Date et lieu:	28 Août 2024 à Yaoundé





**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES
DU CAMEROUN (ACFCAM)**

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tél. : (00237) 222 20 35 12 Email : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

RESOLUTION N° 04/18/BE/ACFCAM

**Réunion extraordinaire du bureau exécutif de l'Association
des Communes Forestières du Cameroun**

L'an deux mille dix huit et le trois du mois de Mai s'est tenue au siège de la Maison des Communes forestières, une réunion extraordinaire du bureau exécutif de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM).

L'ordre du jour prévoyait, entre autres points: la réunion avec l'Union européenne, l'imprégnation du bureau sur les activités de reboisement, la gestion du compte bancaire, la création du nouveau bureau d'études agréé aux études et inventaires forestiers et l'autorisation des prélèvements à la source des contributions à l'ACFCAM pour l'année 2018.

Cette session, en ce jour, a rendu copie et les présents dont la liste suit, déclarent approuver les résolutions. A cet effet, le bureau exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Résolution N°1: L'article 21 des statuts de l'ACFCAM dispose que : « (...) La procédure de retrait des fonds est soumise à la double signature du Président Délégué et du Trésorier de l'Association. La signature du Secrétaire Général est requise en cas d'empêchement du Président Délégué ». Cependant, pour éviter des blocages dus souvent à l'indisponibilité de certains signataires, le bureau exécutif de l'ACFCAM prend la résolution suivant laquelle la **procédure de retrait des fonds est soumise à la double signature du Président Délégué et du Trésorier de l'Association. La signature du Secrétaire Général étant désormais requise en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre signataire.**

Résolution N°2: Le bureau exécutif informe l'Union Européenne et les autres partenaires de l'ACFCAM, que son organe technique (le CTFC) est mandaté par l'ACFCAM pour la gestion administrative et financière des projets dont l'Association est maître d'ouvrage. A ce titre, le Directeur du CTFC et deux autres responsables du Centre, sont cosignataires des comptes de tous les projets, après avoir reçu mandatement de l'ACFCAM. Cette procédure pour des raisons de flexibilité et d'opérationnalité de terrain est fonctionnelle depuis 2008. Toutefois, en cas d'exigence des partenaires, les signatures du Directeur du CTFC et du Président exécutif de l'ACFCAM (Président Délégué) sont autorisées pour des projets spécifiques.

Résolution N°3: Le bureau exécutif de l'ACFCAM tient à saluer l'aboutissement du processus de création du bureau d'études dénommé « **CTFC Développement Sarl** » qui va solliciter l'**agrément pour les études d'impact et inventaires forestiers d'aménagement** ; Sylviculture Ce projet naît d'une recommandation des Maires et est une exigence légale pour accompagner les communes sur les inventaires ; les aménagements et les Etudes d'impact .

Récépissé de Déclaration d'Association (ACFCAM) n° 001304/RDC/J06/BAPP
Département du Mfoundi – Préfecture de Yaoundé – BAPP du 09 octobre 2006



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN (ACFCAM)

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 222 20 35 12 Email : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Par conséquent, il exhorte toutes les Communes membres à collaborer avec cet instrument pour un meilleur suivi de leurs inventaires.

Résolution N°4 : Conformément à l'article 1^{er} de la Résolution N°03/15/AG/ACFCAM de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACFCAM tenue le 15 Janvier 2015 à Yaoundé, qui dispose que : « Chaque Commune membre de l'Association des Communes Forestières du Cameroun doit prendre une délibération qui autorise le Directeur Général du FEICOM à effectuer des prélèvements à la source sur les 4 prochaines années au moins, concernant leurs contributions à l'ACFCAM et transmettre une copie au Directeur Général du FEICOM », le bureau exécutif invite à cet effet, les membres à signer le procès verbal de l'ACFCAM autorisant les prélèvements à la source au FEICOM pour le compte de l'exercice 2018.

Résolution N°5 : La présente résolution entre en vigueur dès sa date de signature.

Fait et délibéré en séance plénière, le 03 Mai 2018

Le Secrétaire de séance,
Vu et approuvé

Le Maire
M. G. S. EBA-Thomas


Le Président,
Vu et approuvé

Blisgri Thomas Dupont
Maire Nkinkineki
Président Exécutif ACFCAM


Récépissé de Déclaration d'Association (ACFCAM) n° 001304/RDC/J06/BAPP
Département du Mfoundi - Préfecture de Yaoundé - BAPP du 09 octobre 2006